

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

École Doctorale 395

Milieus, cultures et sociétés du passé et du présent

Doctorat de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Fontbonne Alexis

**La référence à l'Esprit Saint de la Réforme
Grégorienne au XIV^e siècle.
Histoire sociale de la troisième personne de
la Trinité.**

**Thèse d'Histoire Médiévale dirigée par
Mme Catherine Vincent, Université Paris Ouest Nanterre La Défense**

Soutenue le 11 avril 2016

Annexes

Jury :

M. Dominique Iogna-Prat, Directeur d'études EHESS

**M. Guy Lobrichon, Professeur des universités émérite Université d'Avignon et des
Pays de Vaucluse**

M. Sylvain Piron, Directeur d'études EHESS

**Mme Bénédicte Sère, Maître de conférences HDR Université Paris Ouest Nanterre La
Défense**

**M. Ludovic Viallet, Maître de conférences HDR Université Blaise Pascal Clermont-
Ferrand**

**Mme Catherine Vincent, Professeur des universités Université Paris Ouest Nanterre
La Défense**

Rapporteurs :

**M. Guy Lobrichon, Professeur des universités émérite Université d'Avignon et des
Pays de Vaucluse**

**M. Ludovic Viallet, Maître de conférences HDR Université Blaise Pascal Clermont-
Ferrand**

REMERCIEMENTS

Durant les cinq années qui ont été nécessaires à la réalisation de cette thèse, bien qu'éloigné du monde universitaire, j'ai pu, à plusieurs reprises bénéficier des conseils et du soutien de différents chercheurs que je souhaite remercier : M. Cédric Giraud, pour sa relecture de la seconde partie, M. Guy Lobrichon, pour son soutien et la mise en relation des différents thèmes abordés, Mme Marie-Thérèse Lorcin et M. Jean Lorcin pour leur accueil et l'aide apportée dans l'accès aux travaux de Marguerite Gonon, M. Sylvain Piron pour ses conseils concernant les sources franciscaines, Mme Bénédicte Sère pour sa relecture attentive et exigeante de la première partie concernant la théologie, M. Ludovic Viallet pour sa relecture de la partie concernant le monachisme et enfin Mme Catherine Vincent dont l'accessibilité, les conseils précieux et le soutien continu sont les principales raisons de l'existence même de ce travail.

A cela s'ajoute l'aide des proches et amis ayant systématiquement pallié mes défaillances personnelles : Françoise Pouch et Christiane Coestler pour les documents en allemand, Aurélien Daynes pour la part mathématique du traitement des statistiques, mon frère pour la relecture et les conseils bibliographiques dans le domaine de la sociologie, enfin, ma mère, qui en a revu la forme. Pour terminer je souhaite remercier l'ensemble de ma famille et Oriane qui ont pendant cinq années traité comme une évidence le fait de m'apporter en toutes circonstances leur aide et leur soutien.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale : De l'Esprit-Saint à une histoire sociale de la référence à l'Esprit 1	
I/Étudier l'Esprit-Saint au Moyen Âge.....	4
A/Les sources du sujet.....	4
B/Le sens de Sanctus Spiritus pour les auteurs médiévaux.....	7
C/Une pneumatologie médiévale ?.....	11
II/Biais historiographiques autour de la référence à l'Esprit.....	14
A/La notion historique d'Esprit et le concept sociologique de charisme.....	14
B/L'association entre Esprit et contestation.....	20
C/Le cas particulier des confréries du Saint-Esprit dans l'historiographie.....	24
III/Approche méthodologique.....	27
A/La référence au Saint-Esprit : une histoire faible.....	27
B/L'organisation d'une histoire de la référence au Saint-Esprit : les difficultés d'une approche transversale.....	29
Première partie : propre de l'Esprit et formation du dogme de la spiration dans les débats théologiques (XIe-XIIIe siècles).....	33
I/Comment l'Esprit devient-il objet de questionnement théologique ?.....	34
A/Le contexte du débat autour du filioque.....	34
B/Les sources du filioque.....	36
C/L'énonciation progressive de la conception latine de la Trinité et les débats internes en Occident et en Orient à partir du XIe siècle.....	39
II/L'argumentation d'Anselme de Cantorbéry sur le filioque.....	41
A/L'expertise originale d'un archevêque en exil.....	41
B/La méthode de démonstration du De processione Spiritus Sancti.....	42
C/Des objections grecques à la procession unique.....	45
III/La caractérisation du champ de réflexion sur l'Esprit-Saint de la fin du XIe siècle aux Sentences de Pierre Lombard.....	50
A/La première moitié du XIIe siècle : développement, continuations et restrictions de l'héritage d'Anselme de Cantorbéry.....	51
B/Les termes latins du débat sur le filioque une génération après Anselme de Cantorbéry : l'Anticinemon d'Anselme de Havelberg.....	57
C/La procession du Saint-Esprit dans le Livre des Sentences de Pierre Lombard.....	62
IV/La postérité des thèses de Pierre Lombard sur le Saint-Esprit.....	69
A/Gloses, commentaires et critiques au XIIIe siècle.....	69
B/La réception des thèses de Pierre Lombard sur l'Esprit au XIIIe siècle.....	74
C/Après Lyon II : la spiration, objet dans le champ théologique.....	85
Conclusion générale de la première partie.....	87
Deuxième partie : référence à l'Esprit-Saint et réformes de l'Église (XIe-XIIe siècles). .93	
Introduction générale.....	94
Chapitre 1 L'inspiration de l'Esprit-Saint dans les dissidences du XIe siècle.....	95
I/Le Saint-Esprit, un aspect mineur des mouvements hérétiques et anticléricaux de l'époque grégorienne.....	95
II/La méfiance de la hiérarchie ecclésiastique à l'égard des potentialités anticléricales de la réforme grégorienne.....	100
III/La référence au Saint-Esprit, une caractéristique de la voie médiane entre Église féodale et anticléricalisme grégorien.....	102
Chapitre 2 L'Esprit comme inspiration explicite des nouveautés de l'Église entre la fin du XIe siècle et la fin du XIIe siècle.....	106
I/Une nouvelle conception historique : un progrès dans le temps, mû par l'Esprit-Saint.....	106
II/L'Esprit, inspirateur de la diversité des chemins de perfection et unité de l'Église.....	112
III/L'Esprit inspirant les hommes saints : l'intégration d'une prédication renouvelée.....	120
Chapitre 3 La référence à l'Esprit comme manifestation de l'autorité pontificale aux XIe et XIIe siècles.....	131
I/L'autorité du pape, manifestation de l'Esprit-Saint.....	133

II/La référence au Saint-Esprit dans l'exercice du pouvoir pontifical aux XIe et XIIe siècle.....	140
III/L'inscription de l'Esprit-Saint dans le temps et le droit par le soutien pontifical aux réformes monastiques et canoniales.....	147
Chapitre 4 Liberté et Esprit dans le monde monastique au XIIe siècle.....	157
I/Liberté des monastères et liberté des moines au XIIe siècle.....	157
II/La liberté de l'Esprit dans la Lettre d'or ou lettre aux frères du Mont-Dieu de Guillaume de Saint-Thierry.....	162
Chapitre 5 La référence à l'Esprit dans la constitution de l'ecclésiologie du XIIe siècle.....	170
I/L'affirmation d'une bureaucratie charismatique.....	170
II/L'idéal d'une Église inspirée, charitable et maternelle du XIIe siècle.....	182
III/L'Esprit comme force historique faible, contestée et concurrencée.....	192
Chapitre 6 L'Esprit, autorité du prophète.....	202
I/Prophétie et savoir.....	203
II/Hildegarde de Bingen et Elisabeth de Schönau : prophétesses au XIIe siècle.....	209
III/Le Saint-Esprit au féminin.....	225
Chapitre 7 Joachim de Flore, le système logique d'un prophète conservateur à la fin du XIIe siècle.....	231
I/Joachim de Flore, exégète inspiré par l'Esprit-Saint.....	232
II/La réforme de l'Église par des hommes spirituels durant l'Âge de l'Esprit : synthèse de la pensée réformatrice monastique du XIIe siècle.....	241
III/La place du Saint-Esprit dans la conception de l'histoire de Joachim de Flore.....	246
Conclusion générale de la deuxième partie.....	257
Troisième partie : La référence à l'Esprit-Saint dans les œuvres des laïcs.....	265
Chapitre 1 La charité collective laïque inspirée par l'Esprit-Saint, une notion nouvelle à la fin du XIIe siècle.....	268
I/ L'évolution de la relation entre l'aumône et les pauvres au XIIe siècle.....	268
II/La référence au Saint-Esprit dans la réflexion sur l'aumône des laïcs dans la seconde moitié du XIIe siècle.....	280
III/L'action charitable des laïcs chez Innocent III : l'intégration de la pensée théologique dans l'institution.....	290
Chapitre 2 La diffusion des œuvres de l'Esprit dans la pratique et dans l'espace.....	298
I/Le cadre de l'Esprit-Saint dans les villes des Flandres : un exemple d'entrelacement empirique entre diffusion conceptuelle et diffusion spatiale.....	298
II/Le cas de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit : une diffusion encadrée par l'institution ecclésiastique.....	309
III/La diffusion des œuvres placées sous le patronage de l'Esprit et la mise en contexte de leur fondation.....	316
Chapitre 3 La référence à l'Esprit chez les laïcs, une appropriation du sacré.....	334
I/Les confréries du Saint-Esprit et la pratique de l'aumône.....	334
II/La prise en main des œuvres de l'Esprit par les pouvoirs laïcs.....	345
III/Les laïcs et le sacré, le rôle d'intermédiaire joués par les confréries du Saint-Esprit.....	356
Chapitre 4 La fonction communautaire de la référence à l'Esprit-Saint.....	364
I/La chronologie des confréries du Saint-Esprit et le mouvement communal.....	366
II/Comment la confrérie du Saint-Esprit fait-elle communauté ?.....	374
III/La référence au Saint-Esprit dans la communalisation et la hiérarchisation de villes médiévales.....	385
Chapitre 5 Une référence en déclin sur le temps long : la mort d'une habitude.....	396
I/Le déclin de la référence au Saint-Esprit dans les institutions d'assistance.....	397
II/Le déclin de la place de l'Esprit-Saint dans l'évolution des pratiques communautaires et charitables des laïcs.....	403
III/La référence à l'Esprit face aux évolutions institutionnelles.....	416
Conclusion générale de la troisième partie.....	424
Quatrième partie : La référence à l'Esprit entre la dissidence et la norme (XIIIe-XIVe siècles).....	431
Chapitre 1 La prédication inspirée : hérésie laïque et monopole clérical.....	434
I/Les Vaudois: un héritage des mouvements réformateurs du XIIe siècle.....	434

II/L'argumentaire de condamnation contre la prédication laïque.....	440
III/La fonction de prédicateur inspiré au XIIIe siècle.....	443
Chapitre 2 La référence à l'Esprit-Saint dans l'ecclésiologie et le fonctionnement de l'Église au XIIIe siècle.....	449
I/L'inspiration de l'Esprit dans le fonctionnement de l'appareil ecclésiastique au XIIIe siècle.....	450
II/La fonction pontificale au XIIIe siècle : inspiration et remplacement de l'Esprit-Saint.....	456
III/Célestin V : une élection anachronique ?.....	463
Chapitre 3 L'Esprit dans l'Histoire au XIIIe siècle.....	472
I/Les ordres mendiants dans la continuité des perspectives réformatrices du XIIe siècle.....	473
II/Joachim de Flore : prophète de la venue des franciscains.....	479
III/La permanence d'une histoire prophétique : usages divers et condamnations ponctuelles.....	494
Chapitre 4 La référence hérétique à l'Esprit-Saint aux XIIIe et XIVe siècles.....	508
I/Une référence hérétique à l'Esprit-Saint attestée : Amaury de Bène et les amauriciens.....	509
II/La réfutation de la distinction 17 et ses conséquences hors du champ théologique.....	520
III/Des erreurs du Nouvel Esprit à l'hérésie du Libre-Esprit.....	531
Chapitre 5 L'invalidation de la référence dissidente à l'Esprit au XIIIe siècle.....	543
I/Lutter contre la référence dissidente à l'Esprit au début du XIIIe siècle.....	543
II/La bêtise d'un homme et d'une méthode : l'invalidation de Joachim de Flore dans le champ théologique.....	545
III/Une normalisation inspirée opposée à la folie des anormaux.....	547
Conclusion générale de la quatrième partie.....	552
Annexes	
Annexe 1 : Disposition relatives aux confréries du Saint-Esprit dans les testaments foréziens. .	579
Annexe 2 : Cartes établies à partir des testaments foréziens.....	617
Carte 1 : Les confréries du Saint-Esprit (XIIIe-XVe siècles)	
Carte 2 : Les charités de l'Ascension (XIVe-XVe siècles)	
Carte 3 : Les dons à l'œuvre du Pont-Saint-Esprit (XIVe-XVe siècles)	
Carte 4 : Les confréries du Corps du Christ (XIVe-XVe siècles)	
Annexe 3 : Traitement statistique des testaments foréziens.....	623
Annexe 3-1 : Estimation de la présence des confréries du Saint-Esprit en Forez dans la première moitié du XIVe siècle à partir des testaments	
Annexe 3-2 : Evolution des dons aux confréries du Saint-Esprit en Forez	
Annexe 4 : Cartographie et chronologie des institutions charitables placées sous la tutelle du Saint-Esprit.....	629
Annexe 4-1 : Au nord du royaume de France	
Annexe 4-2 : Dans les diocèses de Lausanne et de Sion	
Annexe 4-3 : Dans les diocèses de Maurienne, de Grenoble et de la Tarentaise	
Annexe 4-4 : Dans le sud-est du royaume de France	
Annexe 4-5 Liste des premières mentions de confréries du Saint-Esprit antérieures à 1450	
Annexe 5 : La référence à l'Esprit-Saint et la liturgie.....	649
Annexe 6 : L'image du Saint-Esprit dans l'iconographie et les récits.....	649
Annexe 6-1 : Représenter l'Esprit-Saint	
Annexe 6-2 : Objets et enluminures cités	
Annexe 7 : Bibliographie.....	687
Annexe 8 : Répertoire des fonds d'archives et des sources imprimées.....	706

ANNEXE 1

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONFRÉRIES DU SAINT-ESPRIT DANS LES TESTAMENTS FORÉZIENS DU XIII^E SIÈCLE AU XV^E SIÈCLE

Le travail sur les quelque 6000 testaments et legs foreziens des séries B1852 à B1901 des Archives départementales de la Loire a été rendu possible grâce à la consultation de leur inventaire inédit et détaillé, accompagné d'une traduction partielle, effectué par Marguerite Gonon et aimablement mis à notre disposition par Marie-Thérèse Lorcin. Le compte rendu des informations sur ces testaments se trouve dans le tableau 2. Le tableau 1 reprend les testaments antérieurs au XIV^e siècle et édités dans les Chartes du Forez (G. Guichard, E. Perroy (éd.), *Chartes du Forez antérieures au XIV^e siècle*, Mâcon, 1933-1980) auxquelles Marguerite Gonon avait aussi largement contribué.

Abréviations utilisées

d.t. : denier tournois.

ém. : émine.

fr. : froment.

gr. : gros.

sg. : seigle.

s.v. : sou viennois.

**Tableau 1 : les confréries du Saint-Esprit dans les testaments des Chartes du Forez
(avant 1300)**

Référence	Année	Informations
Tome 2, charte 206	1278	Armandet de Grandval, Pierre de Meximieu, Guillemet de Goutelas, domicelli, Etienne Vierii, Leonetus de Marcilly, Simon Alvernaz, Pierre Bruns, Etienne Noelli, Perrinus del Verdier, Pierre de Champ, Poncius de Maures, Nicolas Galiz, Simon Giraud, membres de la confrérie du Saint-Esprit de Marcilly reconnaissent devant Pierre de Coloigny devoir à la comtesse Jeanne un cartal de sg pour le fournage (cuisson du pain) de la confrérie et de la charité qu'ils font.
Tome 3, charte 350	1283	Testament de Jordan de Sury le Comtal, sépulture au cimetièrre de Sury, auprès de son frère, chapelain de Sury. Veut que ses héritiers le tiennent à perpétuité pour un confrère vif en la confrérie du Saint-Esprit de Sury.
Tome 3, charte 359	1286	Testament de Bonnète de la Garde, sépulture à Savigneu. Veut que ses héritiers fassent qu'elle soit annuellement et à perpétuité de la confrérie du Saint-Esprit de Montbrison.
Tome 4, charte 567	n.d.	Testament de Clément Rosset, chanoine de Montbrison, sépulture à Notre-Dame de Montbrison. Veut que lors du retour (= quarantaine) ont fasse un don de pain aux pauvres et de 2 sous aux confrères de la confrérie du Saint-Esprit qui se tient dans le cloître pour le dit retour.
Tome 5, charte 660	1274	Testament de Hugues Aroud, seigneur de Montrond, sépulture familiale au prieuré des Farges. Il veut que ses héritiers le tiennent à perpétuité, ainsi que sa femme et sa mère comme confrère vif en confrérie du Saint-Esprit de Riverie et son père comme confrère vif en la confrérie du Saint-Esprit de Montrond.
Tome 5, charte 708	1285	Pour mettre fin au schisme qui divisait la confrérie du Saint-Esprit de Montbrison les confrères, réunis à la

		<p>confrérie de Saint-André proclament de nouveaux statuts : ils élisent 6 consuls pou un an, les consuls nouveaux seront choisis par les consuls sortants, lesquels devront rendre compte dans la quinzaine de Pentecôte. Chaque confrère devra payer à son entrée dans la confrérie 14 deniers et 1 demenc de sg annuellement. Il ne pourra introduire dans la confrérie que l'un de ses fils ou neveux, lesquels ne paieront rien en dessous de 7 ans, une demi cotisation entre 7 et 15 ans et cotisation entière au dessus de 15 ans. Aucun confrère ne pourra se retirer sans en avoir annoncé publiquement l'intention le mardi de Pentecôte. Approuvé et scellé par Pierre de Coloigny, Juge de Forez.</p>
Tome 5, charte 711	1286	<p>Testament de Julienne, femme de Zacharie de Chevrière, sépulture au cimetièrre de Notre-Dame de Chazelles, legs aux chapelains, aux Hospitaliers, et à sa famille. Elle lègue aux confrérie du Saint-Esprit de Chagon et Chevrières 12 deniers et à celle de Chazelles 18 deniers. Les legs se font sur les biens des héritiers pour le salut de son âme, de son père et de sa mère, de ses antécédents et de ses successeurs.</p>
Tome 6, charte 721	1286	<p>Testament d'Artaud de la Chaux, sépulture à Saint-Haon le Vieux, legs à Saint-Haon le Vieux et Saint-Haon le Château, à des prieurés, aux frères mineurs, à des ponts et à sa famille. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Haon le château 2 sols pour un pauvre qui tienne sa place. Effectue aussi un lègue à la charité « carnisprivi » (privé de viande ? Pâques?) de Saint- Haon le Château de 4 deniers.</p>
Tome 6, charte 757	1287	<p>Testament de Durand Aymon, sépulture à Feurs, lègue à l'église, aux prêtres, à la charité et à la confrérie du Saint-Esprit de Feurs (aux deux, 15 sous), aux Mineurs de Montbrison et au pont du Palais.</p>
Tome 6, charte 798	1288	<p>Testament de Guillaume d'Ay, domicellus, sépulture aux</p>

		frères mineurs de Montbrison, legs aux église de Cusieu, Ay, Meylieu, Unias, au pont de Cusieu, aux moniales de Jourcey et à sa famille. Veut que ses héritiers le tiennent à perpétuité lui, son père et sa mère comme confrères vifs en la confrérie du Saint-Esprit de Cusieu ou d'Ay comme ses héritiers préfèrent. Donne 6 deniers à la confrérie des chapelains de Fages, pour un retour.
Tome 6, charte 827	1288	Publication du testament de Etienne Fabri de Croset, clerc juré. Legs d'une vigne à la confrérie du Saint-Esprit de Tourzy.
Tome 11, charte 1143	1288	Testament de Jean de Bourbon, effectue des legs aux églises d'Epercieu, Civens, Rozier, Cottences, Saint-Etienne de Lyon, aux ponts et à la suite à la frairie du Saint-Esprit de Rosiers, il lègue 20 sols.
Tome 12, charte 1194	1290	Testament de Pierre de Saligny de Saint-Haon, sépulture à Saint-Haon le Vieux, legs à son curé de Saint-Haon le Château, aux ponts, aux pauvres, aux mineurs et à sa famille. Legs 20 sous à la charité de Saint-Haon le Château. Legs à la charité « carnisprivii » de Saint-Haon le Château 12 deniers de cens. Lègue à la charité de Saint-Haon le Château du jeudi de l'Ascension une quarte de seigle. Legs à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Haon le Château un bichet de sg et 13 deniers dans les deux années après sa mort et qu'il soit tenu par ses héritiers pour vif dans la conf de Saint-Haon le Château.
Tome 16, charte 1262	1299	Pierre Hongre de Fontannes vend un cens sur une terre situé près d'une terre que tient la confrérie du Saint-Esprit de Chalain le Comtal.
Tome 22, charte 1459	1267	Testament de Guillaume Fabre, chatelain de Donzy, sépulture au cimetièrre de Salt en Donzy. Il lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Donzy une quarte de sg. pour que les confrères de la dite confrérie le tienne comme confrère.

Tableau 2 : Les confréries du Saint-Esprit dans les testaments après 1300

Cote	Date	Informations
B 1852 105-106	1317	Testament d'André Petit de Sainte-Agathe de Bouteresse. Legs à de nombreux luminaires dont celui du Saint-Esprit (15 d.t.) Leg (20 s.v.) à la confrérie du Saint-Esprit après avoir fait un don à la charité de l'église de Bouteresse.
B 1852 132-137	1316	Testament de Perrau de Fo, sépulture au cimetière de Pommiers. Veut qu'un an après sa mort soient appelés tous les prêtres de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Germain-Laval et l'archiprêtre de Pommiers à Pommiers et qu'ils y célèbrent une messe, il donne ce jour là à chaque prêtre pleine réfection et 12 deniers.
B 1852 138	1316	Testament de Marg. Neyreta, sépulture à Montbrison. Fait don aux pauvres de Montbrison « dans la confrérie du Saint-Esprit ».
B 1852 145-147	1317	Testament de Bernardi de Chavanes, sépulture à Saint Germain Laval. Veut être tenu à perpétuité en la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Germain Laval comme confrère vif.
B 1852 149-151	1317	Testament de G. del Frayney, sépulture à Bussière. En cas de litige concernant un legs il s'en remet à la confrérie du Saint-Esprit de Bussière.
B 1852 163-166	1317	Testament de J.Mornanderii, clerc, sépulture à Saint-Galmier. Legs à son frère, à charge de le tenir comme confrère vif en la confrérie du Saint-Esprit de Chazelles.
B 1852 170-173	1317	Testament d'Henri de Chambéon, sépulture à Chambéon. Veut être tenu ainsi que sa mère et sa femme Eluys comme confrères morts à perpétuité en la confrérie du Saint-Esprit de Chambéon et veut que l'héritier fournisse pour cela une rente (3 éminées) aux consuls de la confrérie.
B 1852 192-193	1317	Testament de J.Lamberti de Crémeau, sépulture à Crémeau. Veut être tenu comme confrère à perpétuité de la confrérie du StE de Crémeau, et donne pour cela 60s.
B 1852 98-100	1316	J.Pelaignon, de Montbrison, se fait enterrer à Lavigneu. Crée une prébende à accorder au curé, à charge pour le prébendier de dire des messes le vendredi et le samedi. Si le curé de l'église Saint-

		André à Montbrison la refuse, alors il demande que les 40 livres soient consacrées à une donee aux pauvres de Montbrison en la confrérie du Saint-Esprit.
B 1852, 41	1316	Testament de Maurini de Portali. Legs aux pauvres de Montbrison « dans la confrérie du Saint-Esprit » de 2 deniers chacun.
B 1852, 74-76	1316	Testament de Foreysa de Montbrison. Donne tout ses biens en viager à un prêtre. Demande celui-ci fasse un retour de la donatrice dans la confrérie des prêtres qui se fait dans le cloître de Notre-Dame de Montbrison. Retour qui doit être fait par les confrères de la confrérie du Saint-Esprit eux-mêmes.
B 1852, 76-77	1316	Testament d'Alice, fille de Perret Essart. Legs une partie d'une verchère à la confrérie du Saint-Esprit de Roanne.
B 1852, 80-82	1315	Testament d'Hugonis Macibo. Fait don à perpétuité d'une livraison de seigle en échange veut être tenu à perpétuité comme confrère de la confrérie du Saint-Esprit d'Arcon.
B 1852, 84-89	1316	Testament de Baronis de Souternon qui habite Montbrison. Fait don à 48 pauvres de Montbrison et de Saint-Romain. Les pauvres doivent être choisis par un consul de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Pierre (église de Montbrison) et par un consul de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Romain et par le curé de l'église de Saint-Martin. Donne à chaque consul et au curé 5 sous le jours où ils choisiront les 48 pauvres. Legs d'une émine de seigle aux confréries du Saint-Esprit de Saint-George d'Hauteville « de alta villa » et à celle du Saint-Esprit d'Ecotay pour que les consuls des confréries placent un « pauvre du Christ » lors du repas annuel de la confrérie.
B 1852, 96	1316	Testament de P.Bilos, clerc à Cleppé. Legs de 40 s à la confrérie du Saint-Esprit de Cleppé, à charge de se faire convier comme confrère vif.
B 1853 112	1321	Testament de H.Vyoleis. Veut être tenu pour confrère vif en la confrérie du Saint-Esprit de Mizérieux à perpétuité, son héritier donnant 60 s à la confrérie.

B 1853 114	1321	Testament de J. del Vyoro de Bezaceur, de la paroisse de Chamboeuf. Veut être tenu pour confrère vif de la confrérie du Saint-Esprit de Chamboeuf 10 ans et durant cette période les héritiers doivent payer la confrérie et un pauvre doit manger à la dite confrérie pour le testateur.
B 1853 116	1321	Testament de J. de Boenco, Donne aux pauvres de Montbrison un pain en la confrérie du Saint-Esprit.
B 1853 30	1319	Testament de Jacques Chaczare de Jonzieu. Veut être tenu confrère vif de la confrérie du Saint-Esprit de Jonzieu.
B 1853 35	1319	Testament de J.Moschon de Saint-Haon. Veut être tenu comme confrère vif de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Haon le Châtel pendant un an après sa mort.
B 1853 42	1320	Testament de H.Garendelli de Nollieu. Un de ses legs impose de payer à perpétuité une quarte de seigle et 6 deniers à la confrérie du Saint-Esprit de Nollieu de façon à ce que le testateur soit confrère mort.
B 1853 57	1321	Testament de J.Marvant de Saint Georges de Baroilles. Un testateur reçoit un pré à charge de tenir le défunt à perpétuité comme confrère vif (ainsi que sa mère) en la confrérie du Saint-Esprit de Saint Georges en donnant un demi quarton de seigle et 3 deniers.
B 1853 63v	1370	Mart. Gilardi de Chaponno paroisse de Firminy. Legs de 12 d.t. à l'oeuvre de « la grande église de Lyon », et à l'oeuvre du Saint-Esprit.
B 1853 74	1321	Testament de Marg. fille de G.Pellapel de Fouillouse. Charge son mari de la tenir à perpétuité comme consoeur en la confrérie du Saint-Esprit de l'église de Fouillouse.
B 1853 75	1321	Testament d'E. de Bosco de Bussy. Veut être tenu comme confrère vif en la confrérie du Saint-Esprit de Bussy et payer la pension à laquelle on est tenu en ce cas là, si l'héritier ne veut pas payer il lègue à la confrérie 1 dem. seigle et 12 deniers.
B 1853 80	1319	Testament de Dur. Fabri de Souternon. Veut être tenu, ainsi que Marg. sa femme, à perpétuité en la confrérie du Saint-Esprit de Souternon comme confrère mort, si son héritier est

		défaillant veut que les consuls de la dite confrérie récupèrent 1 dem de seigle et 12 deniers.
B 1853 86	1320	J.Floreton de Mays. Legs de deux tonneaux de vin à sa femme Marg. à charge pour elle de le tenir comme confrère en la confrérie du Saint-Esprit de Mays, après la mort de sa femme, l'héritier les tiendra tous deux comme confrères en ladite confrérie pendant dix ans. Tant que sa femme est en vie c'est elle qui gère les biens.
B 1853 95	1321	Testament H. de Couceu de Crémeau. Veut être tenu comme confrère vif en la confrérie du Saint-Esprit de Crémeau, donne à ladite confrérie à perpétuité 2 sous et 1 dem. sg. et une galline.
B 1853 98	1321	Testament de Begoneti Bergerii. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Sury le Comtal une émine de seigle.
B 1853, 101	1317	Testament de J.Viola de Feurs. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Feurs un dem sg, 12 d. à charge de le tenir confrère vif à perpétuité.
B 1854 105	1331	Testament de Michele Ponti de Balbieu, de Feurs. Veut être tenu à perpétuité comme confrère vif de la confrérie du Saint-Esprit de Feurs sur une maison, un jardin et la terre attenante.
B 1854 66	1325	Testament de J.Galmerii de Maygniaco. Legs perpétuels à confrérie du Saint-Esprit de Maygniaco
B 1854 96	1328	Testament d'And. Liauerii de Saint-Bonnet le château. Legs d'1 dem.sg à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Bonnet à donner quand se fait la confrérie. L'héritier donnera de plus ce jour là, à perpétuité 12 deniers.
B 1855 49	1328	Testament St. del Geneytey. Charge J.Dignassa de plusieurs legs et de le tenir à perpétuité comme confrère mort à la confrérie du Saint-Esprit de Salvagneu. Si ne le fait pas, les dons qui lui sont fait reviendront à l'héritier. L'héritier quant à lui doit payer l'assiette pour un confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de Graysoles et une autre assiette de confrère mort pour le repas de l'âme de ses parents.
B 1856 16	1338	Testament de Sim de Valleta, clerc de Cezay.

		Legs à la confrérie du Saint-Esprit de Cezay à charge de le tenir à perpétuité comme confrère mort.
B 1856 19	1336	Donation de Garone de Ruppe de Marcilliaco (paroisse de Saint-Germain-Laval). Veut être tenue à perpétuité comme consoeur vive de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Germain-Laval.
B 1856 2	1336	Donation faite par J.Torelli à Mathie sa femme. Donne entre autre une terre, à charge de le tenir comme confrère en la confrérie du Saint-Esprit de Noirétable si la légataire refuse, le pré va à la confrérie.
B 1856 27	1337	Testament de Thomete veuve d'E.Fabrii de Saint-Sixte. Don (6 deniers de rente perpétuelle) à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Sixte à charge de le tenir pour confrère mort.
B 1856 34	1337	Testament de Peronin del Magnil. Veut être tenu pour confrère mort à perpétuité en la confrérie du Saint-Esprit de Charies.
B 1857 100	1338	Testament de J.Palunier, cleric de Souternon. Legs à sa famille, en échange doivent payer à la confrérie du Saint-Esprit de Souternon 6 deniers et 1 métier sg.
B 1857 123	1342	Testament de G. de Genetines. Veut que l'héritier le tienne à perpétuité membre de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Romain pour confrère mort
B 1857 22	1329	Testament de P. dels Guotayls, paroisse de Jureu. Donne un pré et une terre, à charge pour les enfants de sa filleule de le tenir à perpétuité comme confrère vif de la confrérie du Saint-Esprit de Jureu.
B 1857 28	1338	Testament de J.Neyram de Bully. Veut être tenu à perpétuité comme confrère mort de la confrérie du Saint-Esprit de Bully sur sa terre <i>als Alues</i> , si l'héritier se montre défaillant à payer la confrérie les consuls de la dite confrérie tiendront cette terre.
B 1857 47	1341	Testament de Stephane Pani de Nervieu. Conditionne un de ses dons au fait d'être tenue pour une confrère vive en la confrérie du Saint-Esprit de Nervieu.
B 1857 5	1340	Testament de J. de Forgia de Cervière. Veut être tenu comme confrère vif de la confrérie du Saint-Esprit de

		Cervière à perpétuité et ses héritiers doivent payer chaque année un confrère mort, ce qu'il oblige sur tous ses biens.
B 1857 51	1341	Testament de Stephane Martini de Saint Sulpice. Donne 3 setiers de seigle à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Sulpice à charge de le tenir comme confrère vif. Confie ce don au curé qui est le prieur de la dite confrérie.
B 1857 55	1335	Testament de Ph. Alberti de Saint-Bonnet le château. Son héritier devra placer un confrère dans la confrérie du Saint-Esprit dudit lieu.
B 1857 66	1341	Testament de G. de Forgia de Cervière. Veut être tenu à perpétuité comme confrère mort de la confrérie du Saint-Esprit de Cervière sur les fruits de ses biens.
B 1857 8	1340	Testament de Margerite veuve Arnaudi de Gevencia Fait don d'un barral de vin à chacune des trois confréries : Sainte Catherine, confrérie du Saint-Esprit et Purification de la Vierge Marie de Saint-Haon le Château. A charge pour les consuls des confréries de tenir la testatrice comme confrèresse pour l'année et qu'un pauvre tienne sa place.
B 1857, 67	1341	Testament de Stephane Puys de Chambeon. Legs « un confrère » à la confrérie du Saint-Esprit de Chambeon pour l'âme d'Etienne Puys son oncle maternel sur une terre et un autre confrère perpétuel pour lui.
B 1858 101	1345	Testament de P. Blanchiflour de Souternon. Veut être tenu comme confrère mort à perpétuité en la confrérie du Saint-Esprit de Souternon.
B 1858 105	1357	Testament de Clémence de Prata de Saint Sulpice. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Germain-Laval 1 dem sg et 12 d. à lever par les consuls sur une vigne à Saint-Germain Laval afin qu'on la tienne pour consoeur vive à perpétuité.
B 1858 108	1345	Testament de Margarite Boyssona. Veut être tenue comme consoeur vive en la confrérie du Saint-Esprit de Cleppé.
B 1858 110	1357	Testament de P.de Chabey de Pomiers. Legs à perpétuité à la confrérie du Saint-Esprit de Magneria d'un pré à charge d'être tenu comme confrère vif.
B 1858 113	1358	Testament de Huguete, femme de Dyon della Revolleyri.

		Lègue une maison à la confrérie du Saint-Esprit de Maigniria pour être tenue à perpétuité consoeur.
B 1858 115	1348	Testament de Gironi, fils de Thomas Girini. Legs à Garite sa sœur tous ses biens, à charge pour elle de tenir leur père et leur mère comme confrères mort à perpétuité en la confrérie du Saint-Esprit de Souternon sur une maison, une verchère et un jardin quant à lui il veut être tenu comme confrère sur une quarte de terre. Si Garite ne voulait pas payer pour les parents 1dem sg et 12 d, les consuls pourraient vendre la maison, jardin et verchère pour le prix de 6 livres.
B 1858 16	1344	Testament de Beatricis Poncin. Legs d'un bichet de fèves à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Paul.
B 1858 25	1345	Testament de Garite Boyssona. Veut être tenue, sur tous ses biens consoeur vive de la confrérie du Saint-Esprit de Cleppé.
B 1858 35	1347	Testament de G.Fororerii. Fournit une arche avec 3 émines de seigles à condition d'être tenu à perpétuité pour confrère vif de la confrérie du Saint-Esprit de Mizérieu.
B 1858 44	1348	Testament de Guillerme de Maysiriaco. Fait don de sa maison et de son jardin à condition qu'on la fasse tenir à perpétuité comme consoeur vive en la confrérie du Saint-Esprit de Cleppé, si les héritiers refusent, maison et jardin seront vendus pour le profit de la confrérie.
B 1858 47	1348	Testament de Dur. de Ulmo. Veut que J Chatagnons paye annuellement à la confrérie du Saint-Esprit de Mizérieu trois émines de froment et un confrère perpétuel.
B 1858 54	1348	Testament de M. Maczuon. Veut être tenu à perpétuité en la confrérie du Saint-Esprit de Cleppé comme confrère vif sur les fruits d'un pré sis sous sa maison.
B 1858 58	1348	Testament de J.Triquo de Mizérieu. Veut être tenu pour confrère vif de la confrérie du Saint-Esprit de Mizérieu, d'abord par sa fille puis après la mort de celle-ci par un parent, G.
B 1858 66	1348	Testament de M.Fabri de Cleppé. Legs de 5 setiers de seigle à la confrérie du Saint-Esprit de Cleppé et

		une arche contenant 5 émines de seigle à charge de le tenir à perpétuité comme confrère vif et de faire célébrer une messe pour lui à la Pentecôte.
B 1858 71	1348	Testament de Benoite, femme de Bertrand de Castro de Cleppé Veut que toutes les terres qu'ils ont acquises avec son mari soit vendues, le prix servant à asseoir un confrère vif en la confrérie du Saint-Esprit de Cleppé, le reste pour les pauvres.
B 1858 72	1348	Testament de Guichard Demande au curé de faire dire un anniversaire, et ce sont les consuls de la confrérie du Saint-Esprit de Bussy qui devront veiller à ce que l'anniversaire soit dit.
B 1858 73	1349	Testament de Marione à Epercieu, Veut être tenue consoeur morte de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Paul
B 1858 81	1349	Testament Artaud de la Bruyeri. Don pour être tenu confrère perpétuel de la confrérie du Saint-Esprit de Bussy.
B 1858 87	1349	Testament Barth. Potumeu. Don aux consuls à la Pentecôte de 3 setiers pour être tenu à perpétuité confrère vif de la confrérie du Saint-Esprit de Bussy.
B 1858 92	1347-8	Testament Alexie de Civa, sépulture à Bussy, tombe de ses parents Fait don d'une rente perpétuelle (1 dem sg et 12 d) pour être tenue consoeur vive en la confrérie du Saint-Esprit de Bussy veut que l'héritier tienne la mère de son mari en la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Sulpice aussi longtemps qu'il plaira à son mari.
B 1858 99	1348	Testament de J.Fabre de Souternon. Veut être tenu, ainsi que Peroneta, sa femme en la confrérie du Saint-Esprit de Souternon comme confrère mort à perpétuité, pour cela les héritiers paieront annuellement 1 dem sg et 12 deniers sur une rente.
B 1859 1	1349	Testament de Jeanne Tioleri, veuve P.Rachon de Saint Cyr les Vignes. Donne 7s 6 d. à la confrérie du Saint-Esprit de St Cyr pour être tenue consoeur à perpétuité. Les consuls devront chaque année à la Pentecôte donner une livre aux pauvres de la confrérie.
B 1859 15	1348	Testament de Mathie Neyella des Farges. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit des Farges 20 sous et 5 setiers de seigle de sorte que les consuls de la confrérie tiennent un pauvre pour

		elle pour la tenir à perpétuité confréresse et pour ses héritiers.
B 1860 19	1353	Testament de Durand Corti de Saint-Héand. Legs à la confrérie du Saint-Esprit de St-Héand d'un dem sg de cens pour deux confrères dans la confrérie.
B 1860 33v	Vers 1348	Donation de J de Bello Videre. Fait deux dons à son fils et le charge de le tenir sa mère et lui comme confrère de la confrérie du Saint-Esprit.
B 1860 35v	1353	Donation de Hugues de Sugniis. Charge ses héritiers de payer à la confrérie du Saint-Esprit Marcou 2 setiers et 1 émine de seigle que légua autrefois à ladite confrérie son gendre.
B 1860 37	1351	Donation de M. Tuysonis de Saint-Germain-Laval. Veut que son héritier le tienne comme confrère vif de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Germain-Laval pendant trois ans après sa mort.
B 1860 54	1353	Testament de H. de Prata de Feurs. Fait un don à son neveu, à charge pour celui-ci de le tenir pour conf vif de la confrérie du Saint-Esprit de Feurs à perpétuité.
B 1860 59	1345	Testament de Luce Taluita de Sail sous Cousan. Donne aux consuls de la confrérie du Saint-Esprit de Sail sous Cousan un dem de sg et 12 d. à prendre sur les revenus d'une vigne et d'un jardin pour deux confrères morts lors des jours de la fête de Pentecôte et pour les nourrir comme il est accoutumé.
B 1860 61	1348	Testament de Janet de Calce et Alice de Calce. Don de 6 bich de sg à la confrérie du Saint-Esprit de Panissières.
B 1861 40	1342	Testament de J. Meysonerii, fils de Johanneti Meysonerii de Juré. Don de terre à Martine sa filleule à charge pour elle de le tenir pour confrère mort de la confrérie du Saint-Esprit de Juré à perpétuité et annuellement.
B 1861 49	1344	Testament de P. de Portio de Rozier d'Aurec. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Rozier 6 dem sg et 2 s. t. pour trois confrères à perpétuité dans la dite confrérie et pour son âme. Si la confrérie ne peut pas il donne 1 dem sg et 12 deniers pour 1 confrère.
B 1861 72	1335	Donation de Barthélémy de Grisoletes. Fait un don qui jouxte la vigne de la confrérie du Saint-Esprit de

		Saint-Germain Laval.
B 1861 74	1344	Donation de Clemencie Tasoenda de Saint-Germain-Laval. Veut être tenue à perpétuité par ses héritiers pour consoeur vive de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Germain-Laval.
B 1861 93	1347	Testament de Cecilie Chatrona de Nervieu. Donne 10 s. à l'œuvre de reconstruction et de préparation de la maison de la confrérie du Saint-Esprit de Nervieu. Veut aussi que ses héritiers la tiennent pour consœur vive de la confrérie du Saint-Esprit et pour cela ils verseront aux consuls ce qui est nécessaire.
B 1861-108	1347	Testament de Ph. de Marsillaco. Veut être tenu pour confrère vif de la confrérie du Saint-Esprit de Bussy sur une terre
B 1861-110	1342	Testament de St. Reygnons de Bussy. Veut être tenu à perpétuité comme confrère vif de la confrérie du Saint-Esprit de Bussy sur deux prés.
B 1861-115	1347	Donation de Bone de Valeta. Veut être tenu à perpétuité comme consoeur morte en la confrérie du Saint-Esprit de Saint Julien la Vêtre.
B 1861-118	1342	Testament de Beatricis de Riperia, sépulture avec son frère à Montbrison. Elle veut que son retour soit fait dans et par la confrérie du Saint-Esprit des prêtres de Savigneux et Montbrison, à laquelle elle appartient.
B 1861-127	1347	Testament de Durand de Chalmeta. Veut être tenu à perpétuité comme confrère mort de la confrérie du Saint-Esprit des Salles, ce pourquoi il oblige les fruits de son pré aux Salles.
B 1861-132	1348	Donation de Martini Peronini de Curzeu, paroisse de Chandieu, Donne aux régents de la confrérie du Saint-Esprit de Chandieu 1 st de sg.
B 1861-138	1348	Vincent Benedicti et Mathie sa femme. Donnent à la confrérie du Saint-Esprit de Chandieu 1dm sg et 12 d.t. Pour le confrère Anthonie Ramonda à condition que les consuls de la dite confrérie qui se tient les trois jours de Pentecôte tiennent et possèdent l'hôpital dudit couple dans lequel ils sont morts.

B 1861-148	1349	Testament de J.Binio. Son héritier universel sera tenu de payer annuellement à perpétuité la valeur de trois confrères vifs à la confrérie du Saint-Esprit de Notre Dame de Sauvain.
B 1861-150	1348	Testament de P.Jela de Saint-Galmier. Legs d'une terre qui jouxte celle de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Galmier.
B 1862 103	1349	Testament de P.Revolli. Donne à la confrérie du Saint-Esprit de Valeilles 3 st de sg pour être tenu à perpétuité confrère vif.
B 1862 156v	1346	Ordinatio Stéphane Reynardi de Payselleres, paroisse de Saint-Héand. Son héritier universel doit donner chaque année à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Héand un bich sg sur un jardin.
B 1862 172v	1357	Testament de Ph. De Rellava, paroisse des Farges. Donne, à la confrérie du Saint-Esprit des Farges 5 setiers de sg pour un confrère perpétuel.
B 1862 177	1357	Testament de P. de Grangia de Vitre paroisse de Bully. Ses héritiers - les enfants de son frère - doivent le tenir membre de la confrérie du Saint-Esprit de Bully ainsi que sa mère.
B 1862 187	1358	Ordinacio Mariete de Bosco Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Marcellin, une mantille pour le service divin.
B 1862 188	1349	Ordinacio J.Gays del Rechayn Lègue chaque année à perpétuité à la confrérie du Saint-Esprit de Grézolles 1 dm sg et 12 d.v., pour être tenus, lui et Pétronille sa femme pour confrères morts.
B 1862 202	1358	Testament F.Merlin de Chambéon. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Chambéon 4 st et 1 émine sg.
B 1862 211	1358	Ordinacio J.Mathei. Veut être tenu pendant un an comme confrère vif en la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Germain-Laval.
B 1862 24	1346	Testament de Guigonis d'Epercieux Don de 3 s.v. au luminaire de Notre-Dame du Puy et à l'hopital du Saint-Esprit.
B 1862 46	1332	Ordinatio P. de Guerens.

		Les héritiers donneront aux pauvres 5 st. sg en 8 ans et le tiendront comme confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de Saint-André d'Apchon.
B 1862 53v	Vers 1348	Domini P. de Boscovario. Veut que son retour soit fait dans la confrérie du Saint-Esprit qui se fait dans l'église de Montbrison et être tenu pour confrère mort de cette confrérie.
B 1862 60	1348	Ordinatio P. Bonis Panis de Saint-Héand. Dans la liste des héritiers universels se trouve d'abord son fils, puis ses filles, puis sa femme, puis la confrérie du Saint-Esprit de St-Héand.
B 1862 68	1356	Testament de Gregori de Treols de Luriec. Donne 1 dm de sg à la confrérie du Saint-Esprit de Luriec.
B 1862 84	1356	Testament de Peronin Giloyri de Cene. L'une de ses vignes jouxte celle de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Priest-la-Roche.
B 1862 97v.	1347	Testament de Vitalis fils de G. Pellapelli. Donne à la confrérie du Saint-Esprit de la Fouillouse 1 dm sg et 12 d. v. annuels à perpétuité, pour être tenu confrère vif.
B 1862 99	1356	Testament de noble viri H. Durgelli. Après un don à l'hôpital des pauvres de Notre-Dame du Puy, donne 2 draps aux hôpitaux de Saint-Antoine et du Saint-Esprit.
B 1863 111	1368	Testament d'Arthaude, fille Etienne Brunii Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Just-en-Chevalet un quarton de sg et 6 d.v. de cens sur un « hospice » à condition que les consuls de la dite confrérie placent un pauvre pour tenir Arthaude et ses prédécesseurs confrères morts à perpétuité.
B 1863 112	1371	Testament Aud Bergerii de la Conchi. Effectue trois dons de 12 d.t. aux hôpitaux de Notre-Dame du Puy, de Saint-Antoine et du Saint-Esprit.
B 1863 122v	1372	Testament de Ponte Sumene. Donne au « chapitre » du Saint-Esprit d'Aurec 3 mesures de seigle, après donne au « chapitre » de la confrérie du corps du Christ. Fait aussi don d'une quarte de froment à l'hôpital du Saint-Esprit et lègue 2 draps à celui de Saint-Antoine.
B 1863 129v	1368	Testament de Nicolas de Tissoteyria paroisse de Firminy.

		Lègue 6 d.t. à l'hôpital Notre-Dame du Puy, Saint-Antoine en Viennois et du Saint-Esprit.
B 1863 130	1371	Testament noble Pileti de Syur, seigneur de Marcou. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Marcou, tant pour lui que pour sa femme 1dm sg et 12 d pour deux messes perpétuelles. Il confesse devoir annuellement à la dite confrérie 7 quartons de sg, 3 s et 6 d, pour lesquels il oblige une décime à Marcou.
B 1863 134v	1356	Testament Aud. Aynuin de Villerest, clerc. Confie un don aux pauvres à son héritier, si celui-ci est défailant les confrères du Saint-Esprit de Notre-Dame de Villerest récupèrent le bien sur lequel est garanti le don.
B 1863 13v	1353	Testament Vitalis, fils de Ph Codurerii. Legs à la charité du Saint-Esprit de Boën d'une quarte de vin et deux quartes de seigle, parmi des dons aux luminaires et aux églises. Il demande aussi à être tenu pour confrère vif de la confrérie du Saint-Esprit de Boën, ce sur une vigne qui jouxte celle de la charité du Saint-Esprit, quiconque tiendra cette vigne devra payer pour ledit confrère vif 1 dem sg et 12 d.v., si ne le fait pas les consuls de la confrérie pourront vendre la vigne.
B 1863 29v	1367	Testament Pascalis de Revolleria. Après un don à l'hôpital des pauvres du Puy, fait un don à l'oeuvre du Saint-Esprit de 10 s.t. et un don identique à l'oeuvre de l'église de Lyon.
B 1863 50	1370	Testament noble Anthonii seigneur de Chalmazel. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Chalmazel 1 dm sg et 12 d.t. pour un confrère vif lors des trois jours de Pentecôte.
B 1863 59v	1348	Testament de Cathine, femme de J. de Guohelz. Effectue deux donnes aux pauvres dont le reste est accordé aux consuls de la confrérie du Saint-Esprit de Souternon, pour être tenue pendant 7 ans comme consoeur vive.
B 1863 5v	1363	Testament Ph. Lioneti de Montbrison. Legs de 30 s.t. à la confrérie des prêtres du Saint-Esprit de Savigneux.
B 1863 60	1352	Testament de Petra Posa de Boen. Veut que Laurent del Martel et sa femme le tiennent en la confrérie du Saint-Esprit de l'Hôpital Rochefort et veut que son héritier le fasse

		tenir comme confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de Boen.
B 1863 60bis	1361	Testament de Petrus Blancheti fils de J.Blanchet de Boën. Fait un don sur un pré légué à l'héritier pour un confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de Boën, si l'héritier refuse les consuls de la confrérie du Saint-Esprit pourront vendre le pré.
B 1863 67v	1366	Testament J. fils de Zacharie de Maudris. Veut être tenu à perpétuité pour confrère mort de la confrérie du Saint-Esprit des Salles et lègue pour cela 6 d.v. et un quart sg qu'on lui doit, cens qui sera à lever par les consuls de la confrérie du Saint-Esprit.
B 1863 80	1371	Testament de J.Aymeri de St. Maurice sur Loire. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Maurice sur un pré 1 livre de seigle annuelle. Le legs se trouve après don à la charité et aux églises.
B 1863 96v	1371	Testament de J.Golini de Souternon. Veut être tenu pendant 10 ans comme confrère en la confrérie du Saint-Esprit de Souternon, soit une année comme confrère vif et les autres 9 années comme il est coutume de faire dans la dite confrérie, legs à la confrère une arche pour le service de la confrérie.
B 1863 97v	1371	Testament de Marg Petralata, femme de J.Palmeri. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Souternon 4 fr. or pour acheter rente de 12 d.v et 1 dm sg à condition que les confrères de ladite confrérie la tienne à perpétuité comme consoeur vive.
B 1864 15	1348	Testament Jacquemeti de Costa Reuveyri de Saint-Romain les Atheux. Don à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Romain de 2 setiers de sg et de viande.
B 1864 18	1343	Donation de Garite Baroneta de Platea de Chérier Veut être tenue comme confrèresse morte en la confrérie du Saint-Esprit sur les prés donnés à P. Baroneti.
B 1864 23	1348	Testament de G.Bernard de Marcilleu, paroisse de Saint-Germain-Laval. Une de ses vignes jouxte celle de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Germain-Laval.
B 1864 24	1358	Testament P. de Brueria de Noirétable Lègue tout ses biens à sa mère, celle-ci doit le tenir en la confrérie du

		Saint-Esprit de Noirétable pour confrère mort, ce pour quoi il oblige à la dite confrérie du Saint-Esprit l'usufruit de ses biens si sa mère refuse de payer.
B 1864 31	1349	Testament de J.Girard de Saint-Martin la Sauveté Veut que sa mère crée une rente d'un quarton de sg et 6d.v. pour un confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Martin. Si les héritiers sont défailants les consuls de la confrérie du Saint-Esprit pourront vendre les biens pour constituer un cens de 1 dm sg et 12 d.v.
B 1864 36v	1357	Testament de Marque de Mayeut, Veut être tenue à perpétuité comme confreresse vive en la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Germain-Laval, sur les fruits d'une vigne, si le possesseur est défailant la vigne pourra être vendue.
B 1864 51	1360	Testament de P d'Urgenges de Montbrison. Legs de 60s. pour son retour à la confrérie du Saint-Esprit qui se fait dans l'église de Notre-Dame de Montbrison.
B 1864 66	1355	Testament de P.Vert cordier de Montbrison. Veut que soit faite une donne à chaque pauvre 2 dt dans la confrérie du Saint-Esprit de Montbrison, dans huit jours suivants sa mort.
B 1864 79	1361	Testament Stephane del Suc. Veut être tenue à perpétuité comme consoeur morte en la confrérie du Saint-Esprit de Chalmazel sur la décime d'une terre.
B 1864 83	1360	Testament Etienne de Pardon de Saint-Marcel de Félines. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Marcel 1 setier de sg à condition d'être tenu pour confrère mort, pour le salut de son âme.
B 1865 112	1360	Testament P. de Chabues de Sainte-Agathe la Bouteresse, Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de la Bouteresse 1dm sg et 12dv chaque année, sur une vigne.
B 1865 112v	1361	Testament G. fils de St Tiserii de Cervière. Veut être tenu par ses héritiers comme confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de Cervière sur ses biens et si les héritiers ne veulent pas, les consuls de la confrérie du Saint-Esprit peuvent vendre.
B 1865 114	1361	Testament d'Agnès, fille de Bart. André de Vernines. Veut être tenue comme consoeur morte en la confrérie du Saint-Esprit de Noirétable sur ses biens.
B 1865 116v	1361	Testament P. Bazini paroisse Saint-Léger.

		Évoque une vigne qui jouxte celle de la confrérie du Saint-Esprit de Pouilly-les-Nonnains.
B 1865 118	1359	Testament de J, veuve de Jacobi Percepti de S. Maurice en Gorgois. Lègue 12d.t. aux hôpitaux de Notre-Dame du Puy, de Saint-Antoine de Vienne et du Saint-Esprit et à l'oeuvre de l'église de Lyon.
B 1865 122	1348	Testament de J de Claperio, paroisse Etienne de Furano. Lègue 2s.t. aux hôpitaux de Notre-Dame du Puy et du Saint-Esprit et à l'oeuvre de la grande église de Lyon.
B 1865 123	1358	Testament de P. Bulonis de Saint-Cyr les Vignes. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Cyr 1 émine de sg, l'héritier devra le tenir à perpétuité comme confrère en la dite confrérie si l'héritier refuse de payer donne à la confrérie du Saint-Esprit une décime sur une terre.
B 1865 129	1381	Testament Barth. Savoneti de Firminy. Dons aux hôpitaux de Saint-Antoine en Viennois, Notre-Dame du Puy, du Saint-Esprit et à la grande église de Lyon, au 3 derniers : 12s.t.
B 1865 131	1362	Testament J. Chapa, paroisse de Tourzy. Legs d'une ânée de sg. à la confrérie du Saint-Esprit de Tourzy.
B 1865 136v	1361	Testament de J. de Salvagnac, bourgeois de St. Héand. Veut que ses héritiers payent chaque année à la confrérie du Saint-Esprit deux confrères et qu'en échange la confrérie du Saint-Esprit de St. Héand nourrisse deux pauvres du Christ.
B 1865 140v	1361	Testament de noble St. de Usselo de Sail-sous-Cousan. Legs à la confrérie du Saint-Esprit de Sail : une assise de cens d'une valeur d'1dm. sg. et 12d.t. à payer à la Pentecôte.
B 1865 15v	1361	Testament de J. de l'Alunieri de Firminy. Lègue 1 gros à l'hôpital Notre-Dame du Puy et à celui de Saint-Antoine de Vienne et 12 d.t. à celui du Saint-Esprit et à l'indulgence la grande église de Lyon.
B 1865 28	1360	Testament de Barth. Pichon de Sury. Lègue un lit et 12 d.t à l'hôpital Notre-Dame du Puy et 12 dt aux hôpitaux de St Antoine de Vienne et du StE et à l'oeuvre St. Jean de Lyon.
B 1865 29v	1361	Testament de Marquisie de Greneyra. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Haute-Rivoire un petason et 2

		st. sg. pendant 6 ans et non après.
B 1865 62	1361	Testament de J.Broty de Firmin. Lègue un gros aux hôpitaux Notre-Dame du Puy, Saint-Antoine de Vienne, Saint-Esprit et à la grande église de Lyon.
B 1865 70v	1361	Testament de J. Marcou de Massobaruler. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Sauvain une assise de 3 quarterons sg. et 18 d.v. en cens perpétuel.
B 1865 72	1361	Testament de Coignat de Couzan Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Sail sous Couzan une assise de 1dm. sg. et 12dv. de cens sur une vigne. Au cas où les héritiers ne voudraient pas verser le cens les consuls de la confrérie du Saint-Esprit peuvent vendre la vigne. Il fait un autre legs d'un quarteron de sg. et 6dv. assise sur une autre vigne que les consuls pourront aussi vendre si les héritiers ne veulent pas verser les droits.
B 1865 80	Vers 1352	Testament J. fils de J. Doumay. Veut que les consuls de la confrérie du Saint-Esprit d'Ailleu accepte à perpétuité pour l'œuvre de la confrérie 1 quarte sg. et 6dv. sur un pré.
B 1865 92	1362	Testament de J.Lebraut d'Arconsat, Donne la moitié de son pré à la confrérie du Saint-Esprit d'Arconsat à condition que celui qui tienne le dit pré le tienne pour confrère.
B 1866 23v	1375	Testament de P. Sapien de Montbrison. Veut que son retour soit fait par la confrérie du Saint-Esprit de l'église Notre-Dame de Montbrison, à la manière habituelle par tous les confrères.
B 1866 3	1359	Testament A. Chatelia de Cella. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Cleppé 1dm. sg. et 12d. pour être tenu confrère vif à perpétuité sur un pré.
B 1866 31	1376	Testament de J.Berchatonis de Saint-Victor. il reconnaît avoir reçu de J. de Cheneveres, de J de Terrassia, de Mart. Jacob, de P.Gay, de P. Prout, de J. Pastour, de J. Malet, de J. fils de H. Berund, de J. de Ances, de M. Fayol, de M. de Blutiseur, de E. Ruphi, de Marcin de Favaranges, de E de Poyreteria, de Mart. Columbi, et de M. Curdilis, prêtre, 1dm sg au nom du Saint-Esprit qui se fait chaque année à St. Victor.
B 1866 69v	1376	Testament de Mariona de Trancharderia, de St. Just sur Loire, Legs d'une aune de linge aux hôpitaux de Notre-Dame du Puy, de

		Saint-Antoine de Vienne et du Saint-Esprit.
B 1866 72	1375	Testament Garone de la Jutya, paroisse de St.Just en Bas. Lègue la confrérie du Saint-Esprit de St. Just., un franc or, pour le service de la confrérie.
B 1866 82v	1377	Testament de J. de Esclusa. Veut que les héritiers le tiennent comme confrère de la confrérie du Saint-Esprit de Poncins tant qu'ils en auront les moyens.
B 1867 29	1361	Testament de G.Baconerii de Vareilles. de Ste Colombe. Lègue une ânée de sg à la confrérie du Saint-Esprit de Ste Colombe.
B 1867 51	1361	Testament de Barth. Fils de J. de Combes. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Balbigny. une terre.
B 1867 54v	1362	Testament de H.Barelli de Renaison. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Renaison à perpétuité une livre de froment, une livre d'orge et 8dt., sur un pré et une ânée de vin sur une vigne, pour que son héritier et prébendier place un confrère qui aura pleine réfection dans la confrérie du Saint-Esprit et que le recteur de la confrérie du Saint-Esprit célèbre une messe.
B 1868 55	1376	Testament Petri alias Peyrol de la Cheysa de St. Just en Velay. Lègue à l'aumône du Saint-Esprit, 1 quarte de sg en deux ans soit 1 met de sg à chaque récolte.
B 1868 57	1361	Testament de H de Combis, paroisse St Etienne de Forez Lègue 5st. aux hôpitaux de Notre-Dame du Puy, Saint-Antoine de Vienne, Saint-Esprit et de l'oeuvre de la grande église de Lyon.
B 1868 68	1374	Testament Audini Merle. Lègue à un ami notaire une maison qui jouxte la confrérie du Saint-Esprit de Bouterresse.
B 1868 86v	1375	Testament Mart. Chalveti. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Notre-Dame de Montbrison, pour son retour, 60dt.
B 1869 43v	1349	Testament Alice, fille E. de Trivio, de Dancé. Veut être tenue pour confréressse morte en la confrérie du Saint-Esprit de Dancé sur un met. sg., si l'héritier est défaillant veut que les consuls de la confrérie tiennent la terre.
B 1869 47	1358	Testament de Cath. de St Maurice en Gourgois. Lègue 12dt aux luminaires de Notre-Dame du Puy, de Saint-Antoine en Viennois, du Saint-Esprit et à l'oeuvre de St. Jean de Lyon.

B 1870 4	1372	Testament Garone fille de Barth. Alardi. Lègue 1dm. froment à la confrérie du Saint-Esprit de St.Rambert.
B 1870 6	1372	Testament Aquetis Guiona, sépulture à Savigneu, près de Montbrison. Chaque année au jour de Pentecôte que l'on fait la confrérie du Saint-Esprit dans le village d'Ecotay donne pour réfection d'un pauvre qui pourra manger dans la confrérie.
B 1870 9v	1348	Testament de E. fils de H de la Pereri, paroisse St Jean de la Panissière. Veut être tenu pour confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de St. Jean, à payer par ses héritiers sur ses biens.
B 1871 11	1377	Testament Agnet Graygnola, paroisse de Chalmazel. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Chalmazel de quoi acheter des draps.
B 1871 1v	1370	Testament de H. Plassardi de Puth. paroisse St André le Puy. Lègue 1dm sg et 12dv. à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-André sur une terre pour être tenu à perpétuité pour confrère mort, chaque année à la Pentecôte l'héritier devra nourrir un pauvre du Christ.
B 1871 23	1362	Testament de E. fils de E. de Chalmos, paroisse de Dancé. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Dancé, une vigne en franc alleu pour être tenu comme confrère vif en la confrérie du Saint-Esprit de Dancé.
B 1871 35	1378	Testament de E.Truchard de Bruyeria, paroisse d'Amions. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit d'Amions à perpétuité 6dv et 1 quarton de sg par an (sur une vigne), pour être tenu confrère mort à perpétuité.
B 1871 36	1373	Testament André Baralilz de St Maurice. Lègue un gros aux luminaires de Notre-Dame du Puy, Saint-Antoine en Viennois, du Saint-Esprit et de Saint-Jean de Lyon.
B 1871 38	1378	Testament Violeys de St Rambert. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit 1 dm. sg.
B 1871 50v	1374	Donation de J. Fauvins de Janceneres, paroissede St Just en Bas. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St. Just une quarte de sg. et 6d.v. pour que les consuls donnent une livre pour le défunt Jean et ses ascendants pendant les 3 jours de Pentecôte, à payer par ses héritiers sur un pré.
B 1871 52v	1379	Testament de J.Arnaudi de Nollieu.

		Reconnaît devoir à la confrérie du Saint-Esprit 1dm. sg. sur une terre qui appartient directement à la confrérie. Parmi les témoins, G. de Monterotondo et E.Tissier déposent que le testateur doit en plus 12 dv., ce qui est ensuite confirmé par enquête.
B 1871 55v	1378	Testament de J. Olagneti de Curzieu, paroisse de Montbrison. Lègue 1fr. à la confrérie du Saint-Esprit de Montbrison.
B 1871 59	1339	Testament de P. Moreti. L'héritier sera tenu de donner à la confrérie du Saint-Esprit de Chalmazel, pour un confrère mort, s'il refusait de donner les consuls de la confrérie pourraient faire vendre les biens hérités.
B 1871 62v	1378	Testament de Barth. De Montemartino, paroisse Saint-Romainles Atheux. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Romain 1 ém. sg.
B 1871 71v	1377	Testament de Barth Meyssoneti de Chasseneles, paroisse Souternon. Veut être tenu en la confrérie du Saint-Esprit de Souternon pour une année comme confrère vif.
B 1871 72	1372	Testament P. de Fayadaura des Salles Il veut que 6 pauvres que ses prédécesseurs avaient l'habitude de placer dans la confrérie du Saint-Esprit de Cervière soient payés sur l'usufruit de ses biens. Lègue en plus à la dite confrérie, pour le repos de son âme et de Blanche, sa femme, un quarton de blé et 6 dv.
B 1871 78v	1378	Testament Jeremie Fromagi de Montbrison, veuve de Ph. Surdi., sépulture à Savigneu. Demande que soit fait, le jour de sa mort ou peu après un repas aux pauvres, dans la grande confrérie du Saint-Esprit de Ste Madeleine. Le repas sera composé de pain de seigle, de froment et de viande, d'anguille si c'est le Carême. Elle donne enfin pour l'oeuvre et l'édifice de la dite confrérie un fr. or.
B 1872 43v	1381	Testament J.Mercerii de Cervière. Veut être à perpétuité confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de Cervière, sur une rente qu'il a acquise.
B 1872 45v	1372	Testament St de Combis, paroisse des Salles. Veut être tenu à perpétuité confrère mort de la confrérie du Saint-Esprit de Cervière.
B 1872 46	1382	Testament A, veuve de P. de Valetis, paroisse de Périgneu. Lègue aux luminaires de Notre-Dame du Puy, du Saint-Esprit et de

		Saint-Antoine de Vienne.
B 1872 5	1371	Testament de Jacmerius d'Albeypineto paroisse Saint-Romainles Atheux, sépulture à St Just en Velay. Legs d'un met. sg. à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Romainles Atheux.
B 1872 59v	1385	Testament Jacobi Ruelli, paroisse de Firminy. Lègue aux hôpitaux du Saint-Esprit, de Notre-Dame du Puy, de Saint-Antoine de Vienne.
B 1872 81v	1385	Testament de Mart. Regis, par St André le Puy. A la à confrérie du Saint-Esprit de Saint-André, lègue « un confrère perpétuel », 2 met sg et 12dv. assis par moitié sur un jardin et l'autre moitié sur un pré.
B 1872 95	1380	Testament de P. Taphignons de Souternon. Lègue pour être tenu à perpétuité comme confrère mort de la confrérie du Saint-Esprit de Souternon 1 quarton sg et 6 dt. qu'il assied sur une vigne.
B 1873 18	1387	Testament Mich Saignardi de St. Just sur Loire. Lègue une aune de toile aux hôpitaux de Notre-Dame du Puy, du St.E et de Saint-Antoine de Vienne.
B 1873 30v	1385	Testament de Guillemette Popet. Lègue une livre de seigle à la confrérie du Saint-Esprit de Dancé.
B 1873 4v	1385	Testament de P. de Casa Dei habitant Montbrison. Veut que soit donnée pleine réfection en la confrérie du Saint-Esprit de Montbrison.
B 1873 51	1386	Testament de Gte de Ripperia, femme de Barth de Ripperia, paroisse St Bonnet. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit une quarte de sg. en deux ans.
B 1873 57	1387	Testament de J.Tisserii de St.Martin Lestra. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St.Martin une livre de seigle.
B 1873 58v	1385	Testament de Luce , veuve de Jameti de Chesa de St Just en Velay. Lègue à l'arche du St. E une « <i>meyerium</i> » (sic) de sg, après lègue au luminaire de St. Just et avant un legs à l'hôpital de St Antoine en Viennois.
B 1873 5v	1382	Testament de T. Plassardi de Putheo, paroisse Saint-André le Puy. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-André, un bich de seigle en directe sur une maison et des vergers.

B 1873 65v	1387	Testament d'Agathe, femme de J. Boerii, habitant St. Just en Velay. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St. Just, au jour de Pentecôte, 2 gros de flor.
B 1873 83v	1380	Testament de Gonini del Jumbilz, paroisse de St. Laurent la Conche. Sépulture à St. Laurent, veut être tenu à perpétuité en la confrérie du Saint-Esprit de Cervière comme confrère mort, assied la rente sur une maison.
B 1873 88	1372	Testament de Guigonis de Bosco Francheto. Lègue à l'hôpital et pont S. Esprit 20 sous.
B 1874 106v	1408	Testament de Ponceto Ponesti. Il assied pour la confrérie du Saint-Esprit de Malleval un confrère vif sur un barral de vin et 6 dv.
B 1874 110v	1411	Testament d'Agneti Moneriis de Buet Lègue 1 barral de vin sur une vigne à la confrérie du Saint-Esprit de Maclas pour être tenu à perpétuité comme confrère.
B 1874 127	1414	Testament de Margarone de Tosa, paroisse de Clonas, Elle assied à la confrérie du Saint-Esprit de Clonas 4fl.
B 1874 16	1338	Testament de J.Bonardelli de Buet. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Beutz une part de vin aux vendanges.
B 1874 23	1341	Testament de J. Chatardi, de Bessey. Donne 10 aunes de toiles au grand hôpital de Saint-Antoine et la même chose à celui du Saint-Esprit et deux draps à ceux de Malleval et Notre-Dame du Puy. Si l'héritier ne le veut tenir en la confrérie du Saint-Esprit de Buet, alors les bayles, ou prieurs, de la confrérie peuvent vendre la maison.
B 1874 32v	1368	Testament de J. Andrevini de Malleval. Veut que les héritiers le tiennent comme confrère vif en la confrérie du Saint-Esprit de Malleval à perpétuité lègue 1 barral de vin et 12 d. au jour de Pentecôte.
B 1874 42v	1380	Testament de J. de Porzeno de St. Appolinard. Veut être tenu pour confrère vif dans les confrérie du Saint-Esprit, de l'Annonciation et de l'Invention de la Croix.
B 1874 52	1407	Testament de J.Platz de Bourg Argental. Lègue à la charité du Saint-Esprit, 3 setier de sg, après des legs aux hôpitaux de Notre-Dame du Puy et de Saint-Antoine.

B 1874 63	1400	Testament de J.Sapini, magistrat de Buet. Si tous ses enfants meurent sans héritier leur substitue ladite Alice sa femme qui devra le tenir à perpétuité comme confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de Buet soit 1/3 de barral de vin et 6d.
B 1874 76v	1409	Testament de J. de Corolo, sépulture à Roizey. L'héritier devra le tenir sa vie durant confrère de la confrérie du Saint-Esprit de Roizey pour un ém. de sg et 12 dv.
B 1875 16	1390	Testament de P. Bruni de Cordella. Veut être tenu comme confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de Cordelle.
B 1875 17v	1393	Testament de Jacobi Guanhayre paroisse de Périgneu. Donne 12d. aux luminaires de Notre-Dame du Puy, Saint-Antoine de Vienne, du Saint-Esprit.
B 1875 27	1374	Testament de M.Brissandi de Pommiers. Lègue 1 quartal de sg. à la confrérie du Saint-Esprit de Pommiers.
B 1875 46	1387	Testament de J. Tribelons à Dancé. Crée une dîme sur un jardin de 1 quart sg. et 6d. sur laquelle les héritiers doivent le tenir pour confrère à perpétuité de la confrérie du Saint-Esprit de Dancé.
B 1875 50	1388	Testament de J.Arthand. Veut être tenu confrère de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Germain-Laval en la fête de Pentecôte à venir.
B 1875 67v	1366	Testament de J. fils de Zachario de Meaudris, paroisse des Salles. Veut être tenu à perpétuité comme confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit des Salles, pour cela lègue 6 d. et 1 quarton de sg. qu'on lui doit que lui doit quelqu'un, cens qui sera à lever par les consuls de la confrérie.
B 1875 77	1388	Testament de J. Latome de St. Maurice. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St. Maurice une demi livre de sg. sur une terre.
B 1875 80	1390	Testament de G.Thomas de Prahelles à Cordelle. Veut être tenu confrère vif en la confrérie du Saint-Esprit de Cordelle sur tout ses biens.
B 1876 154	1396	Testament H.Brunerii de Magneux. Lègue un demi from. à la confrérie du Saint-Esprit de Magneux, pour « un confrère ».

B 1876 156v	1396	Testament J.Aulaugnos de Savigneux, paroisse Chevières. Lègue à la charité du Saint-Esprit 1 cartal sg, chaque année 1 bich.
B 1876 178v	1397	Testament de P. del Peron, paroisse Cordelle. Veut être tenu 2 ans pour confrère vif en la confrérie du Saint-Esprit de Cordelle, l'héritier devant payer « son confrère ».
B 1876 208	1395	Testament de Catherine Brocheta, veuve de J.Brocios, les Salles. Veut un confrère mort dans la confrérie du Saint-Esprit de Cervière sur les fruit d'une terre.
B 1876 31	1394	Testament de Johancelli de Masson, paroisse Arcon. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit d'Arcon, un drap et une aune pour aumône.
B 1876 3v	1392	Testament de J.Guichar de Meler, de St. Just en Bas. Lègue une livre de cire pour la cire de la confrérie du Saint-Esprit de St. Just.
B 1876 42v	1383	Testament de J.Magneyros, paroisse Saint-Germain-Lespinnasse. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St.-Germain, 1 em sg en deux ans, et demande de donner pleine réfection à un pauvre. Il fait aussi don aux confréries de St Forgeux l'Espinasse, Noailly, St. Romain, St Haon le château, Saint-Haon le vieux et Ambierle d'une quarte de sg. à condition que chaque confrérie le jour où est faite la confrérie nourrisse un pauvre.
B 1877 103v	1391	Testament J.Brosols. Lègue 1 dem. sg. à la confrérie du Saint-Esprit lègue de St.Georges en Cousan.
B 1877 109v	1389	Testament de J. Crosi, fils de J Crosi de St. Bonnet le château, fait à Montbrison, sépulture à St.Bonnet le Ch. Le jour de sa sépulture donne aux pauvres dans la confrérie du Saint-Esprit de Montbrison.
B 1877 11	1382	Testament de Jti de Maudris, paroisse des Salles. Mention de la confrérie du Saint-Esprit des Salles dans une partie du texte endommagée.
B 1877 117	1384	Testament de Rob. Guillermi de Crozet, sépulture à Tourzy. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Tourzy, une vigne pour que le curé vienne avec la croix et l'eau bénite sur sa tombe le lendemain de la Pentecôte et que les confrères fassent célébrer trois messes pour lui chaque année le lendemain de Pentecôte.

		Il fait un legs identique, sous les mêmes condition, à la confrérie de l'Assomption.
B 1877 14	1386	Testament de St. Tonay, de Cervière, sépulture aux Salles. Il donne un jardin à la confrérie du Saint-Esprit de Cervière, que les consuls vendront le jour de sa mort, la vente du jardin permettra d'entretenir à perpétuité un pauvre du Christ en la confrérie du Saint-Esprit, pour l'âme de sa mère.
B 1877 156v	1357	Testament de P.Fabri del Ponte de l'Hôpital. Veut être tenu à perpétuité comme confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de l'Hôpital pour cela donne 1 quart sg. Et 6 d. de cens sur une terre. Si l'héritier est déficient les consuls pourront vendre la terre. Plus loin il est dit qu'à sa mort les exécuteurs, s'ils vivent, ou les consuls de la confrérie du Saint-Esprit doivent vendre des biens pour faire célébrer un annuel de 12 prêtres.
B 1877 33	1390	Testament de Hni Daufans, paroisse de St.Paul de Vézelin Fait un legs pour une messe perpétuelle par semaine, si le curé refuse, les consuls de la confrérie du Saint-Esprit de Vézelin prendront le legs pour faire dire la messe.
B 1877 55v	1391	Testament de Barth. Raynaudi, à Saint-Germain Laval. Veut être tenu à perpétuité comme confrère vif de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Germain-Laval, pour cela donne 5 sv de cens en directe sur une vigne. Lègue 10fr à la confrérie du Saint-Esprit de St Martin la Sauveté, si l'on y dessert sa prébende. Ses héritiers devront tenir son père et lui comme confrère vif à perpétuité en la confrérie du Saint-Esprit de St. Martin.
B 1877 69v	1391	Dernières volontés de Barth de la Gordia, paroisse Arconsat. Veut être tenu à perpétuité comme confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit des Salles, ce pourquoi il oblige certains de ses biens.
B 1878 49	1373	Testament Bone de la Chavalleria, veuve de Malet, sépulture à Arconsat. Veut que l'héritier la tienne à perpétuité comme consoeur morte en la confrérie du Saint-Esprit d'Arconsat.
B 1879 100v	1414	Testament de Etienne Interaquis de Montbrison.

		Donne, en la confrérie du Saint-Esprit de Montbrison, le lendemain de son inhumation à chaque pauvre 5dt.
B 1879 146v	1415	Testament de J de Nauta, de Cervière. Veut être tenu à perpétuité confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de Cervière et que la pension soit payée.
B 1879 15	1375	Testament Etienne Bollardi de Roche, de Saint-Germain-Laval. Veut être tenu à perpétuité confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de St.Germain-Laval sur une vigne.
B 1879 19	1411	Alice, femme de J de Costa, paroisse des Salles. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit qui se fait aux Salles pendant les 3 jours de Pentecôte 1 quarton de sg et 6 dt pour un entretenir un pauvre du Christ pour un mort, assis sur une terre.
B 1879 34	1414	Testament de Mar. Andriveti, fille de Dur Andriveti et veuve de P. Perini, par Saint-Haon le Château. Fait un legs pour que le curé fasse dire une messe à perpétuité, si le curé refuse, les consuls de Saint-Haon et les consuls de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Haon pourront transférer le legs à un autre curé.
B 1879 40	1414	Testament de P.Bernardi de Chavallas, paroisse de Juré. Don d'un quarton de sg et d. à la confrérie du Saint-Esprit de Juré.
B 1879 63	1413	Testament d'Agneti Cosanda, paroisse de Mornand. Legs à la confrérie du Saint-Esprit de Ste-Agathe la Bouteresse.
B 1879 83v	1413	Testament de Peroni Meaudris de Cervière. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Cervière deux livres à perpétuité pour un confrère mort durant les trois jours de Pentecôte, qu'il assied sur une terre.
B 1879 94v	1412	Testament de Jni Cotier de Carreria Crucis de Montbrison. Donne 15 dt. pour aumône à l'édifice de la maison du Saint-Esprit de Montbrison.
B 1880 147v	1395	Testament de J. de Mably. Don d'une livre à la confrérie du Saint-Esprit de Mably.
B 1880 190v	fin XIVe	Testament de P. Seguin de Mura, par de Renaison. Lègue une vigne à la confrérie du Saint-Esprit de Renaison.
B 1880 2	1394	Testament de J. de Coavolp des Salles. Assied sur ses biens un confrère mort qui doit être tenu à perpétuité en la confrérie du Saint-Esprit des Salles à payer par l'héritier.

B 1880 21	1396	Testament de J. Chatilhons. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St.André d'Apchon un pot de vin.
B 1880 28	1397	Testament de Dur. Madinerri de Cleppé. Lègue 1 dm. sg. à la confrérie du Saint-Esprit de Cleppé.
B 1880 33	1397	Testament de Zacharie Chambonis, prêtre de la Tour en Jarez. Lègue un drap à la confrérie du Saint-Esprit de la Tour.
B 1880 72	1395	Testament de St de Arffolia, paroisse St. Paul. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St. Paul une ânée de vin. Il veut être confrère vif pour 12 dt. annuels.
B 1881 101v	1397	Testament de Barth. Ussoni. Donne 1 quart sg et 6 d à la confrérie du Saint-Esprit de l'Hôpital-Rochefort pour confirmer la rente que son père avait créée.
B 1881 103v	1399	Testament J. Letonis de Combis, paroisse de St. Maurice sur Loire Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St. Maurice.
B 1881 128v	1392	Testament de T Bonendi, paroisse Villemontais. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Villemontais à la Pentecôte 1 dm.qu'il assied sur un pré.
B 1881 139v	1395	Testament de Barth Mutonis de Périgneu. Lègue 12 d. aux luminaires de Notre-Dame du Puy, Saint-Antoine et du Saint-Esprit.
B 1881 13v	1399	Testament de J.Perreti de Crozet, sépulture à Tourzy. Lègue une quarte de sg. à la charité du Saint-Esprit de Tourzy, et lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Tourzy un drap d'une aune.
B 1881 16	1399	Testament de Dalphine de Pont du château sépulture à St Jean près de St Maurice. Lègue 6 gr. aux confrères de la confrérie du Saint-Esprit de St Maurice.
B 1881 160	1401	Testament de J de Malintra de Saint-André. Demande des messes annuelles au curé et à son vicaire, si le curé est défaillant que les consuls de la confrérie du Saint-Esprit s'emparent des 12d. et fassent dire les deux messes annuelles.
B 1881 166	1393	Testament de And. Morelli de Cervière. Veut être tenu à perpétuité confrère mort de la confrérie du Saint-Esprit de Cervière et paye ce qu'il est accoutumé de payer en ce cas.
B 1881 32	1399	Testament de Tachonus Nazarer de Renaison. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Renaison un barral de vin au

		moment des vendanges sur une vigne.
B 1881 41v	1400	Testament de P. Fabri de Cervière, sépulture aux Salles. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Cervière un quarton sg. et 6d., sur terres et jardins, les héritiers doivent tenir un confrère mort pendant les 3 jours de Pentecôte.
B 1881 47	1399	Testament de Boneti Maleti de Cervière. Lègue 1 quarton sg. et 6dv sur un jardin pour un confrère mort à perpétuité pendant les trois jours de Pentecôte, pour que les confrères le tiennent lui et sa femme dans la confrérie du Saint-Esprit de Cervière.
B 1881 52v	1400	Testament Ja dos Champeaux, de Noirétable. Veut que ses héritiers tiennent à perpétuité un confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de Noirétable et payent les consuls de la confrérie, sur tout ses biens.
B 1881 5v	1399	Testament St Reynaudi, paroisse de Chambéon. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Chambéon 1dm from, de Feurs, 5st.
B 1881 6	1399	Testament de G.Taillifer de St. Bonnet le Château. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St. Bonnet 1dm sg et 6dt de cens et 1 carton de sg. de cens en plus.
B 1881 62v	1399	Testament B de Putheo. Veut être tenu pour confrère vif dans la confrérie du Saint-Esprit de St. Maurice sur Loire, sur une vigne, dans le cas contraire les consuls vendront la vigne. Et il veut qu'un pauvre chaque année dans la confrérie soit assis près de la croix.
B 1881 78	1400	Testament de G Mutona, veuve de J Margot de Noirétable. Un des héritiers doit tenir pour la testatrice un confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit s'il ne le fait pas les consuls de la confrérie peuvent prendre le jardin et la terre, à moins que l'héritier ne paye 100 s.
B 1881 96	1410	Testament de J de Crotés. Place chaque année un pauvre dans la confrérie du Saint-Esprit de Bully qui aura pleine réfection, les héritiers devront payer pour un confrère vif.
B 1882 110v	1400	Testament de G femme de P Chaumat.

		Lègue 6gr t et 2 aube à la confrérie du Saint-Esprit de Cleppé.
B 1882 120	1400	Testament de G de Mouraflon et sa femme, de Boën. Lèguent à la confrérie du Saint-Esprit de Boën deux fois 1 quarton de sg et 6 petit d. chaque année à la Pentecôte, assis sur des vignes.
B 1882 143v	1400	Testament de J Bruneli de Cervière. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Cervière 1 carton sg et 6 dt pour un confrère mort, si l'héritier est négligent que le cens soit assis sur une terre.
B 1882 183	1399	Testament de Tm Huguete, fille And. Boni Amor. Mention d'une terre qui jouxte la vigne de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Haon.
B 1882 184v	1401	Testament de Barth Chauisi de Montbrison, sépulture à Moingt. Lègue aux luminaires des église de Saint-André et Saint-Pierre de Montbrison et de Moingt, des frères mineurs, de St. Jean de l'hôpital des pauvres, du St Esprit du « <i>palatio modonii</i> » [<i>palais de moingt, domaine acheté par la Chaise-Dieu, abbaye dont dépend le prieur de Savigneu dont dépend Moingt</i>] et d'autres de Montbrison. A aussi demandé procession de ces églises dont celle du Saint-Esprit du Palais de Moingt.
B 1882 2	1399	Testament de St. Daujohan. Lègue à l'aumône du Saint-Esprit de Saint-Haon le Château 1 quarte de sg. un an après sa mort.
B 1882 40	1396	Testament de Laurencie Saunerii, veuve de J Arthaudi, sépulture à Saint-Germain-Laval. Lègue à l'aumône de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Germain-Laval 10 dm. sg. en 10 ans en commençant à Pentecôte prochain.
B 1882 47	1399	Testament de And. Audeberti, bourgeois de Montbrison. Le jour de sa sépulture, en la confrérie du Saint-Esprit de Montbrison, donne 4 parvis d'une valeur de 2 den. ½, à chaque pauvre.
B 1882 80v	1347	Testament de Jaqte Esumini de St. Etienne de Forez. Lègue à l'hôpital Notre-Dame du Puy, à la grande église de Lyon, à l'hôpital St Antoine en Viennois et à l'hôpital du Saint-Esprit de St.Saturnin [<i>ancien nom du lieu où fut érigé le pont St-Esprit</i>].
B 1882 87v	1402	Testament de Garone Pagone de St. Julien d'Oddes. Veut être tenu conf vif en la confrérie du Saint-Esprit de St.Julien, sur

		une terre à perpétuité, le jour de Pâques les consuls de la confrérie devront donner une livre à un pauvre, si le détenteur de la terre était négligent les consuls pourront la vendre.
B 1882 89v	1397	Testament de Martini Fabri de Villechenève. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Villechenève, 1 bich de sg.
B 1882 94v	1392	Testamet de J de Valetta Viridi, paroisse de St Julien La Vètre. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St. Julien, 1 quarton sg et 6dv sur un jardin, les consuls de la confrérie devront nourrir un pauvre pendant les 3 jours de Pentecôte et tenir le testateur pour confrère mort.
B 1882 97	1402	Testament de J.Crosi de St. Bonnet le château. Donne à la confrérie du Saint-Esprit durant les 3 jours de Pentecôte 1 em sg, les consuls étant tenus de donner au pauvres une livre de pain, viande et vin.
B 1883 116	1399	Testament du noble J Surdi. Lègue à l'oeuvre du Saint-Esprit de Montbrison 20 s.
B 1883 123	1404	Testament de Dur. Goutelle, de Verines, paroisse de Noirétable. Veut être tenu à perpetuité pour confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de Noirétable.
B 1883 153	1404	Testament de J Joberti de Cervière. Lègue un quarton de sg. et 6 d. qu'il assied sur les fruits de ses biens à la confrérie du Saint-Esprit de Cervière pour un confrère mort.
B 1883 2	1403	Testament de St Nagu de Marcilly. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Marcilly une vigne pour que l'on fasse à perpétuité une commémoration annuelle sur sa tombe.
B 1883 31	1395	Testament de M. de Forgia de Cervière. Veut que l'héritier le tienne en la confrérie du Saint-Esprit de Cervière pour confrère vif et paye aux consuls la portion due pour un confrère vif.
B 1883 54v	1404	Testament de Mich. Truelle de Chandieu. Mention d'une vigne du Saint-Esprit pour localiser une terre.
B 1883 68	1404	Testament de J Chabrolia de Cervière. Les héritiers devront tenir pour un confrère mort durant les trois jours de Pentecôte en la confrérie du Saint-Esprit de Cervière, ce pour quoi il donne 1 quarton sg. et 6 d. qu'il assied sur tout ses biens.

B 1883 73v	1403	Testament de J Farabelli, de Vernet. Veut qu'un pauvre soit placé et entretenu en la confrérie du Saint-Esprit de Vernet, ce qui doit être payé, si l'héritier est négligent les consuls de la confrérie pourront prendre un essart.
B 1883 85	1402	Testament de St. Durier de Vivans. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Vivans, un setier de sg. et 1 bich. chaque année.
B 1883 89	1403	Testamet de G Cleperi de Croset, habitant St. Bonnet des Quarts Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St. Bonnet un barral plein de vin pour que les consuls tiennent un pauvre comme il est accoutumé.
B 1884 1v	1406	Testament de J Oriol. Lègue en l'aumône de la confrérie du Saint-Esprit d'Arcon 3 setiers de sg aux pauvres, 1 set. par an.
B 1884 45	1415	Testament de J Riveri. Mention d'une terre attenante à la confrérie du Saint-Esprit de Riorges.
B 1884 89	1414	Testament de Barth d'Eyssamfol de Chérier. Lègue une vigne à la confrérie du Saint-Esprit de Chérier, les consuls de la confrérie du Saint-Esprit doivent entretenir un pauvre. Si les consuls vendent la vigne, la vente est cassée et la vigne revient à un proche.
B 1885 143v	1403	Testament de H Fraytit de Saint-Haon le Château. Veut que ceux qui possèdent une vigne qui appartenait à son père, soient tenus de payer à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Haon le Vieux 1 bich. de sg. à perpétuité pour un défunt.
B 1885 54	1400	Donation pour cause de mort de J. Meissonerii d'Aubertia, de Cervière. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Cervière 1 quart. sg. et 6 d. pour un confrère mort placé lors des 3 jours de Pentecôte, à perpétuité, cens assis sur un pré.
B 1885 59	1394	Testament de P Jauberii. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St Cyprien, 3 met. de sg en 3 ans.
B 1886 108	1411	Testament Ae Morellona, veuve de J Martini. Lègue un bich. sg. à la confrérie du Saint-Esprit de Sorbiers.

B 1886 157	1408	Testament de Jti de Vorsey. Un des légataires doit faire dire un anniversaire, s'il est négligent, le curé de St. Just-en-Bas et les consuls de la confrérie du Saint-Esprit de St. Just pourront lui prendre le pré et le vendre.
B 1886 25	1397	Testament de P. Saudona. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St.Germain-Laval 1 dm. sg.
B 1886 26	1398	Testament de Germane, femme de T. Prima. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Germain-Laval 1 dm. mesure de sg.
B 1886 5v	1409	Testament de G Barot de Cervière. Veut être tenu à perpétuité comme confrère mort en la confrérie du Saint-Esprit de Cervière par un pauvre durant les 3 jours de Pentecôte pour 6 d. et un quarton de sg assis sur une terre.
B 1886 60	1405	Testament de Dur. Rogon et d'Alice sa femme, de Cervière. Veulent être tenus en la confrérie du Saint-Esprit de Cervière pour un confrère mort, se pourquoi ils donneront aux consuls de la confrérie 1 quarton sg et 6 d assis sur une maison, en la prochaine fête de Pentecôte veulent être tenus pour confrères vif.
B 1887 1414	1414	Testament de Dur Jay, prêtre et curé près de Mizérieu. Lègue un pré à la confrérie du Saint-Esprit de Mizérieu.
B 1887 187	1402	Testament d'Heliothe, veuve d'H Cadodi, de Pinay. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Pinay pour un confrère mort 1 livre de sg. à perpétuité, assise sur un pré.
B 1887 85	1413	Testament de J de Crues, de Cervière, sépulture aux Salles. Lègue une pension d'1 dm. sg. et 6 d. qu'il assied sur une maison pour que les consuls de la confrérie du Saint-Esprit de Cervière, pendant les 3 jours de Pentecôte, tiennent un confrère mort.
B 1888 10v	1397	Testament d'Alice, veuve de Theobaldi de Viridario, de St. Bonnet des Quarts. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St. Bonnet une livre de sg.
B 1888 19	1415	Testament de P de Preteo, de St. Maurice sur Loire. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St. Maurice une arche et 20 sous les confrères de la dite confrérie sont tenus de prier pour lui chaque année.
B 1888 51	1412	Testament de J Magninis. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Changy une émine sg.

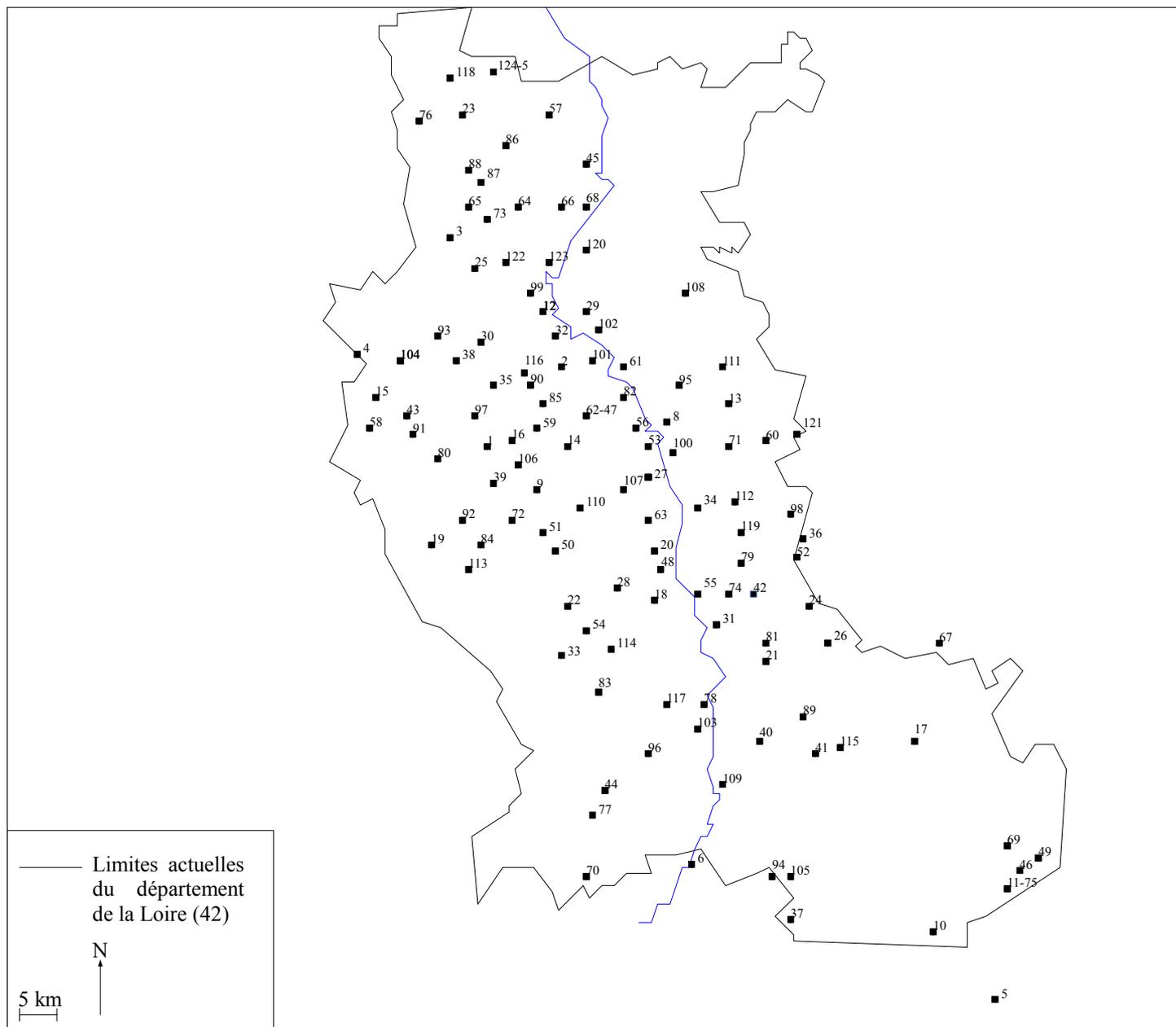
B 1888 74	1420	Testament de P Coleti, prêtre de l'eg Ste Marie de Montbrison. Un an après sa mort les exécuteurs feront faire un retour par les confrères de la confrérie du Saint-Esprit de Montbrison et un repas pour tout le collège de la confrérie.
B 1888 8v	1393	Testament de Beatricis Bolleta. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit d'Arson 1 set. sg par 1 quart. l'an.
B 1889 40v	14 ??	Testament de Blanche Meysonera, femme de G Raiace, notaire. Vend l'ensemble de ses biens pour donner aux pauvres 15 livres, avec le reste, demande une donee aux pauvres faite en la confrérie du Saint-Esprit de Montbrison le jour de sa mort.
B 1891, 74 v	1420	Testament de G.Grossi, clerc de Crozet. Donne une quarte de seigle à la confrérie du Saint-Esprit de Tourzy.
B 1891,64	1420	Testament de Durand Peyre de Saint-Germain Laval. Lègue une ânée de vin à la confrérie du Saint-Esprit de Saint Germain Laval.
B 1892, 194 v.	1394	Testament de P. Fabri de la Tourette. Lègue un gros à l'hôpital du Saint-Esprit et deux gros aux hôpitaux de la Vierge du Puy et de St Antoine en Viennois.
B 1892, 225 v.	1420	Testament de Dineti de Jouco. Donne un setier de seigle par an à l'aumône que l'on fait à chaque Pentecôte à Arson.
B 1892,187	1432	Testament de J. de Tilleria, licencié en loi, à Montbrison. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Montbrison 12 deniers tournois et un demi sg de rente.
B 1894, 46	1412	Testament de Mathie Rebeyte, de Cuzieu. Legs d'un drap à la confrérie du Saint-Esprit de Cuzieu.
B 1894, 69 v.	1426	Testament de H.Chastagnon de Cervière Mention d'un jardin près de la confrérie du Saint-Esprit de Cervière.
B 1895 155v	1440	Testament de St Poyet, de St. Didier Rochefort. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de St. Didier une demi livre de cire.
B 1896 133	1438	Testament de J de Muscent de Saint-Just en Chevalet Lègue 1 quarte de sg. aux 5 confréries de Saint-Just : Saint-Esprit, de l'Ascension, Beate Marie, de la charité de St Just, de St Antoine.
B 1897 121v	1427	Testament de Torgoni de Mura, de Cervière. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Cervière 1 quarton de sg et 6d pour un confrère mort pendant les 3 jours de Pentecôte.

B 1897 123	1427	Testament de J Gigant, par St. Sulpice, près de Villerest. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Villerest 9 ânées de vin..
B 1897 141	1429	Testament de J Bressuz de Pacandera, paroisse de Tourzy. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Tourzy 1 quarte de sg.
B 1897 44	1434	Testament de Agnetis, femme d'And Poginent, sépulture à Noailly. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Noailly une vigne. Les confrères devront chaque lundi et mardi de Pentecôte faire dire une messe des morts en l'église de Noailly.
B 1897 76v	1420	Testament de J Furandi, paroisse de St. Sulpice près de Villerest. Lègue une vigne située près de la vigne de la confrérie du Saint-Esprit de Roanne.
B 1898 112	1439	Testament de A Barud de Saint-Haon le Château. Mention d'une terre située à proximité de celle de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Haon.
B 1898 114	1439	Testament de Marg Fuseterie. Legs pour messe dite par un prêtre <i>in visu</i> des consuls de Saint-Haon le Château et consuls de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Haon.
B 1898 124	1437	Testament de H Trognarda de Montbrison. Un des legs est situé à côté de la maison de la confrérie du Saint-Esprit de Montbrison.
B 1898 8v	1434	Testament de J Charetonis curé de Suriac, sépulture à Nervieu. Lègue 1 quarte from et 5 quartes de vin à la confrérie du Saint-Esprit de Nervieu.
B 1901 46	1443	Testament de Greg Cachibodi Pour situer une maison indique qu'elle jouxte la confrérie du Saint-Esprit de St. Bonnet le Château.
B 1901 88	1440	Testament de Barth Boscheto de St. Germain Laval. Lègue à la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Germain-Laval une vigne, tant que sa femme vivra elle devra donner lors de la fête de Pentecôte du Seigneur une livre de vin, quand elle sera morte les consuls de la confrérie du Saint-Esprit devront donner une livre de vin au curé pour que chaque dimanche il y ait un chant avec réponse et croix et eau bénite.

Annexe 2

**Cartes établies à partir
des testaments foréziens
(XIIIe-XVe siècles)**

Carte 1 : Les confréries du Saint-Esprit (XIIIe-XVe siècles)



Légende

Sont indiqués ci-dessous, par ordre alphabétique, les noms des lieux auxquels chaque confrérie du Saint-Esprit est rattachée. Le nom du lieu est suivi de la date de première mention de la confrérie dans les sources et de la date de dernière mention. Pour les lieux ne se situant pas dans l'actuel département de la Loire, le département actuel correspondant est indiqué entre parenthèses par son nom. Lorsque les lieux ne correspondent pas à une paroisse connue, la paroisse à laquelle ils sont associés est indiquée entre parenthèses.

1 Ailleu 1352	44 Luriec 1356	86 Saint-Germain Lespinasse 1383
2 Amions 1378	45 Mably 1395	87 Saint-Haon le Château 1286-1439
3 Arcon 1315-1406	46 Maclas 1411	88 Saint-Haon le Vieux 1403
4 Arconsat (Puy-de-Dôme) 1362-1373	47 Magneria (près de Pommiers) 1357-1358	89 Saint-Héand 1346-1361
5 Arson (près Vivans) 1393-1420	48 Magneux 1325-1396	90 Saint-Julien d'Oddes 1402
6 Aurec 1372	49 Malleval 1368-1408	91 Saint-Julien la Vêtre 1347-1392
7 Ay (Ardèche) 1288	50 Marcilly 1278-1403	92 Saint-Just en Bas 1374-1408
8 Balbigny 1361	51 Marcoux 1353-1371	93 Saint-Just en Chevalet 1368-1438
9 Boën 1352-1400	52 Mays (Meys) 1320	94 Saint Just en Velay (St.-Just Malmont) 1376-1387
10 Bourg Argental 1407	53 Mizérieux 1321-1414	95 Saint-Marcel de Felines 1360
11 Buet (près de Saint-Appolinard) 1338-1400	54 Montbrison 1285-1437	96 Saint-Marcellin 1358
12 Bully 1338-1410	55 Montrond 1275	97 Saint-Martin la Sauveté 1349-1391
13 Bussière 1317	56 Nervieu 1341-1434	98 Saint-Martin Lestra 1387
14 Bussy 1321-1349	57 Noailly 1434	99 Saint-Maurice sur Loire 1371-1415
15 Cervière 1340-1427	58 Noirétable 1336-1404	100 Saint-Paul d'Epercieux 1344-1349
16 Cezay 1338	59 Nollieux 1320-1379	101 Saint-Paul de Vézelin 1390-1395
17 Chagnon 1286	60 Panissières 1348	102 Saint-Priest La Roche 1356
18 Chalain le Comtal 1299	61 Pinay 1402	103 Saint-Rambert 1372-1378
19 Chalmazel 1339-1377	62 Pommiers 1374	104 Saint-Romain d'Urfé 1342
20 Chambéon 1317-1399	63 Poncins 1377	105 Saint-Romain les Atheux 1348-1378
21 Chamboeuf 1321	64 Pouilly les Nonnains 1361	106 Saint-Sixte 1337
22 Chandieu 1348-1404	65 Renaison 1362-1399	107 Saint-Sulpice (Ste-Foy St.-Sulpice) 1341-1348
23 Changy 1412	66 Riorges 1415	108 Saint-Symphorien 1290
24 Chazelles 1286-1317	67 Riverie (Rhône) 1275	109 Saint-Victor sur Loire 1376
25 Chérier 1337-1414	68 Roanne 1316-1420	110 Sainte Agathe la Bouteresse 1317-1413
26 Chevières 1286-1396	69 Roizey 1409	111 Sainte-Colombe 1361
27 Cleppé 1316-1400	70 Rozier d'Aurec 1344	112 Salt en Donzy 1267
28 Clonas (paroisse de Mornand) 1414	71 Rozier en Donzy 1288	113 Sauvain 1349-1361
29 Cordelle 1390-1397	72 Sail sous Cousan 1345-1361	114 Savigneux 1328-1415
30 Crémeaux 1317-1321	73 Saint-André d'Apchon 1332-1401	115 Sorbiers 1411
31 Cuzieu 1288-1412	74 Saint-André le Puy 1370-1385	116 Souternon 1319-1380
32 Dancé 1349-1387	75 Saint-Appolinard 1380	117 Sury le Comtal 1283-1321
33 Ecotay 1316-1372	76 Saint-Bonnet des Quarts 1386-1397	118 Tourzy 1288-1421
34 Feurs 1287-1399	77 Saint-Bonnet le Château 1328-1402	119 Valeilles 1349
35 Grézolles 1328-1349	78 Saint-Cyprien 1394	120 Vernet (paroisse de Commelle) 1403
36 Haute-Rivoire (Rhône) 1361	79 Saint-Cyr Les Vignes 1349-1358	121 Villechenève (Rhône) 1397
37 Jonzieu 1319	80 Saint-Didier Rochefort 1440	122 Villemontais 1392
38 Juré 1329-1414	81 Saint-Galmier 1348	123 Villerest 1356-1427
39 L'Hôpital Rochefort 1352-1397	82 Saint-George de Baroilles 1321	124 Vivans 1402
40 La Fouillouse 1321-1347	83 Saint-George Hauteville 1316	
41 La tour en Jarez 1397	84 Saint-Georges en Cousan 1391	
42 Les Farges (près Bellegarde) 1348-1357	85 Saint-Germain Laval 1316-1440	
43 Les Salles 1347-1411		

Carte 2 : Les charités de l'Ascension (XIVe-XVe siècles)

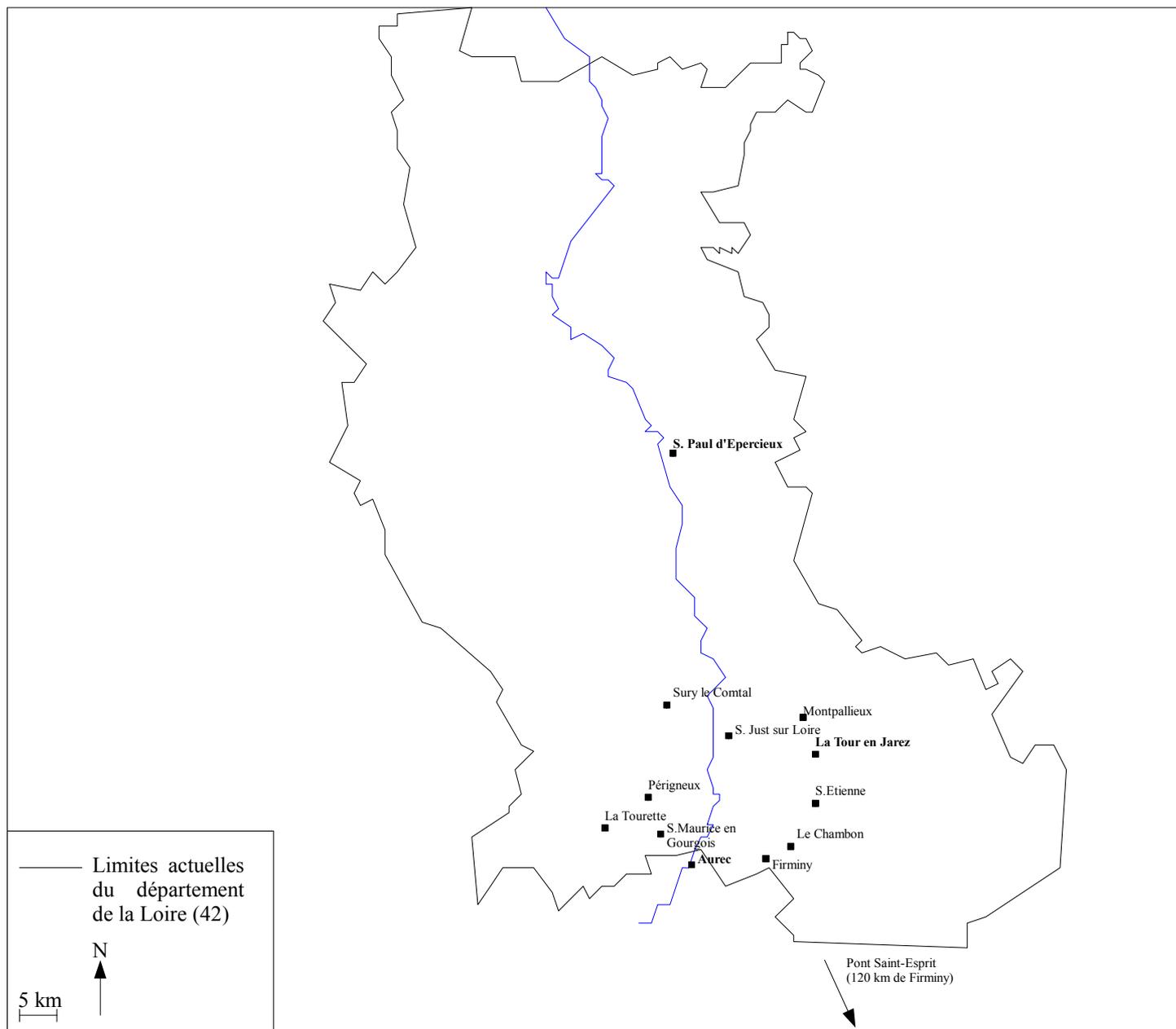


Légende

Sont indiqués ci-dessous, par ordre alphabétique, les noms des lieux auxquels chaque charité de l'Ascension est rattachée. Le nom du lieu est suivi des dates de première et dernière mention de la charité dans les sources. Lorsque les lieux ne correspondent pas à une paroisse connue, la paroisse à laquelle ils sont associés est indiquée entre parenthèses. Sur la carte et dans la légende, les lieux indiqués en gras sont ceux qui ont aussi une confrérie du Saint-Esprit, les dates de celle-ci sont alors indiquées entre parenthèses.

- | | |
|---|--|
| 1 Bouthéon 1390 | 14 Saint-Héand 1361 (1346-1361) |
| 2 Chandieu 1348 (1348-1404) | 15 Saint Just en Velay (S. Just Malmont) 1376 (1376-1387) |
| 3 Chazelles 1348 (1286-1317) | 16 Saint-Paul en Cornillon 1397 |
| 4 Chevrières 1361 (1286-1396) | 17 Saint-Romain le Puy 1340-1360 |
| 5 Cordelle 1380 (1390-1397) | 18 Saint-Romain les Atheux 1348-1390 (1348-1378) |
| 6 Crémeaux 1317 (1317-1321) | 19 Saint-Victor sur Loire 1376 (1376) |
| 7 Feurs 1392 (1287-1399) | 20 Savigneux 1316 (1328-1415) |
| 8 Grézieux 1397 | 21 Soleymieux 1395 |
| 9 La Fouillouse 1370 (1321-1347) | 22 Souternon 1319-1371 (1319-1380) |
| 10 Renaison 1401 (1362-1399) | 23 Sury le Comtal 1387-1397 (1283-1321) |
| 11 Roanne 1377 (1316-1420) | 24 Tourzy 1398-1447 (1288-1421) |
| 12 Saint-Appolinard 1380 (380) | 25 Villars 1390 |
| 13 Saint-Germain Laval 1344-1399 (1316-1440) | 26 Villerest 1393-1394 (1356-1427) |

Carte 3 : Les dons à l'œuvre de Pont-Saint-Esprit (XIV^e siècle)



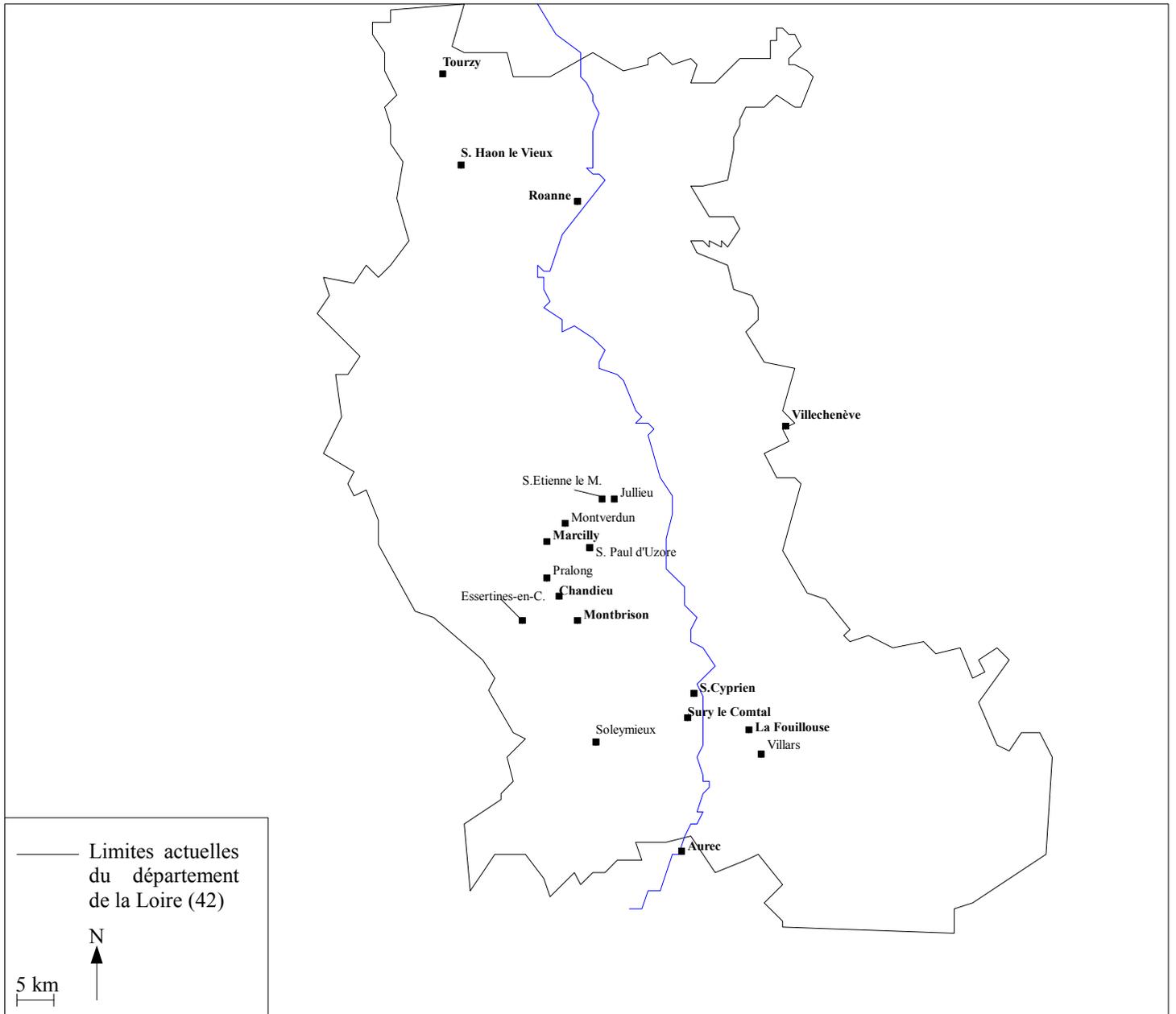
Légende

Sont indiqués ci-dessous, par ordre alphabétique, les noms des lieux pour lesquels on trouve un don destiné à l'œuvre de Pont-Saint-Esprit. Le nom du lieu est suivi des dates de première et dernière mention d'un don dans les sources. Lorsque les lieux ne correspondent pas à une paroisse connue, la paroisse à laquelle ils sont associés est indiquée entre parenthèses. Sur la carte et dans la légende, les lieux indiqués en gras sont ceux qui ont aussi une confrérie du Saint-Esprit, les dates de celle-ci sont alors indiquées entre parenthèses.

- 1 Aurec 1372 (1372)
- 2 Firminy 1361-1385
- 3 **La Tour en Jarez** 1356 (1397)
- 4 Tourette 1394
- 5 Le Chambon 1367
- 6 Montpallieux ? (près **S. Héand**) 1372 (1346-1361)
- 7 Périgneux 1371-1395
- 8 Saint-Etienne 1347-1361
- 9 Saint-Just sur Loire 1376-1387

- 10 Saint-Maurice en Gourgois 1358-1373
- 11 **Saint-Paul d'Epercieux** 1346 (1344-1349)
- 12 **Sury le Comtal** 1360 (1283-1321)

Carte 4 : Les confréries du Corps du Christ (XIVe-XVe)



Légende

Sont indiqués ci-dessous, par ordre alphabétique, les noms des lieux auxquels chaque confrérie du Corps du Christ est rattachée. Le nom du lieu est suivi des dates de première et dernière mention de la confrérie dans les sources. Sur la carte et dans la légende, les lieux indiqués en gras sont ceux qui ont aussi une confrérie du Saint-Esprit, les dates de celle-ci sont alors indiquées entre parenthèses.

- | | |
|---|--|
| 1 Aurec 1372 (1372) | 14 Saint-Rambert 1415-1450 (1372-1378) |
| 2 Chandieu 1370 (1348-1404) | 15 Soleymieux 1375 |
| 3 Essertines en Châtelneuf 1390 | 16 Sury le Comtal 1392-1439 (1283-1321) |
| 4 Jullieu 1367 | 17 Tourzy 1316 (1288-1421) |
| 5 La Fouillouse 1451 (1321-1347) | 18 Villars 1350 |
| 6 Marcilly 1412 (1278-1403) | 19 Villechenève 1397-1414 (1397) |
| 7 Montbrison 1344-1395 (1285-1437) | |
| 8 Montverdun 1413 | |
| 9 Pralong 1361 | |
| 10 Roanne 1317 (1316-1420) | |
| 11 Saint-Etienne le Molard 1412 | |
| 12 Saint-Haon le Vieux 1348 (1403) | |
| 13 Saint-Paul d'Uzore 1397 | |

ANNEXE 3

ESTIMATION DE LA PRÉSENCE DES CONFRÉRIES DU SAINT-ESPRIT EN FOREZ DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIV^E SIÈCLE À PARTIR DES TESTAMENTS

Pour la période 1315-1347, nous possédons 627 testaments et dons, qui fournissent 76 mentions de confréries du Saint-Esprit pour 52 paroisses, sur les 237 pour lesquelles nous possédons des testaments au XIV^e siècle.

Pourquoi s'être arrêté en 1347 ? L'année 1348 est marquée par une très forte augmentation du nombre de testaments produits (166 testaments) et marque le début d'un temps de crise qui s'accompagne d'une baisse significative de la proportion des mentions de dons aux confréries du Saint-Esprit ; baisse qui se poursuit au XV^e siècle.

La seconde question est bien entendu celle de la représentativité des 627 testaments par rapport à la population de testateurs du Forez¹. Sachant que s'y trouvent sensiblement les mêmes pourcentages de testateurs paysans, ou de testatrices, pour le Forez que pour le Lyonnais ou le Comtat Venaissin², l'échantillon possédé peut être considéré dans son ensemble comme comparable à ceux de ces espaces. Si les testaments foréziens ne rendent pas compte de la population vivant en Forez, ils nous donnent un aperçu représentatif des pratiques des testateurs.

En revanche sur le plan interne, il en va autrement. Certaines paroisses sont surreprésentées (Bussy, Chevrières, Cleppé, Tourzy)³ et d'autres ne produisent pour la période qu'un seul, voire aucun testament. Il est donc impossible d'utiliser les données brutes pour estimer la présence des confréries durant la période.

Il faut donc établir un seuil à partir duquel le nombre de testaments donne un sens au nombre de mentions ou à leur absence. Le premier seuil sera calculé simplement à partir de la proportion de testaments mentionnant une confrérie du Saint-Esprit par rapport au nombre total de testaments : 12 %. A partir de ce chiffre, il est possible d'identifier les villes pour lesquelles le nombre de testaments atteint un seuil significatif.

En effet, dans l'hypothèse où une paroisse possède une confrérie, si nous ne possédons qu'un seul testament, il y a 88 % de probabilité que la confrérie n'y soit pas mentionnée. Le seuil a donc été fixé à 7 testaments, chiffre à partir duquel la probabilité d'absence de

¹La population du Forez est estimée pour la période à 24 000 feux (Colombey-Lasseigne C., *Les hommes et la terre en Forez à la fin du Moyen-Âge*, Saint-Etienne, 2006). Par conséquent, quelque soit le nombre d'habitants par feux et la proportion de testateurs par les habitants il est certain que nous ne possédons qu'une minorité des testaments produits sur la génération allant de 1315 à 1347.

²Lorcin M.-T., « *D'abord il dit et ordonna...* » *Testaments et société en Lyonnais et Forez à la fin du Moyen Âge*, Lyon, 2007, p.22.

³Gonon M., *Les institutions et la société en Forez d'après les testaments*, Mâcon, 1960, p.197.

confrérie pour cause d'incident statistique descend en dessous de 50 % ($0,88^7 = 41\%$).

Le tableau suivant nous donne la liste des paroisses pour lesquelles on possède des données significatives pour la période 1315-1347, classées par ordre décroissant de résultats.

Paroisse	Nombre de testaments	Mentions de confréries du Saint-Esprit
Montbrison	47	7
Roanne	16	1
Feurs	12	2
Sury le Comtal	12	1
Saint-Haon le Château	10	2
Sainte-Agathe la Bouteresse	10	1
Cleppé	7	2
Souternon	7	3
TOTAL	121	19

Dans le cas des paroisses abritant une confrérie du Saint-Esprit et pour lesquelles on possède un nombre significatif de testament, la proportion entre le nombre de mentions et le nombre de testaments est donc de $19/121 = 15,7\%$. On peut considérer cette proportion comme étant plus proche de la réalité que les 12 % initiaux.

Il existe 43 paroisses pour lesquelles la première mention d'une confrérie du Saint-Esprit est postérieure à 1347, mais il ne faut pas nécessairement conclure à l'inexistence d'une confrérie avant cette période. Cela semble évident dans le cas des 13 paroisses d'Amions, Dancé, Maclas, Malleval, Panissières, Saint-André-le-Puy, Saint-Appolinard, Saint-Georges en Cousans, Saint-Just-en-Bas, Saint-Martin-la-Sauveté, Saint-Maurice-sur-Loire, Sorbiers et Villemontais. En effet, nous ne possédons aucun testament pour ces différentes paroisses entre 1315 et 1347.

Pour les autres paroisses, il est possible de faire une estimation de la probabilité que l'absence d'une confrérie du Saint-Esprit dans les sources soit liée à la faible proportion de source, à partir du calcul suivant : Probabilité d'accident statistique = $(1-0,157)^n$ ou n est le nombre de testaments détenus pour la paroisse.

Le tableau joint indique, par ordre alphabétique, les paroisses pour lesquelles une confrérie est mentionnée après 1347, la date de la première mention, et la probabilité que l'absence d'une mention de la confrérie avant 1347 soit due à un accident statistique.

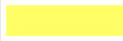
Comme on peut le remarquer, il n'y a que 6 cas où la probabilité d'une absence due à un incident statistique est inférieure à 50 % (Boën, Saint-Cyr les Vignes, Saint-Didier Rochefort, Saint-Galmier, Saint-Marcellin, Saint-Rambert). Pour 24 autres paroisses, le nombre de testaments est insuffisant pour tirer une conclusion. Si l'on ajoute à cela les 13

paroisses ne possédant pas de testaments antérieurs à 1348, on obtient ainsi 37 paroisses sur 43 pour lesquelles l'absence de toute mention d'une confrérie est avant tout liée à un déficit des sources.

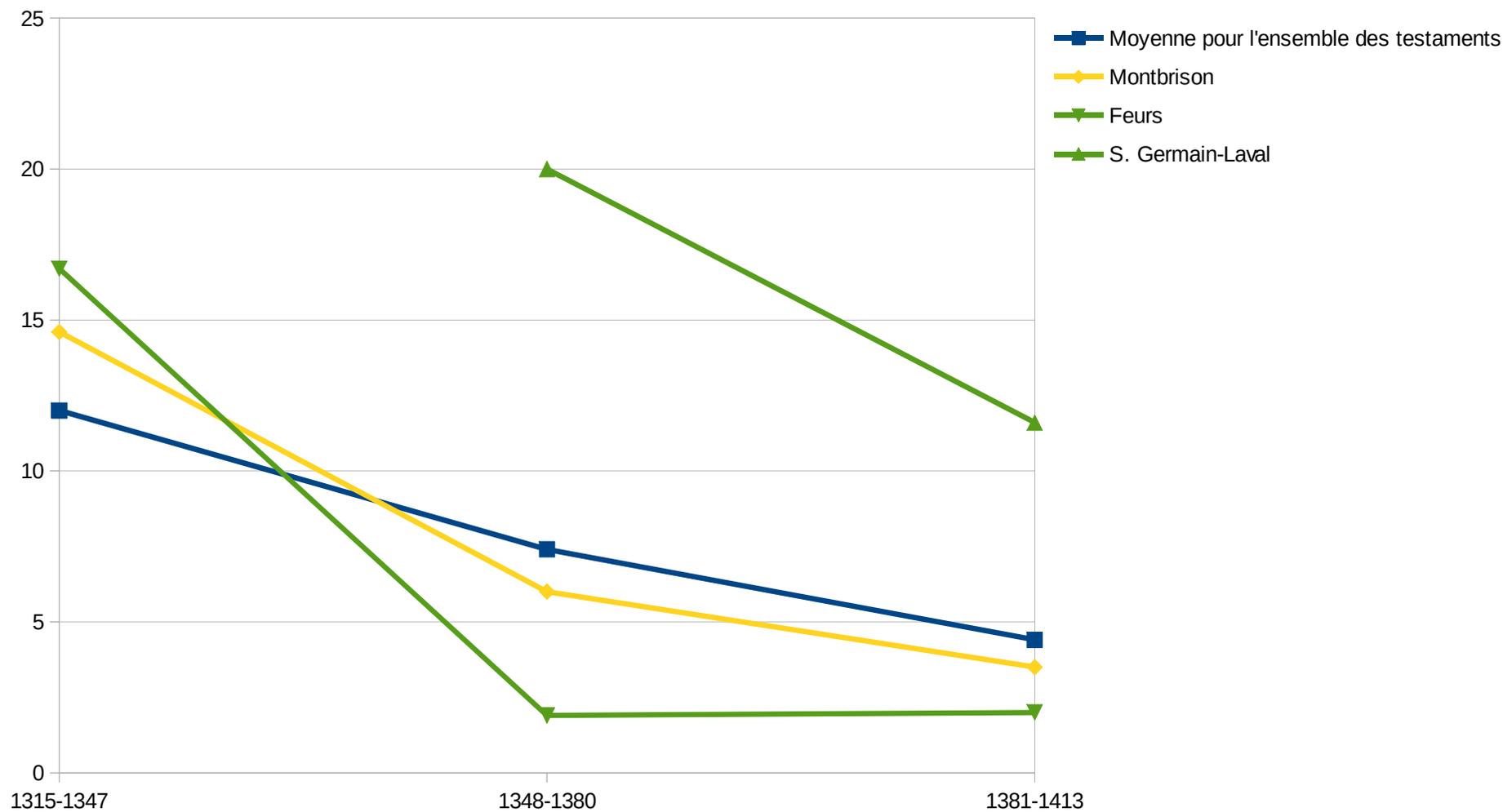
Même si ces estimations n'ont pas de caractère positif, elles permettent pour le moins de montrer qu'il n'est pas possible d'infirmier la présence de confréries du Saint-Esprit dans la majeure partie des paroisses du Forez avant 1347.

Paroisse	Première mention	Probabilité d'accident statistique
Ailleu	1352	60 %
Balbigny	1361	50,5 %
Boën	1352	42,6 %
Chandieu	1348	60 %
Cordelle	1390	71 %
L'Hôpital Rochefort	1352	71 %
Luriec	1356	71 %
Mably	1395	50,5 %
Marcou	1353	71 %
Pommiers	1374	50,5 %
Poncins	1377	84,3 %
Renaison	1362	50,5 %
Saint-Bonnet des Quarts	1386	84,3 %
Saint-Cyprien	1394	71 %
Saint-Cyr les Vignes	1349	30 %
Saint-Didier Rochefort	1440	36 %
Saint-Galmier	1348	25,6 %
Saint-Haon le Vieux	1403	84,3 %
Saint-Julien d'Oddes	1402	84,3 %
Saint-Just en Chevalet	1368	71 %
Saint-Marcel de Felines	1360	84,3 %
Saint-Marcellin	1358	6,5 %
Saint-Martin Lestra	1387	71 %
Saint-Martin Lestra	1356	60 %
Saint-Rambert	1372	36 %
Saint-Romain les Athe626ux	1348	84,3 %
Saint-Victor sur Loire	1376	71 %
Sauvain	1349	71 %
Valeilles	1349	50,5 %
Villerest	1356	50,5 %

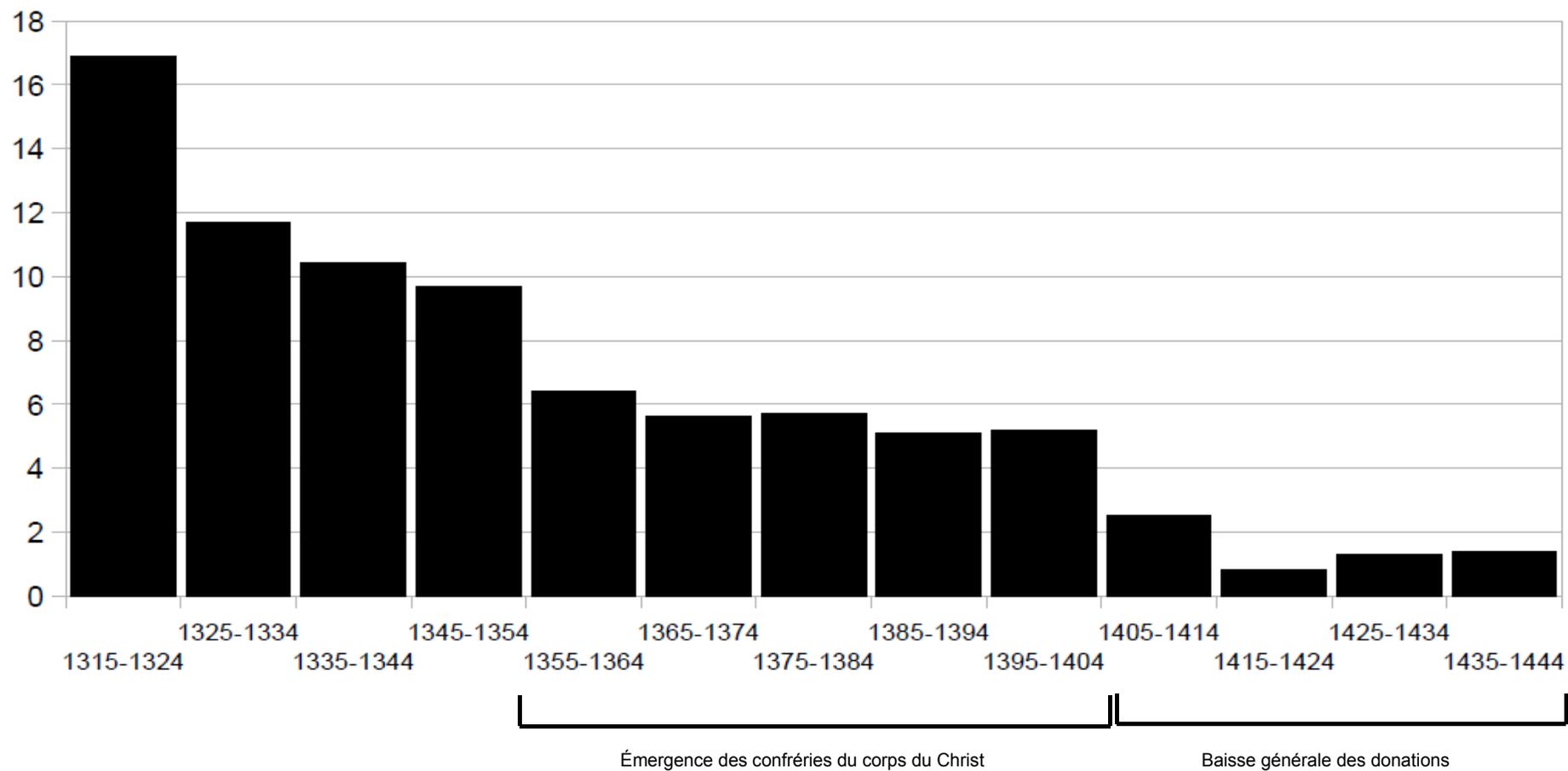
Légende

Couleur	Probabilité que l'absence de mention d'une confrérie soit liée au manque de sources
	+ de 50 %
	Entre 49 % et 30 %
	Entre 29 % et 10 %
	- de 10 %

Les dons aux confréries du Saint-Esprit sur les trois générations du XIVe siècle (exprimés en pourcentage)



Part des testaments contenant un don à une confrérie du Saint-Esprit (exprimés en pourcentage)

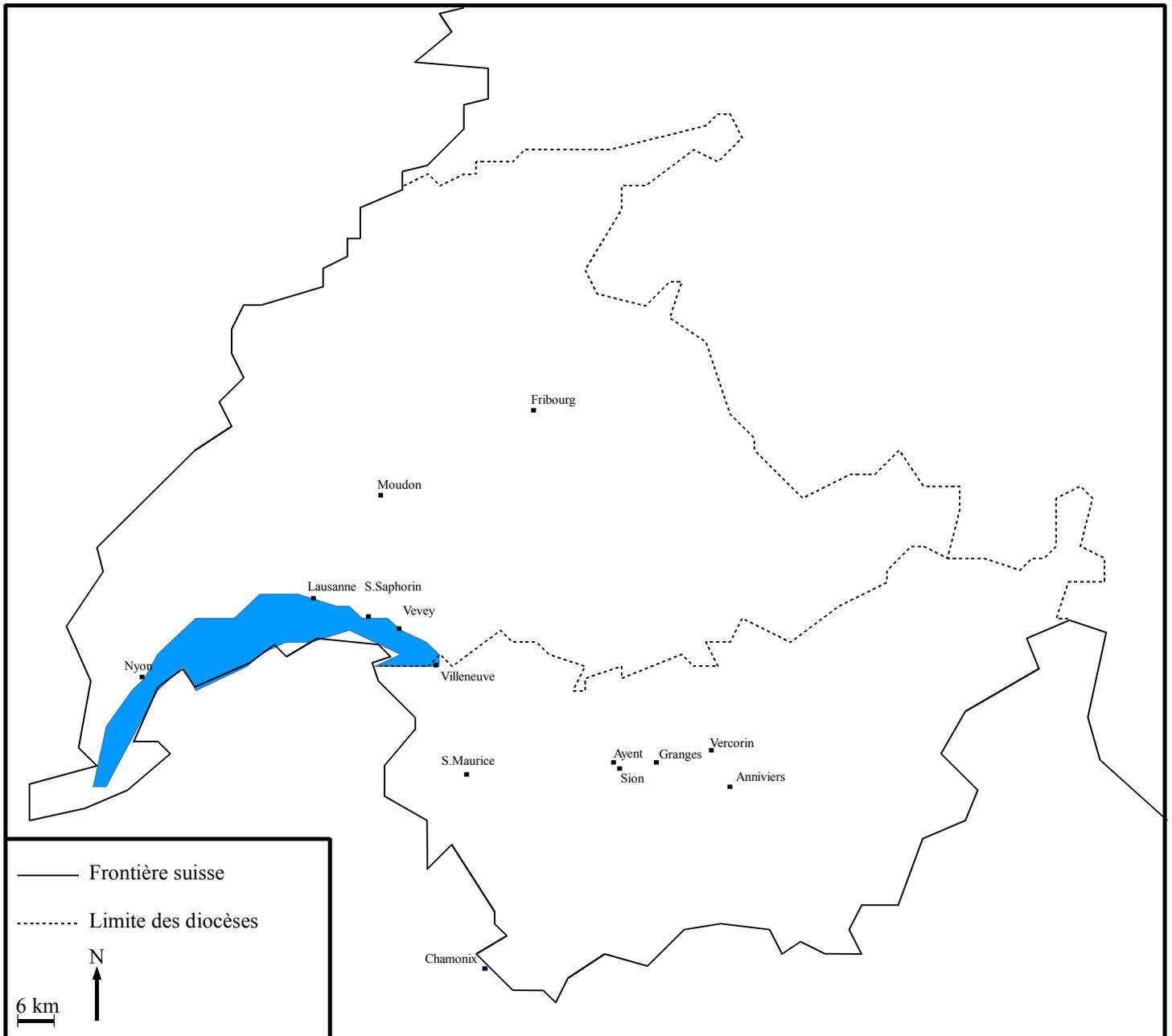


Source : Fonds B1852 à B1901 des A.D. de la Loire (5876 testaments)

Annexe 4

Cartographie des institutions charitables placées sous la tutelle du Saint-Esprit

Les confréries du Saint-Esprit dans les diocèses de Lausanne et de Sion jusqu'en 1300



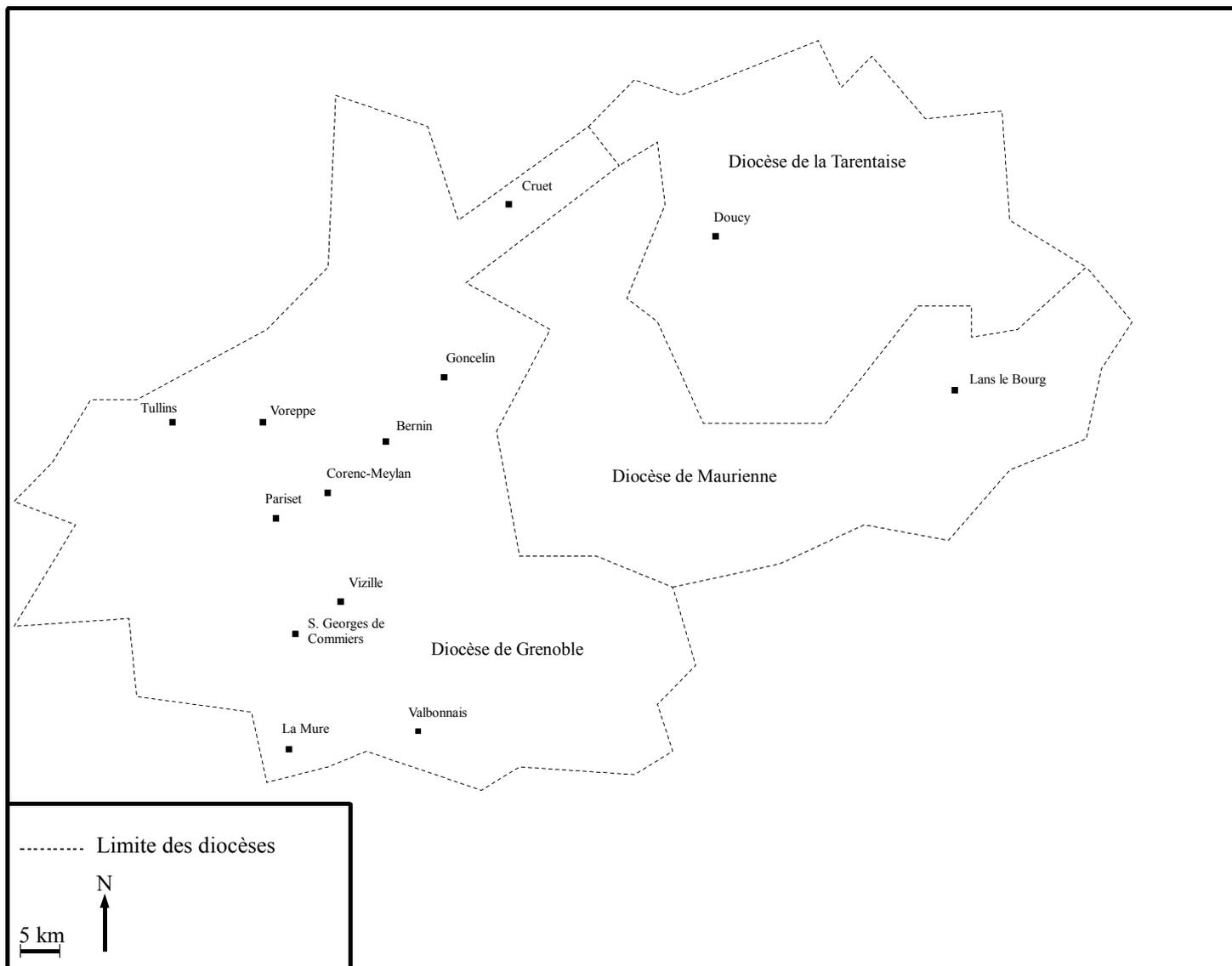
Légende

Sont indiqués ci-dessous, par ordre alphabétique, les noms des lieux pour lesquels une confrérie du Saint-Esprit est mentionnée jusqu'en 1300 dans les diocèses de Lausanne et de Sion, suivis de la date de la première mention. Ont aussi été ajoutées Nyon et Chamonix qui appartiennent au diocèse de Genève. La densité inégale des sources expliquent probablement la précocité des mentions dans les cités épiscopales de Lausanne et de Sion. Cependant il est possible de remarquer qu'au XIII^e siècle la quasi-totalité des confréries du Saint-Esprit apparaissent à proximité des cités épiscopales ou dans des villes importantes (Nyon, Fribourg), ce qui laisse supposer que le réseau confraternel est en train de se mettre en place.

Anniviers 1254
 Ayent 1286
 Chamonix 1292
 Fribourg 1264
 Granges 1299
 Lausanne 1253
 Moudon 1300
 Nyon 1300

Saint-Maurice 1285
 Saint-Saphorin 1276
 Sion 1249
 Vercorin 1298
 Vevey 1271
 Villeneuve 1296

Les confréries du Saint-Esprit dans les diocèses de Grenoble, de Maurienne et de la Tarentaise jusqu'en 1300

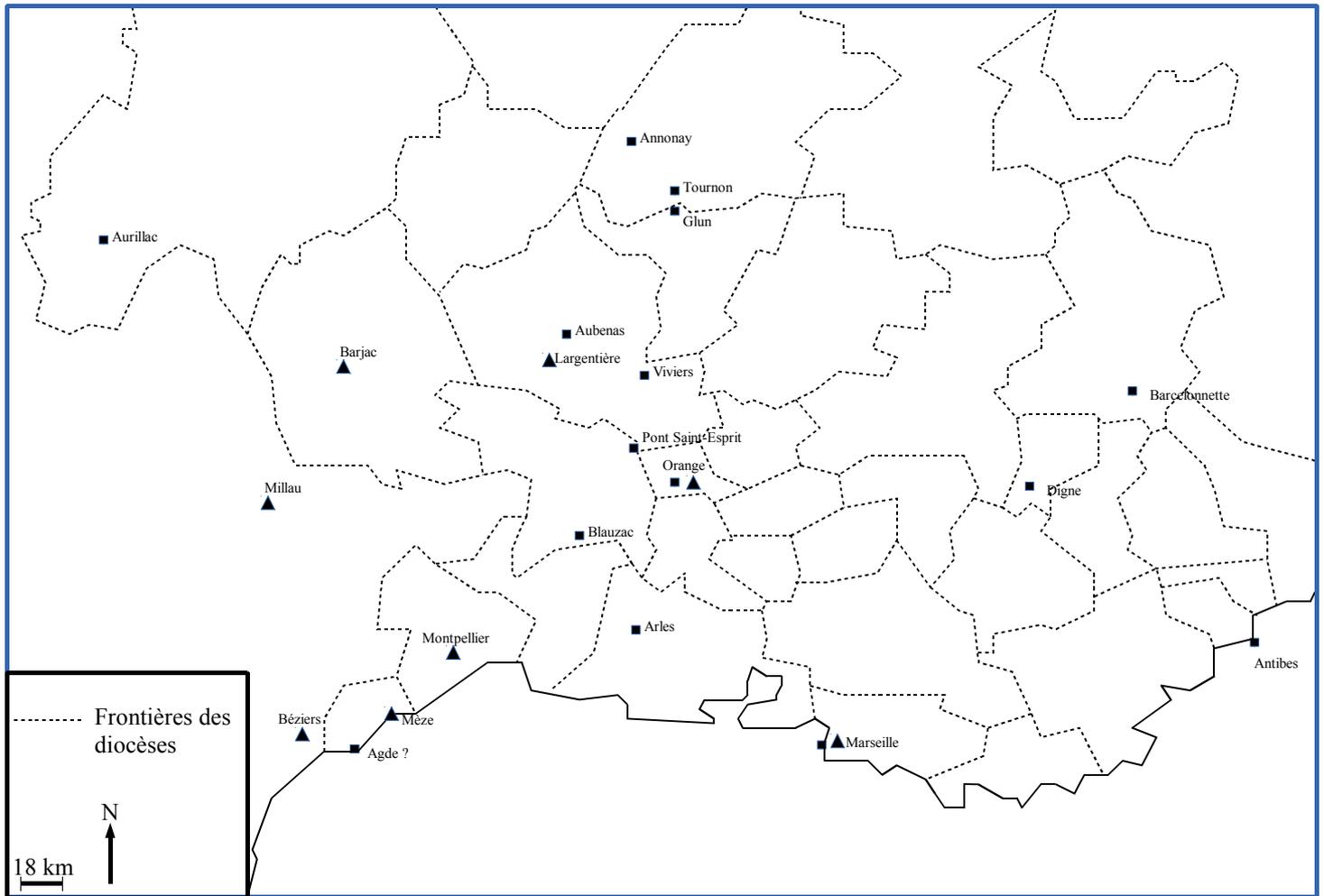


Légende

Sont indiqués ci-dessous, par ordre alphabétique, les noms des lieux pour lesquels une confrérie du Saint-Esprit est mentionnée jusqu'en 1300 dans les diocèses de Grenoble, de Maurienne et de la Tarentaise, suivis de la date de la première mention. Dès la fin du XIIIe siècle, on observe une large dispersion des confréries dans le diocèse de Grenoble ce qui peut laisser supposer l'existence d'un réseau relativement complet.

Bernin 1268
 Corenc 1275
 Cruet 1299
 Doucy 1275
 Goncelin 1300
 La Mure XIIIe
 Meylan 1268
 Pariset 1298
 Saint-Georges de Commiers 1292
 Tullins 1281
 Valbonnais 1244
 Vizille 1290
 Voreppe 1230

La référence au Saint-Esprit dans les institutions charitables au sud-est du Royaume de France jusqu'en 1330



Légende

Sont indiqués ci-dessous, par ordre alphabétique, les noms des lieux possédant une institution placée sous le patronage du Saint-Esprit, suivis de la date de première mention. On a distingué les œuvres locales attachées au Saint-Esprit (confréries, charités, hôpitaux, pont) et les hôpitaux affiliés à l'ordre du Saint-Esprit. On peut ainsi remarquer que les deux mouvements ont une chronologie comparable mais des localisations différentes, à l'exception du cas de Marseille où une confrérie prend le patronage du Saint-Esprit pour se lier à l'hôpital de l'ordre.

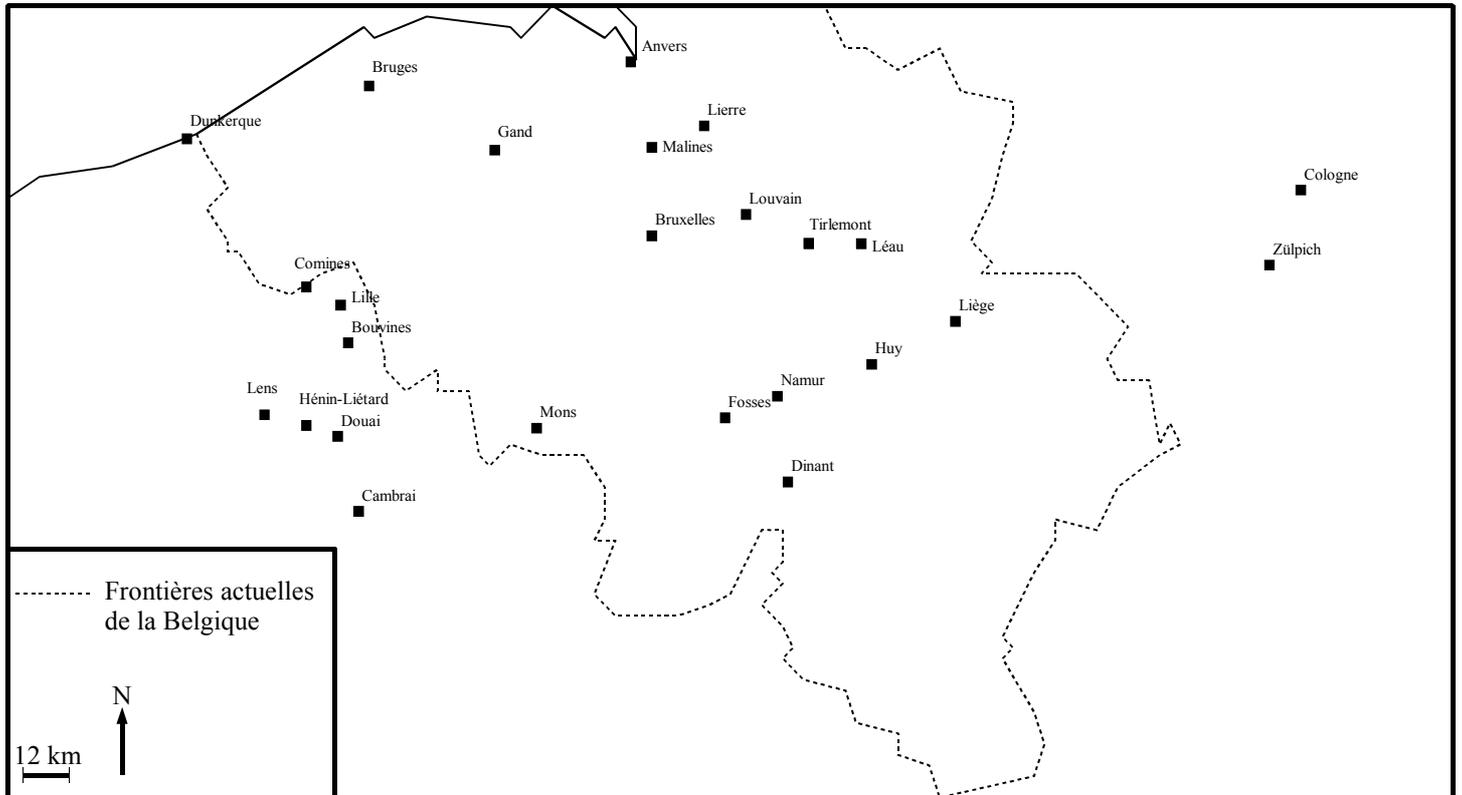
Oeuvres locales ■

Agde, confrérie du Saint-Esprit en 1195 (il s'agit peut-être d'un don à l'ordre du Saint-Esprit)
 Annonay, confrérie du Saint-Esprit en 1320.
 Antibes, charité du Saint-Esprit en 1324.
 Arles, confrérie du Saint-Esprit en 1201, hôpital du Saint-Esprit en 1234.
 Aubenas, confrérie du Saint-Esprit en 1308.
 Aurillac, , confrérie du Saint-Esprit en 1250.
 Barcelonnette, confrérie du Saint-Esprit 1297.
 Blauzac, confrérie du Saint-Esprit en 1245.
 Digne, confrérie du Saint-Esprit en 1291.
 Glun, confrérie du Saint-Esprit en 1313.
 Marseille, confrérie du Saint-Esprit en 1212.
 Orange, confrérie du Saint-Esprit en 1329.
 Pont Saint-Esprit, pont et hôpital du Saint-Esprit en 1308.
 Tournon, confrérie du Saint-Esprit en 1292.
 Viviers, confrérie du Saint-Esprit en 1322.

Hôpitaux affiliés à l'ordre du Saint-Esprit ▲

Barjac, 1198.
 Béziers, 1198.
 Largentière, 1198.
 Marseille, 1198.
 Méze, 1295.
 Millau, 1198.
 Montpellier, 1198.
 Orange, 1291.

La référence au Saint-Esprit dans les institutions charitables au nord du Royaume de France (XIIIe-XIVe siècles)



Légende

Sont indiqués ci-dessous, par ordre alphabétique, les noms des lieux possédant une institution placée sous le patronage du Saint-Esprit. Deux types d'institutions ont été distingués : les tables du Saint-Esprit, que l'on peut assimiler aux charités présentes dans le sud, mais qui sont fortement structurées et les confréries du Saint-Esprit. Les seuls hôpitaux mentionnés sont en effet créés à en lien avec une confrérie, il paraissait alors artificiel de distinguer les deux.

Lorsque la date correspond à la création de l'institution, elle est soulignée.

Même si l'on a choisit un tracé contemporain pour un repérage plus aisé, il est possible de noter que l'ensemble des institutions repérées se situe dans des diocèses du saint empire romain germanique.

Tables du Saint-Esprit

Anvers 1262
 Bouvines 1253
 Bruges 1270
 Bruxelles 1254
 Comines 1196
 Dinant 1249
 Douai 1272
 Dunkerque 1273
 Fosses 1235
 Gand 1266
 Hénin-Liétard 1282
 Huy 1270
 Léau 1235
 Liège 1235
 Lierre 1243
 Lille 1245
 Louvain 1236
 Malines 1220
 Mons 1241
 Namur 1273
 Tirlemont 1257

Confrérie du Saint-Esprit

Bruxelles 1186-1195 (+ hôpital du Saint-Esprit)
 Cologne 1175 (+ hôpital du Saint-Esprit)
 Lens 1189
 Zulpich 1190

Annexe 4-5 : Liste des premières mentions de confréries du Saint-Esprit antérieures à 1450

Les confréries ci-dessous sont triées par diocèse ou province ecclésiastique, puis par ordre alphabétique. Cet ordre a été choisi de préférence à l'ordre chronologique car la première mention d'une confrérie dans les sources ne correspond pas à sa date d'apparition.

Il s'agit avant tout d'un catalogue recensant les confréries listées dans différentes thèses et articles. Lorsque cela s'est avéré possible, nous avons indiqué la source manuscrite. Pour le diocèse de Lyon, Marie-Thérèse Lorcin nous a aimablement communiqué les résultats de ces recherches dans les archives, les sources ainsi récupérées sont donc précédées de la mention de son nom.

Diocèse d'Arras

Localité	Date	Source
Lens	1189	Bernard Delmaire, <i>Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIVe siècle</i> , Arras, 1994

Diocèse de Belley

Localité	Date	Source
Pont-de-Beauvoisin	1397	P. Duparc, « Confréries du Saint-Esprit et communautés d'habitants au Moyen Âge », <i>Revue historique du droit français et étranger</i> , t.177, 1958, p.553-585.

Diocèse de Clermont

Localité	Date	Source
Aubières	1294	A.D. Puy de Dôme. 3G PS 84
Clerlande	1403	A.D. Puy de Dôme. 26 G 23
Clermont, paroisse de Saint-Adjutor	1306	A.D. Puy de Dôme. 3G 8 A 2
Clermont, paroisse de Saint-André	XIVe	A.D. Puy de Dôme. 3E 113 DEP 1 GG1 f°8, dernier paragraphe.
Clermont, paroisse de Saint-Genès	1301	A.D. Puy de Dôme. 3G PS 149
Clermont, paroisse de Saint-Pierre	1318	A.D. Puy de Dôme. 3E 113 DEP 1, GG1
Clermont, paroisse du Port	1368	A.D. Puy de Dôme. 4G 533 7
Ennezat	1301	A.D. Puy de Dôme. 3G PS 149
Montferrand	1194	A.D. Puy de Dôme. 3E 113 DEP 2 GG 35
Riom	1233	A.D. Puy de Dôme. 26 G 22/983
Vodable	1281	C. Balouzat, <i>Actes des comtes et dauphins d'Auvergne</i> , mémoire ss. dir. J-L. Fray, Clermont, 1998, p. 248.

Diocèse de Genève

Localité	Date	Source
Annecy	1304	A.D. Haute-Savoie, E 1039
Aubonne	1332	M. Reymond, « Les confréries...
Beaumont	1415	A.D. Haute-Savoie, E 115 p.7
Bière	1305	P. Duparc, « Confréries du Saint-Esprit et communautés d'habitants au Moyen Âge », Revue historique du droit français et étranger, t.177, 1958, p.553-585.
Boussy	1401	P. Duparc, « Confréries ...
Bursins	1335	M. Reymond, « Les confréries...
Chamonix	1292	P. Duparc, « Confréries ...
Châtillon	1437	P. Duparc, « Confréries ...
Chessenaz	1387	P. Duparc, « Confréries ...
Cluses	1440	P. Duparc, « Confréries ...
Commugny	1360	M. Reymond, « Les confréries...
Cusy	1401	A.D. Haute-Savoie, 1G 98, fol.198 v.
Douvaine	1363	P. Duparc, « Confréries ...
Ecole	1440	P. Duparc, « Confréries ...
Entremont	1408	P. Duparc, « Confréries ...
Féchy	1336	M. Reymond, « Les confréries...
Genève	1325	P. Duparc, « Confréries ...
Gimel	XIVe	M. Reymond, « Les confréries...
Le Châtelard	1444	A.D. Haute-Savoie, 1G 98, f.201v.
Les Gets	1304	P. Duparc, « Confréries ...
Loisin	1398	P. Duparc, « Confréries ...
Lully	1397	A.D. Haute-Savoie, E 45
Margencel	1382	P. Duparc, « Confréries ...
Mont sur Rolle	1332	M. Reymond, « Les confréries...
Montriond	1434	A.D. Haute-Savoie, Montriond, n°7.
Perroy	1335	M. Reymond, « Les confréries...
Promenthoux	1386	M. Reymond, « Les confréries...
Publier	1363	P. Duparc, « Confréries ...
Rumilly	1348	F. bernard, « Les confréries...
Saint-Jeau d'Aulph	1422	A.D. Haute-Savoie, E suppl. Montriond, n°6
Saint-Oyens	1449	M. Reymond, « Les confréries...
Sallanches	1405	A.D. Haute-Savoie, E 110 f.6.
Saubraz	1441	M. Reymond, « Les confréries...
Sevrier	1363	P. Duparc, « Confréries ...

Talloires	1327	F. Bernard, « Les confréries communales du Saint-Esprit du Xe au XXe siècle », Mémoires de l'académie de savoie, N° 6, VII, 1963, p.17-68
Thonon	1303	P. Duparc, « Confréries ... »
Thusy	1407	P. Duparc, « Confréries ... »
Ugines	1411	P. Duparc, « Confréries ... »
Vallières	1443	P. Duparc, « Confréries ... »
Veyrier	1340	P. Duparc, « Confréries ... »

Diocèse de Grenoble

Localité	Date	Source
Arbin	1320	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine à la Réforme en Dauphiné. Évêques, fidèles et déviants (vers 1340-vers 1530)</i> , Rome, 1993, carte hors-texte n°8
Bellecombe	1449	P. Duparc, « Confréries ... »
Bernin	1246	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Chambéry	1399	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Clarafont	XIVe	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Cognin	XIVe	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Corenc	1268	A.D. Isère, B 4006
Crolles	1432	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Cruet	1299	A.D. Haute-Savoie, Fonds Mugnier, V, n°5
Francin	1340	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Goncelin	1300	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
La Mure	XIIIe	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Lanchâtre	1340	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Lans	1432	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Laval	1364	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Les Echelles	1414	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Les Marches	1387	P. Duparc, « Confréries ... »
Lumbin	1399	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Mery	XIVe	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Meylan	1268	A.D. Isère, B 4006
Montmelian	1339	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Pariset	1298	A.D. Isère, B 4100
Puygros	XIVe	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Saint-Ferjus	1437	P. Paravy, <i>De la Chrétienté Romaine...</i>
Saint-Georges de Commiers	1292	A.D. Isère, B 2973
Saint-Martin le Vinoux	1360	A.D. Isère, 4G 115

Saint-Michel des Déserts	1415	P. Paravy, De la Chrétienté Romaine...
Saint-Paule de Varcès	1414	P. Paravy, De la Chrétienté Romaine...
Saint-Pierre d'Albigny	1427	A.D. Savoie, Sénat 6128
Tullins	1281	A.D. Isère, B 4157
Valbonnais	1244	A.D. Isère, B 4140
Vif	1374	P. Paravy, De la Chrétienté Romaine...
Vizille	1290	A.D. Isère, B 3986
Voreppe	1230	P. Paravy, De la Chrétienté Romaine...

Diocèse de la Tarentaise

Localité	Date	Source
Doucy	1275	P. Duparc, « Confréries ...
Landry	1444	A.C. Landry, GG 22.
Longefoy	1437	A.C. Longefoy, GG 12.
Macot	1331	A.C. Macot, II, 1.
Marthod	1425	P. Duparc, « Confréries ...

Diocèse de Lausanne

Localité	Date	Source
Arnex	1316	M. Reymond, « Les confréries...
Avenches	1356	M. Reymond, « Les confréries...
Baulmes	1377	M. Reymond, « Les confréries...
Bavois	1372	M. Reymond, « Les confréries...
Belmont s Yverdon	1406	M. Reymond, « Les confréries...
Belmont sur Lausanne	1363	M. Reymond, « Les confréries...
Bercher	1400	M. Reymond, « Les confréries...
Combremont	1430	M. Reymond, « Les confréries...
Constantine	1382	M. Reymond, « Les confréries...
Corcelles près Payerne	1396	M. Reymond, « Les confréries...
Cossonay	1365	M. Reymond, « Les confréries...
Crissier	1372	M. Reymond, « Les confréries...
Cuarnens	1439	M. Reymond, « Les confréries...
Cully	1398	M. Reymond, « Les confréries...
Etoy	1317	M. Reymond, « Les confréries...

Fribourg	1264	N. Morard, « Une charité bien ordonnée : la confrérie du Saint-Esprit à Fribourg à la fin du Moyen Âge (XIVe-XVe siècles) ». Le mouvement confraternel au Moyen Âge. France, Italie, Suisse. Actes de la table ronde de Lausanne (9-11 mai 1985), Rome : École Française de Rome, 1987. p.276.
L'Isle	XIVe	M. Reymond, « Les confréries...
Lausanne (paroisse Saint(Pierre)	1310	R. Vittoz, Les confréries de Lausanne au Moyen Âge, Lausanne, 1985
Lausanne (paroisse Sainte-Croix)	1313	R. Vittoz, Les confréries de Lausanne au Moyen Âge, Lausanne, 1985
Lausanne (paroisse Sainte-Laurent)	1321	R. Vittoz, Les confréries de Lausanne au Moyen Âge, Lausanne, 1985
Lavigny	1348	M. Reymond, « Les confréries...
Lonay	1331	M. Reymond, « Les confréries...
Lutry	1307	A.C. Lutry, Noir C 17
Montreux	1332	M. Reymond, « Les confréries...
Moudon	1300	M. Reymond, « Les confréries...
Noville	1385	M. Reymond, « Les confréries...
Nyon	1300	M. Reymond, « Les confréries...
Oulens	1403	M. Reymond, « Les confréries...
Palézieux	1419	M. Reymond, « Les confréries...
Pampigny	1310	M. Reymond, « Les confréries...
Payerne	1380	M. Reymond, « Les confréries...
Penthalaz	1426	M. Reymond, « Les confréries...
Pomy	1390	M. Reymond, « Les confréries...
Prilly	1349	M. Reymond, « Les confréries...
Pully	1411	M. Reymond, « Les confréries...
Romainmôtier	1427	M. Reymond, « Les confréries...
Romanel	1373	M. Reymond, « Les confréries...
Saint-Christophe	1360	M. Reymond, « Les confréries...
Saint-Cierges	1422	M. Reymond, « Les confréries...
Saint-Saphorin	1276	M. Reymond, « Les confréries...
Suchy	1378	M. Reymond, « Les confréries...
Syens	1384	M. Reymond, « Les confréries...
Thierrens	1306	M. Reymond, « Les confréries...
Tolochenaz	1430	M. Reymond, « Les confréries...
Vevey	1271	M. Reymond, « Les confréries...
Villars le Terroir	1446	M. Reymond, « Les confréries...
Villars s. Yens	1349	M. Reymond, « Les confréries...
Villeneuve	1296	M. Reymond, « Les confréries...
Villette	1350	M. Reymond, « Les confréries...
Yens	1360	M. Reymond, « Les confréries...
Yverdon	1426	M. Reymond, « Les confréries...

Diocèse de Lyon

Localité	Date	Source
Ailleu	1352	A.D. Loire B 1865 80
Amions	1378	A.D. Loire B 1871 35
Arcon	1315	A.D. Loire B 1852, 80-82
Arconsat (Puy de Dôme)	1362	A.D. Loire B 1865 92
Arson (près Vivans)	1393	A.D. Loire B 1888 8v
Aurec	1372	A.D. Loire B 1863 122v
Aveize	1339	Lorcin A.D. Rhône 4G 41, 19v
Ay	1288	<i>Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle</i> , Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.6, cote 798.
Balbigny	1361	A.D. Loire B 1867 51
Blacé	1431	Lorcin A.D. Rhône 4G 64, 120
Boën	1352	A.D. Loire B 1863 13v
Bourg Argental	1407	A.D. Loire B 1874 52
Buet (Saint-Appolinard)	1338	A.D. Loire B 1874 16
Bully	1338	A.D. Loire B 1857 28
Bussière	1317	A.D. Loire B 1852 149-151
Bussy	1321	A.D. Loire B 1853 75
Cervièrre	1340	A.D. Loire B 1857 5
Cezay	1338	A.D. Loire B 1856 16
Chagnon	1286	<i>Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle</i> , Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.5, cote 711.
Chalain le Comtal	1299	<i>Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle</i> , Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.16, cote 1262.
Chalmazel	1339	A.D. Loire B 1871 59
Chambéon	1317	A.D. Loire B 1852 170-173
Chamboeuf	1321	A.D. Loire B 1853 114
Chandieu	1348	A.D. Loire B 1861-132
Changy	1412	A.D. Loire B 1888 51
Chavannes	XIIIe	<i>Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle</i> , Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.4, cote 567.
Chazay	1348	Lorcin A.D. Rhône 4G 44, 113
Chazelles	1286	<i>Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle</i> , Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.5, cote 711.

Chérier	1337	A.D. Loire B 1856 34
Chevrières	1286	Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.5, cote 711.
Cleppé	1316	A.D. Loire B 1852, 96
Clonas (près de Mornand)	1414	A.D. Loire B 1874 127
Collanges	1346	Lorcin A.D. Rhône 4G 43, 49
Cordelle	1390	A.D. Loire B 1875 16
Crêmeaux	1317	A.D. Loire B 1852 192-193
Cusieu	1288	Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.6, cote 798.
Dancé	1349	A.D. Loire B 1869 43v
Dargoire	1327	Lorcin A.D. Rhône 4G 41, 75
Doizieux	1348	Lorcin A.D. Rhône 4G 46, 6
Donzy	1267	Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.22, cote 1759.
Ecotay	1316	A.D. Loire B 1852, 84-89
Feurs	1287	Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.6, cote 757.
Grézolles	1328	A.D. Loire B 1855 49
Haute-Rivoire (Rhône)	1361	A.D. Loire B 1865 29v
Jonzieu	1319	A.D. Loire B 1853 30
Juré	1329	A.D. Loire B 1857 22
L'Hôpital Rochefort	1352	A.D. Loire B 1863 60
La Fouillouse	1321	A.D. Loire B 1853 74
La tour en Jarez	1397	A.D. Loire B 1880 33
Les Farges	1348	A.D. Loire B 1859 15
Les Salles	1347	A.D. Loire B 1861-127
Limonest	1349	Lorcin A.D. Rhône 4G 46, 20
Lozanne	1343	Lorcin A.D. Rhône 4G 41, 101
Luriec	1356	A.D. Loire B 1862 68
Mably	1395	A.D. Loire B 1880 147v
Maclas	1411	A.D. Loire B 1874 110v
Magneria (près Pommiers)	1357	A.D. Loire B 1858 110
Magneu	1325	A.D. Loire B 1854 66
Malleval	1368	A.D. Loire B 1874 32v

Marcilly	1278	Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.2, cote 206.
Marcou	1353	A.D. Loire B 1860 35v
Mays	1320	A.D. Loire B 1853 86
Mizérieu	1321	A.D. Loire B 1853 112
Montbrison	1285	Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.5, cote 708.
Montrond	1274	Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.5, cote 660.
Nervieu	1341	A.D. Loire B 1857 47
Noailly	1434	A.D. Loire B 1897 44
Noirétable	1336	A.D. Loire B 1856 2
Nollieu	1320	A.D. Loire B 1853 42
Panissières	1348	A.D. Loire B 1860 61
Pinay	1402	A.D. Loire B 1887 187
Pommiers	1374	A.D. Loire B 1875 27
Poncins	1377	A.D. Loire B 1866 82v
Pouilly les Nonnains	1361	A.D. Loire B 1865 116v
Renaison	1362	A.D. Loire B 1867 54v
Riorges	1415	A.D. Loire B 1884 45
Riverie	1274	Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.5, cote 660.
Roanne	1316	A.D. Loire B 1852, 76-77
Roizey	1409	A.D. Loire B 1874 76v
Rozier d'Aurec	1344	A.D. Loire B 1861 49
Rozier en Donzy	1288	Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.11, cote 1143.
Sail sous Cousan	1345	A.D. Loire B 1860 59
Saint-André d'Apchon	1332	A.D. Loire B 1862 46
Saint-André le Puy	1370	A.D. Loire B 1871 1v
Saint-Appolinard	1380	A.D. Loire B 1874 42v
Saint-Bonnet des Quarts	1386	A.D. Loire B 1873 51
Saint-Bonnet le Château	1328	A.D. Loire B 1854 96
Saint-Cyprien	1394	A.D. Loire B 1885 59
Saint-Cyr Les Vignes	1349	A.D. Loire B 1859 1

Saint-Didier Rochefort	1440	A.D. Loire B 1895 155v
Saint-Galmier	1348	A.D. Loire B 1861-150
Saint-Genès Laval	1361	Lorcin A.D. Rhône 4G 49, 73
Saint-George de Baroilles	1321	A.D. Loire B 1853 57
Saint-George Hauteville	1316	A.D. Loire B 1852, 84-89
Saint-Georges en Cousan	1391	A.D. Loire B 1877 103v
Saint-Germain Laval	1316	A.D. Loire B 1852 132-137
Saint-Germain Lepinasse	1383	A.D. Loire B 1876 42v
Saint-Haon le château	1286	Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.6, cote 721.
Saint-Haon le Vieux	1403	A.D. Loire B 1885 143v
Saint-Héand	1346	A.D. Loire B 1862 156v
Saint-Julien d'Oddes	1402	A.D. Loire B 1882 87v
Saint-Julien la Vêtre	1347	A.D. Loire B 1861-115
Saint-Just en Bas	1374	A.D. Loire B 1871 50v
Saint-Just en Chevalet	1368	A.D. Loire B 1863 111
Saint-Marcel de Felines	1360	A.D. Loire B 1864 83
Saint-Marcelin	1358	A.D. Loire B 1862 187
Saint-Martin la Sauveté	1349	A.D. Loire B 1864 31
Saint-Martin Lestra	1387	A.D. Loire B 1873 57
Saint-Maurice sur Loire	1371	A.D. Loire B 1863 80
Saint-Paul d'Epercieux	1344	A.D. Loire B 1858 16
Saint-Paul de Vézelin	1390	A.D. Loire B 1877 33
Saint-Paul en Jarez	1342	Lorcin A.D. Rhône 4G 42, 117
Saint-Priest La Roche	1356	A.D. Loire B 1862 84
Saint-Rambert	1372	A.D. Loire B 1870 4
Saint-Romain d'Urfé	1342	A.D. Loire B 1857 123

Saint-Romain les Atheux	1348	A.D. Loire B 1864 15
Saint-Sixte	1337	A.D. Loire B 1856 27
Saint-Sulpice	1341	A.D. Loire B 1857 51
Saint-Symphorien	1398	Lorcin A.D. Rhône 4G 57, 82v.
Saint-Symphorien	1290	Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.8, cote 909.
Saint-Symphorien le château	1330	Lorcin A.D. Rhône 4G40, 55v.
Saint-Victor sur Loire	1376	A.D. Loire B 1866 31
Sainte Agathe la Bouteresse	1317	A.D. Loire B 1852 105-106
Sainte-Colombe	1361	A.D. Loire B 1867 29
Sauvain	1349	A.D. Loire B 1861-148
Savigneu	1328	A.D. Loire B 1855 49
Sorbiers	1411	A.D. Loire B 1886 108
Souternon	1319	A.D. Loire B 1853 80
St Just en Velay (auj St-Just Malmont)	1376	A.D. Loire B 1868 55
Sury le comtal	1283	Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.3, cote 350.
Tourzy	1288	Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, Mâcons-Lyon, 1933-1980, t.6, cote 827.
Vailleilles	1349	A.D. Loire B 1862 103
Vernet (Commelle)	1403	A.D. Loire B 1883 73v
Villechenève	1397	A.D. Loire B 1882 89v
Villemontais	1392	A.D. Loire B 1881 128v
Villerest	1356	A.D. Loire B 1863 134v
Vivans	1402	A.D. Loire B 1883 85

Diocèse Saint-Jean de Maurienne

Localité	Date	Source
Beaune	1344	P. Duparc, « Confréries ... »
Hermillon	1306	P. Duparc, « Confréries ... »
Lans-le-Bourg	1300	P. Duparc, « Confréries ... »
Lans-le-Villard	1341	P. Duparc, « Confréries ... »

Saint-Jean de Maurienne	1326	P. Duparc, « Confréries ... »
Saint-Pancrace	1303	P. Duparc, « Confréries ... »
Termignon	1348	P. Duparc, « Confréries ... »

Diocèse de Sion

Localité	Date	Source
Aigle	1334	M. Reymond, « Les confréries du Saint-Esprit au pays de Vaud », Revue d'Histoire Ecclésiastique Suisse, 20 (1926), p.282-301
Anniviers	1254	M. Reymond, « Les confréries... »
Ayent	1286	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit d'Anniviers », Annales Valaisiennes, Sion, 1954
Bagnes	1379	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Bramois	1346	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Chamoson en Ardon	1367	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Chessel	1441	M. Reymond, « Les confréries... »
Fully	1388	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Granges	1299	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Grimisuat	1306	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Gryon	1379	M. Reymond, « Les confréries... »
Leytron	1397	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Liddes	1381	P. Duparc, « Confréries ... »
Martigny	1408	P. Duparc, « Confréries ... »
Naters	1339	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Noville	1440	M. Reymond, « Les confréries... »
Olon	1401	M. Reymond, « Les confréries... »
Orsières	1370	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Saillon	1324	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Saint-Léonard	1337	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Saint-Martin	1335	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Saint-Maurice	1285	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Salquenen	1362	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Sierre	1317	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Sion	1249	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Troistorrents	1370	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Vercorin	1298	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Vernamiège	1432	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »
Vex	1331	A. Vianin, « La confrérie du Saint-Esprit... »

Diocèse de Viviers

Localité	Date	Source
Annonay	1320	D. Le Blévec, <i>La part du pauvre, l'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XIIe au milieu du XVe siècle</i> , Rome, 2000, p. 238
Aubenas	1308	D. Le Blévec, <i>La part...</i> , p. 238.
Glun	1313	D. Le Blévec, <i>La part...</i> , p. 238.
Tournon	1292	D. Le Blévec, <i>La part...</i> , p. 238.
Viviers	1322	Arch. Mun. Viviers, AA 13, n°32.

Province ecclésiastique d'Aix

Localité	Date	Source
Bouc-Bel-Air	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Brignoles	1424	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Cabriès	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Carcès	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Correns	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Draguignan	1374	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Gardanne	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Guillestre	1365	P. Duparc, « Confréries ... »
Jouques	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Lambesc	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Le Puy Sainte Réparate	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Manosque	1435	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Meyrargues	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Pertuis	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Peyrolles en Provence	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Pourrières	1377	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Puylobier	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Rians	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »

Rognes	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Saint-Estève Janson	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Salernes	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Salon-De-Provence	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Tourves	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Trets	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Varages	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »

Province ecclésiastique d'Arles

Localité	Date	Source
Apt	1361	A.D. Vaucluse, Apt-Pondicq, 2bis, f°23.
Arles	1201	P. Amargier (éd.), Le cartulaire de Trinquetaille, Aix-en-Provence, 1972, Acte 68.
Auriol	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Bedoin	1414	A.D. Vaucluse, C.82, f°5.
Bonnieux	1420	A.D. Vaucluse, Apt-Geoffroy, 889, f°18v.
Carpentras	1423	Biblio. Musée Calvet, Avignon, ms.4222.
Cassis	1381	L. Barthèlemey, « Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux », Marseille, 1882, charte 1726.
Ceyreste	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Chateau-Renard	1427	A.D. Vaucluse, Avignon-Martin, 97, f°98.
Chateauneuf du Pape	1382	A.D. Vaucluse, Avignon-Vincenti, 243, f°80.
Entraigues	1444	A.D. Vaucluse, Avignon-Martin, 58 (7 février).
Gordes	1382	A.D. Vaucluse, Apt-Pondicq, 53, f°26.
Graveson	1439	A.D. Vaucluse, Avignon-Martin, 227, f°129v.
La Tour d'Aigues	1440	A.D. Vaucluse, Pertuis-Enjoubert, f°133.
Le Castellet	XIVe-XVe	N. Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Le Thor	1388	A.D. Vaucluse, Avignon-Martin, 269, f°522.
Mormoiron	1410	A.D. Vaucluse, Mazan-Bertrand, 1291, f°38.
Murs	1398	A.D. Vaucluse, Apt-Pondicq, 68, f°59.
Orange	1329	Biblio. Vat. Ati Notarili di Orange, 58, f°67.
Orgon	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Pertuis	1376	A.D. Vaucluse, Pertuis-Enjoubert, 304, f°61v.
Pont-de-Sorgues	1440	A.D. Vaucluse, Avignon-Martin, 789, f°13 et 15.
Roquefort-la- bédoule	XIVe-XVe	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
Vaison	1349	A.D. Vaucluse, Vaison-Milou, 864, f°80 r et v.
Viens	1433	A.D. Vaucluse, Apt-Pondicq, 98, f°103 (5e cahier)

Province ecclésiastique d'Embrun

Localité	Date	Source
Belvédère	1418	A.D. Alpes-Maritimes, Belvédère GG 4-3.
Digne	1291	N.Coulet, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence »
L'Argentière	1383	P. Duparc, « Confréries ... »
La Bollène	1300	A.D. Alpes-Maritimes 2G 61.
Les Crottes	1383	P. Duparc, « Confréries ... »
Roquebillière	1350	A.D. Alpes-Maritimes, Roquebillière, GG (1350).
Savines	1391	P. Duparc, « Confréries ... »
Utelle	1408	A.D. Alpes-Maritimes, Utelle GG (1408-1432).
Venanson	1435	J-P. Boyer, <i>Hommes et communautés du haut pays niçois médiéval : la Vésubie (XIIIe-XVe siècles)</i> , Nice, 1990, p.287.

Province ecclésiastique de Narbonne

Localité	Date	Source
Agde	1195	R. Foreville, <i>Le cartulaire du chapitre cathédral Saint-Etienne d'Agde</i> , Paris, 1995, p.164.
Beaucaire	1341	A.D. Gard, G 1237.
Blauzac	1245	Bib. Mun. Nîmes, ms Ménard, 13, 823.
Caubiac	1396	A.D. Haute-Garonne 3E 8584, f°68 r.
Grenade (la confrérie est aussi appelée Corps du Christ)	1395	A.D. Haute-Garonne 3E 8582, f°36 r.
Montastruc	1359	A.D. Haute-Garonne 3E 9151, f°182 v.
Pin-Balma	1417	A.D. Haute-Garonne 3E 1445, f°7 v.
Toulouse (Confrérie du Saint-Esprit ou du Corps du Christ de la Cité, dans la paroisse de Saint-Etienne)	1393	A.D. Haute-Garonne 101H97, f°1 v.
Toulouse (Confrérie du Saint-Esprit ou du Corps du Christ du Bourg, dans la paroisse du Taur)	1384	A.D. Haute-Garonne 3E 8582, f°36 r.
Vallabrègues	1425	D. Le Blévec, <i>La part...</i> , p. 238.

Annexe 5 : La référence à l'Esprit-Saint et la liturgie

Introduction : où chercher une référence au Saint-Esprit dans la liturgie ?

De manière générale, l'Esprit, comme membre de la Trinité, n'occupe qu'une place limitée au sein d'une liturgie essentiellement christocentrée.

Nous étudierons ici à la fois les éléments de la liturgie où la référence à l'Esprit-Saint joue un rôle important, la liturgie de la Pentecôte et enfin le sens donné à la référence au Saint-Esprit dans les temps du culte qui lui sont directement attribués (hymnes, messes). L'étude s'appuiera avant tout sur le commentaire de la liturgie par Guillaume Durand¹ dans le *Rational des Divins Offices* rédigé à la fin du XIIIe siècle et sera complétée par l'emploi de textes normatifs comme les synodes, mais aussi l'étude des pratiques liturgiques et enfin des *ordines ad armandum*. C'est au travers de ces derniers qu'il faudra poser la question du choix spécifique de la Pentecôte pour certains rites des élites nobiliaires.

Le rôle de l'Esprit dans la liturgie : la définition d'une position spécifique de l'évêque

Dans les deux sacrements les plus importants de la vie du chrétien, le baptême et la messe, il n'est fait que très peu de références à l'Esprit-Saint, celles-ci se justifiant avant tout par une commémoration de la référence à l'Esprit-Saint dans la Bible. Ainsi, lorsque Guillaume Durand évoque l'Esprit-Saint lors du baptême, il indique que, durant la cérémonie, on plonge un cierge dans l'eau pour rappeler l'Esprit-Saint qui a plongé dans l'eau sous la forme d'une colombe². Le rôle de l'eau dans le baptême est aussi associée à l'Esprit-Saint par la référence à « l'Esprit planant sur les eaux »³. Il rappelle de plus que dans la tradition canonique on ne baptise solennellement que les samedis de Pâques et de Pentecôte, cette seconde fête correspondant à la descente de l'Esprit-Saint⁴. En revanche, l'association entre l'Esprit-Saint et la messe ne semble pas fondamentale : lorsque Guillaume Durand justifie les heures de celle-ci, la troisième, la sixième et la neuvième, il n'évoque la descente de l'Esprit sur les apôtres

¹Né vers 1230 à Puimisson dans le sud de la France, Guillaume Durand devient membre de la curie romaine en 1263. Il participe à la rédaction des actes du concile de Lyon de 1274. Il est élu évêque de Mende en 1285, prend possession de son siège en 1291 et meurt à Rome en 1296. C'est durant son séjour à Mende qu'il rédige l'essentiel de son œuvre liturgique, dont le *Rational* qui connaît une très importante diffusion (139 manuscrits, puis 111 éditions à partir de 1459).

²G. Durand, *Rationale Divinorum Officiorum*, livre 6, chap.82-10.

³*Ibidem*, livre 6, chap.83-3.

⁴*Ibidem*, livre 6, chap.83-2.

que pour la troisième heure, mais uniquement après l'association de ce temps à l'élévation du Christ sur la croix⁵.

En revanche, la référence à l'Esprit-Saint joue un rôle central dans les sacrements que seul peut conférer l'évêque, la confirmation et l'ordination. Cette référence est liée au fait que l'évêque confère l'Esprit-Saint par l'imposition des mains, comme les apôtres dont il est le successeur. Cependant, lors de la Pentecôte, c'est-à-dire du moment de commémoration de la descente de l'Esprit-Saint sur les apôtres, il est expressément précisé par Guillaume Durand que l'on ne confère par les ordres sacrés⁶. Ainsi, le temps de la commémoration apostolique et le rôle des évêques comme successeurs des apôtres sont dissociés.

Le fait que seul l'évêque peut effectuer la confirmation est rappelé à la fois dans les textes théoriques et normatifs, ainsi que le caractère obligatoire et même impératif de ce sacrement⁷. Guillaume Durand rappelle que l'Esprit Saint peut être donné à Dieu par qui il veut, ce qui signifie que le salut est possible par le seul baptême⁸. Il s'agit alors avant tout de défendre le sacrement du baptême contre les idées prêtées aux successeurs d'Arnaud de Brescia. plutôt que de réduire l'importance de la confirmation effectuée par l'évêque. En effet, cela signifie aussi qu'en dehors de Dieu, seul l'évêque peut accomplir la confirmation et que ce don de l'Esprit-Saint est indispensable au Salut. De plus, le baptême, en cas d'extrême nécessité, peut être administré par des laïcs et même des femmes⁹. Cette notion de nécessité laisse probablement apparaître une forte pression sociale des fidèles sur la question du baptême. Ceci renforce mécaniquement le besoin pour l'Église d'insister sur la nécessité de la confirmation, et donc de la figure épiscopale. L'évêque apparaît ainsi comme la principale figure institutionnelle possédant le monopole de la sanctification, devant le prêtre de paroisse.

Guillaume Durand appuie cette idée de l'aspect sanctifiant de la confirmation par une citation

⁵*Ibidem*, livre 4, chap.1-20.

⁶*Ibidem*, livre 2, chap.1-36.

⁷*Ibidem*, livre 6, chap.84-1, statuts d'Albi 1230, synodal de Bordeaux 1234 (O. Pontal (éd.), *Les statuts synodaux français du XIII^{ème} siècle tome II. Les statuts de 1230 à 1260*, Paris, 1983, p.27 et p.49). Dans les statuts synodaux il est spécifié que les fidèles ne doivent pas attendre la venue de l'évêque mais se rendre auprès de lui pour recevoir la confirmation et que les prêtres ont le devoir d'avertir fréquemment les fidèles de cette nécessité. Il est cependant possible de voir dans ces statuts le signe de difficulté, sacrement lointain, la confirmation peut apparaître aux fidèles être une répétition du baptême dont la nécessité n'est alors pas évidente. De plus, dans les faits, la faible fréquence des tournées épiscopales implique que de nombreux fidèles ne reçoivent pas la confirmation.

⁸G. Durand, *Rationale*, livre 1, chap.8-11.

⁹O. Pontal, *Les statuts...*, toujours pour Albi en 1230 et Bordeaux en 1234, p.19 et 47, à Bordeaux, on donne même une formule en langue vulgaire pour les laïcs.

du pape Urbain II : « par les mains de l'évêque l'Esprit Saint est donné qui dilate le cœur du fidèle à la prudence et la constance et fait qu'il soit pleinement chrétien »¹⁰, le baptême permettant seulement la rémission des péchés. Les deux temps du don de l'Esprit-Saint sont donc distingués et chacun associés à un temps du Nouveau Testament : le baptême au moment terrestre où le Christ souffle sur ses disciples et la confirmation au moment où, dans le ciel, le Christ envoie l'Esprit sur les apôtres. L'évêque apparaît alors comme un continuateur des apôtres mais aussi comme celui qui perpétue l'action terrestre d'un Christ monté au ciel. L'évêque joue donc un rôle privilégié d'intermédiaire entre les fidèles et le Christ, et ce rôle est fondé sur la référence à l'Esprit-Saint. Dans le diocèse de Cambrai, d'après les statuts synodaux, il est même fait un lien entre la confirmation et la tonsure, les deux étant accordées par l'évêque et étant nécessaire à l'ordination. Si le baptême fait entrer les fidèles dans la communauté, c'est l'action de l'évêque qui permet l'accomplissement de leur statut de chrétien, dont la possibilité d'accès au statut sacerdotal est la conséquence.

L'ordination a lieu les samedis des quatre temps¹¹, à l'exception de la Pentecôte, car, pour Guillaume Durand, le samedi est consacré à l'Esprit-Saint et que ce sont les dons de l'Esprit-Saint que l'on reçoit lors de l'ordination¹². C'est l'évêque qui confère au prêtre la grâce de consacrer, par l'onction des mains du prêtre, cette onction indiquant la réception du Saint-Esprit. L'importance de l'onction des mains est indiquée par Guillaume Durand qui évoque le fait que les personnes pieuses embrassent les mains des prêtres après leur ordination car ils pensent ainsi participer à leurs prières et à leurs bonnes œuvres¹³. On peut donc noter que l'évêque est à l'égard du prêtre, comme à l'égard du fidèle, le dispensateur de l'Esprit-Saint comme lien entre la terre et le ciel. C'est donc bien par l'invocation de l'Esprit-Saint¹⁴ que s'affirme la position hiérarchique spécifique de l'évêque. Dans la liturgie, c'est par la référence à l'Esprit-Saint que se constitue le charisme d'institution. Cet élément est visible enfin dans l'onction épiscopale.

A propos de la consécration de l'évêque, Guillaume Durand rappelle que l'onction sur la tête signifie à la fois la charité dans l'âme mais aussi l'autorité et la dignité, les rois aussi étant

10G. Durand, *Rationale*, livre 6, chap.84-2.

11 Temps de jeûne le mercredi (4^e férie), vendredi (6^e férie) et samedi lors de la semaine qui suit le premier dimanche du Carême, de la semaine de Pentecôte, de la semaine suivant l'exaltation de la Sainte-Croix et de la semaine suivant le troisième dimanche de l'Avent, soit un par saison.

12 *Ibidem*, livre 2, chap.1-35.

13 *Ibidem*, livre 1, chap.8-14.

14 L'hymne *Veni Creator* est employé lors de l'ordination sacerdotale (M. Dykmans, *Le cérémonial papal de la fin du Moyen Âge à la Renaissance t.1 Le cérémonial papal du XIII^e siècle*, Rome, 1977, p.333).

consacrés¹⁵. Cette onction place l'évêque comme vicaire du Christ, mais seulement pour ce qui lui a été confié. L'onction sur la tête n'est donc pas seulement un moyen d'affirmer la dignité et l'autorité de l'évêque mais une manière de situer celui-ci dans la hiérarchie, à un moment où les papes affirment être vicaire du Christ pour l'ensemble de l'Église.

En revanche, l'onction des mains, au moyen du chrême, permet à Guillaume Durand de rappeler encore une fois la supériorité de l'évêque sur le prêtre, dont les mains ont été ointes d'huile, cette seconde onction a pour but de souligner la bonne renommée de l'évêque. Cette renommée marque à nouveau le lien entre l'évêque et le Christ car elle est fondée sur la citation de la deuxième lettre aux Corinthiens « Nous sommes la bonne odeur du Christ devant Dieu »¹⁶. L'évêque tient ainsi la place des apôtres, raison pour laquelle il est consacré le dimanche à la troisième heure, car c'est à cette heure que l'Esprit-Saint leur fut donné¹⁷. C'est donc bien par l'Esprit-Saint que l'évêque tient son autorité, mais cela ne se limite pas à la référence à la Pentecôte. En effet, pour Guillaume Durand, l'anneau porté par l'évêque en référence au Christ signifie le don du Saint-Esprit comme doigt de Dieu. Pour le liturgiste, la manifestation de l'autorité de l'évêque est avant tout une action de l'Esprit-Saint sur terre, idée à laquelle renvoie le terme de doigt de Dieu.

La lutte contre la simonie au moment de la réforme grégorienne est l'occasion d'illustrer ce lien étroit entre la fonction épiscopale et le Saint-Esprit. Lors du concile de Lyon tenu en 1057 par l'archidiacre Hildebrand (futur Grégoire VII), ce dernier accuse l'archevêque d'Embrun de simonie et prouve ce crime en lui imposant de réciter une profession de foi en la Trinité : l'archevêque ne parvient pas à prononcer le nom du Saint-Esprit, contre lequel il a péché, il est alors déposé et peut achever sa profession de foi¹⁸. Cette anecdote, citée par Guillaume Durand¹⁹, confirme l'idée que, dans la liturgie, c'est la référence spécifique à l'Esprit-Saint, davantage qu'aux autres personnes de la Trinité, qui permet d'affirmer aussi bien la position hiérarchique que l'autorité de l'évêque. La condamnation de la simonie est aussi pour Guillaume Durand l'occasion de rappeler le rôle de l'Esprit-Saint dans le don de la puissance sacrée²⁰ et ce sont avant tout les évêques, principaux acteurs et objets de cette réforme, qui y reçoivent le rôle central. A travers le lien fait entre l'Esprit-Saint et l'évêque, celui-ci devient continuateur des apôtres en tant que ceux-ci sont représentants du Christ.

15G. Durand, *Rationale*, livre 1, chap.8-17.

16Ibidem, livre 1, chap.8-18.

17Ibidem, livre 2, chap.11-6.

18M. Zerner (dir.), *Inventer l'hérésie ? Discours polémiques et pouvoirs avant l'inquisition*, Nice, 1998, M.

Lauwers, « Un écho des polémiques antiques ? A Saint-Victor de Marseille à la fin du XIe siècle » p.65.

19G. Durand, *Rationale*, livre 5, chap.2-20.

20Ibidem, livre 6, chap.124-3.

Le rôle de l'Esprit-Saint dans la liturgie : l'ingrédient du sacré

L'usage de la référence à l'Esprit-Saint pour donner un rôle particulier à l'évêque n'est en réalité que la continuation du sens général donné à cette référence : celui d'un ingrédient, et plus précisément d'un ciment nécessaire à la construction d'une institution sacramentelle. Cela est exprimé de manière explicite par Guillaume Durand lorsqu'il identifie l'église-bâtiment à l'Église céleste et fait le parallèle de leurs constructions. Le ciment est fait de chaux, qu'il identifie à la charité et celle-ci est liée au sable par l'eau, c'est à dire par l'Esprit-Saint, « Les hommes ne peuvent être joints ensemble pour l'édification de la muraille de la céleste Jérusalem sans la charité que produit l'Esprit saint en eux »²¹.

De même, cette signification fonctionnelle de l'Esprit-Saint se retrouve lors de l'évocation de la prière. En effet, pour Guillaume Durand, une prière ne peut être adressée qu'au Père ou au Fils et non à l'Esprit-Saint car celui-ci est un don et qu'on ne demande pas un don au don²². Cela signifie donc qu'il existe un rôle spécifique confié à la référence à l'Esprit-Saint, par rapport aux deux autres figures de la Trinité. Le terme de référence est ici essentiel, car, Guillaume Durand le rappelle à propos de la Pentecôte²³, l'œuvre de la Trinité est toujours indivisible. Il n'y a donc pas une œuvre particulière à l'Esprit-Saint ; cependant, celui-ci est associé à une part spécifique des actions liturgiques, ce qui construit nécessairement un sens particulier à sa référence, dans et hors de la liturgie.

L'origine de ce sens particulier se trouve dans la définition théologique de ce qu'est l'Esprit-Saint. Bien que le *Rational des divins offices* soit postérieur au concile de Lyon de 1274, Guillaume Durand n'évoque pas la notion de spiration, il présente plus simplement l'Esprit-Saint comme l'union du Père et du Fils par un lien d'amour²⁴. C'est donc l'idée d'un Esprit-Saint, lien d'amour, qui fonde le sens de sa référence dans l'œuvre liturgique de Guillaume Durand. Cela permet de comprendre que l'auteur n'hésite pas à développer une argumentation qui ressemble à celle des auteurs du XIIe siècle et du début du XIIIe siècle sur le propre de chaque personne de la Trinité : « Nous aimons le Père tout-puissant, le Fils plein de sagesse, l'Esprit plein de bonté, c'est à dire la puissance, la sagesse et la bonté de la Trinité »²⁵. Même si, comme on l'a évoqué plus haut, Guillaume Durand affirme l'aspect indivisible des œuvres

²¹*Ibidem*, livre 1, chap.1-10.

²²*Ibidem*, livre 4, chap.15-11.

²³*Ibidem*, livre 4, chap.59-2.

²⁴*Ibidem*, livre 4, chap.15-7.

²⁵*Ibidem*, livre 4, chap.48-16.

de la Trinité, il semble bien que le sens donné à la référence au Saint-Esprit vienne de l'association entre celui-ci et la charité.

Le rôle de l'Esprit-Saint comme lien est double, il est à la fois l'amour mutuel au sein de la charité, mais aussi le lien d'amour entre la Trinité et les hommes. Dans la liturgie, cette charité, ce lien d'amour, est avant tout un lien entre terre et ciel, suivant un mouvement à la fois ascendant et descendant. Ce double mouvement effectué par l'Esprit-Saint sert à la sacralisation des supports matériels du culte : souffle du prêtre, eau bénite, huile sainte. Le souffle du prêtre ou de l'évêque est associé à l'Esprit à la fois par l'étymologie, le terme de *spiritus* désignant aussi bien « l'haleine qui sort des poumons »²⁶ que l'Esprit-Saint, mais aussi par la référence évangélique, le Christ soufflant sur les apôtres pour leur donner l'Esprit-Saint. L'Esprit-Saint, à travers l'eau bénite et le chrême remplit une fonction descendante de sanctification : remise des péchés, don des bonnes œuvres²⁷.

Cependant, on peut aussi observer un mouvement ascendant, qui n'est lui-aussi permis que par le Saint-Esprit. Ainsi, si le reliquaire est fermé par un signe de croix tracé avec le chrême, c'est que celui-ci s'identifie à l'Esprit-Saint qui permet la contemplation des mystères du ciel²⁸. C'est aussi un des éléments de la conclusion de l'ouvrage que seule l'onction de l'Esprit-Saint permet de comprendre les mystères de l'Église²⁹. Cette capacité de l'Esprit-Saint à établir un lien entre terre et ciel est la garantie de l'efficacité du rituel, raison pour laquelle le calice et la patène dans lesquels est distribuée l'eucharistie sont oints du chrême³⁰, la transsubstantiation elle-même ne pouvant se réaliser que par l'Esprit-Saint³¹.

Par la référence à l'Esprit-Saint, l'efficacité du rituel est aussi conditionnée à l'encadrement de la communauté chrétienne par l'institution ecclésiastique. On a déjà évoqué la manière dont l'évêque reçoit au sein de l'institution une place particulière. Il s'agit maintenant d'étudier comment l'institution se fonde sur la référence à l'Esprit-Saint. L'œuvre de l'Esprit-Saint dans les sacrements est par définition invisible, c'est ce qui est appelé le mystère³². Seul le miracle, réservé au saint, rompt cette invisibilité de l'action de l'Esprit. C'est ainsi que Guillaume Durand fonde l'égalité entre Martin de Tours et les apôtres sur le fait que l'Esprit-Saint est descendu visiblement sur lui sous la forme d'une boule de feu³³.

²⁶*Ibidem*, livre 6, chap.74-21.

²⁷*Ibidem*, livre 1, chap.7-10 et chap.8-9.

²⁸*Ibidem*, livre 1, chap.7-25.

²⁹*Ibidem*, livre 8, chap.14.

³⁰*Ibidem*, livre 1, chap.8-24.

³¹*Ibidem*, livre 4, chap.44-9.

³²*Ibidem*, livre 1, chap.9-1.

³³*Ibidem*, livre 7, chap.37-1.

Ainsi, la liturgie de l'Église rend-elle visible par le rite, et par ses agents, ce qui ne l'est pas. C'est ce qui explique que Guillaume Durand répète à plusieurs reprises que l'Esprit-Saint ne peut être conféré que par l'office et l'ordre sacerdotal³⁴. Cela ne désigne pas le prêtre comme un individu sacré mais comme l'agent d'une institution sacrée. En effet, Guillaume Durand, après avoir affirmé la capacité des prêtres à conférer l'Esprit-Saint ajoute que les hérétiques ne confèrent l'Esprit-Saint que tant qu'ils s'accordent avec l'Église³⁵. L'Esprit-Saint est ainsi avant tout reçu par l'Église³⁶, par une communauté en train de se constituer en institution au XIIIe siècle et qui encadre la population.

Le fait qu'après la messe, la dernière bénédiction, précédant la sortie de l'église, soit associée à l'envoi de l'Esprit-Saint³⁷ confirme cette idée que l'église, comme l'Église, sont les seuls lieux, matériels et institutionnels, où la communauté peut entrer en relation avec le sacré et être sanctifié. Cette communauté chrétienne est définie par la réception des dons de l'Esprit-Saint, qui permet de distinguer les fidèles des impies³⁸, mais la définition de cette communauté suppose sa soumission à une institution. Pour paraphraser Guillaume Durand, c'est en l'Esprit-Saint – c'est-à-dire par la référence à celui-ci - que l'on croit en la sainte Église comme on croit en Dieu³⁹. Dans la liturgie, c'est donc par la référence à l'Esprit-Saint que s'affirme l'efficacité du sacré, en particulier des éléments qui garantissent la participation à une communauté de Salut⁴⁰. Cela s'explique en particulier par le fait que la référence à l'Esprit est associée au lien, à la communauté⁴¹ mais cette efficacité est conditionnée à l'intégration à une institution qui se pose ainsi comme seule détentrice de l'Esprit-Saint. Ainsi, pour la messe de Pentecôte, fête de l'Esprit-Saint, Guillaume Durand interprète ainsi l'introït « l'Esprit du Seigneur a rempli l'Univers » (Sagesse, chap.1) : l'Univers correspond à l'Église car rien n'existe hors de l'Univers et rien ne vit de la vie spirituelle hors de l'Église⁴².

34 *Ibidem*, livre 6, chap.74-21 et chap.109-1.

35 *Ibidem*, livre 6, chap.109-2.

36 *Ibidem*, livre 6, chap.106-6.

37 *Ibidem*, livre 4, chap.59-1.

38 *Ibidem*, livre 6, chap.107-5.

39 *Ibidem*, livre 4, chap.25-25.

40 *Ibidem*, livre 5, chap.3-8, trois *pater noster* doivent être prononcés lors de l'entrée dans l'Église, l'un adressé au Père, pour marquer sa puissance et la persévérance des fidèles, un au Fils, pour son anéantissement et l'offense de la chute des fidèles et enfin un au Saint-Esprit pour marquer sa bonté et l'acquisition de la grâce par les fidèles.

41 *Ibidem*, livre 4, chap.46-12, « Dans le Père on remarque l'autorité car il est le principe, dans le Fils l'égalité parce qu'il est le milieu et dans l'Esprit la communauté car il est le lien entre le Père et le Fils ».

42 *Ibidem*, livre 6, chap.107-7.

Le rôle de l'Esprit dans la liturgie : l'enseignement

L'enseignement de l'évangile suppose la présence de l'Esprit-Saint, en effet le symbolisme liturgique associé à la prédication doit répondre à l'impératif suivant lequel celui qui parle de Dieu doit parler avec l'esprit de Dieu et non pas avec l'esprit de l'homme⁴³, cette action de prédication étant présentée comme le signe de la consommation et de la confirmation de l'Écriture. Ainsi, l'institution ecclésiastique s'achève et se valide par la diffusion de la parole divine et affirme simultanément un monopole de la vérité. Le rapport entre présence de l'enseignement de la vérité et la présence de l'Esprit-Saint est même encore plus clairement affirmé par Guillaume Durand lorsque celui-ci énonce, à propos du temps de l'Ascension, que le prédicateur qui parle de lui-même dit des mensonges et qu'il faut donc attendre que Dieu parle⁴⁴, cette attente correspondant à celle de la venue du consolateur, c'est-à-dire du Saint-Esprit. De même, l'enseignement à partir de tierce est justifié par le fait qu'entre l'Ascension et la Pentecôte, c'est-à-dire jusqu'à la réception de l'Esprit-Saint, les apôtres n'ont pas prêché⁴⁵. L'inspiration du Saint-Esprit est nécessaire à la fois à la compréhension de Dieu, donc à une parole véridique, mais aussi à la volonté de prêcher cette parole.

Dans le commentaire sur la Pentecôte du *Rational des divins offices* la descente de l'Esprit sous forme de flammes lumineuses est associée à sa faculté d'illuminer la compréhension de Dieu⁴⁶. Ce lien entre esprit, connaissance et lumière se retrouve ultérieurement chez Guillaume Durand à propos de l'usage liturgique du luminaire de l'église. Ainsi, est évoqué le fait que dans certaines églises, la lecture de l'évangile est suivie de l'extinction des cierges, représentant ici les docteurs de l'Église, pour représenter le fait que c'est uniquement par la présence de l'Esprit que le Christ parle en eux et qu'ils illuminent l'Église⁴⁷. De même, ce lien entre le Christ et ceux qui sont chargés d'enseigner aux fidèles est répété lorsque Guillaume Durand explique qu'il faut allumer le cierge et le flambeau avec le plus grand cierge pour figurer que le feu du Saint-Esprit procède du Christ et que les apôtres, les prophètes et encore tous les fidèles de l'Église ont été illuminés par le Christ⁴⁸. Pour Guillaume Durand, dans l'équivalence entre les temps de la vie du Christ et les temps de la fin de celle-ci, l'enseignement aux disciples est associé à l'envoi de l'Esprit-Saint⁴⁹, et c'est avant tout l'usage du luminaire qui lui permet de rappeler ce lien.

43 *Ibidem*, livre 1, chap.1-22.

44 *Ibidem*, livre 6, chap.100-4.

45 *Ibidem*, livre 5, chap.5-7.

46 *Ibidem*, livre 6, chap.107-10.

47 *Ibidem*, livre 4, chap.24-30.

48 *Ibidem*, livre 6, chap.80-11.

49 *Ibidem*, livre 6, chap.75-7.

Mais la référence à l'Esprit-Saint est aussi liée à la mission de prédication elle-même. L'envoi de l'Esprit-Saint apparaît comme un nouveau baptême à la suite duquel Pierre, qui avait renié le Christ malgré un premier baptême, ne craint pas de prêcher la parole de Dieu⁵⁰, c'est une manne spirituelle qui confère le don de prophétie aux apôtres par opposition à la manne temporelle donnée aux juifs⁵¹. Enfin, la Pentecôte est décrite comme le moment où les prédicateurs se multiplient et se remplissent d'ardeur à cause de la présence de l'Esprit-Saint⁵². Si la mission de prédication rassemble des acteurs divers, il faut rappeler qu'elle est avant tout celle de l'évêque, dont l'autorisation est par exemple nécessaires aux ordre mendiants. Or, on a pu voir que la figure d'autorité de l'évêque se définissait en grande partie du fait de son lien à l'Esprit-Saint à travers les sacrements qui lui sont réservés. Ainsi, la venue de l'évêque pour la prédication est aussi le moment où seront administrées la plupart des confirmations⁵³.

La venue de l'évêque apparaît ainsi comme un temps liturgique correspondant à la venue de l'Esprit-Saint. L'encadrement épiscopal de la population est intrinsèquement lié, dans la liturgie du moins, à la référence au Saint-Esprit et permet ainsi à l'Église, dont l'évêque est le plus éminent représentant, d'affirmer son monopole sur la vérité et la mission de prédication. Il faut à présent étudier la manière dont le principal temps du calendrier liturgique lié à l'Esprit-Saint détermine le sens de la référence à celui-ci.

La fête de Pentecôte : l'écale de Pâques

Il est nécessaire dans un premier temps de distinguer la fête de Pentecôte de l'évocation de la Pentecôte dans la liturgie. En effet, l'événement évangélique sert de référence à chaque envoi de l'Esprit-Saint. C'est ainsi le cas pour la consécration épiscopale⁵⁴, la messe à tierce⁵⁵ ou encore la confirmation⁵⁶. Dans ces conditions quel est le statut particulier de la fête de Pentecôte, qui a été fixée cinquante jours après Pâques ?

Pour Guillaume Durand, cette fête est celle qui s'attache spécifiquement à la personne de l'Esprit-Saint⁵⁷. C'est le moment de l'envoi de l'Esprit sur les apôtres qui est évoqué par le

⁵⁰*Ibidem*, livre 6, chap.107-2.

⁵¹*Ibidem*, livre 6, chap.110-4.

⁵²*Ibidem*, livre 6, chap.87-4.

⁵³Les deux sont ainsi évoquées dans un article commun du synodal d'Angers (O. Pontal, (éd.), *Les statuts synodaux français du XIII^{ème} siècle tome I. Les statuts de Paris et le synodal de l'Ouest*, Paris, 1971).

⁵⁴G. Durand, *Rationale*, livre 2, chap.11-6.

⁵⁵*Ibidem*, livre 4, chap.1-20, de manière générale, cette heure renvoie à une référence à la Pentecôte.

⁵⁶*Ibidem*, livre 6, chap.84-3.

⁵⁷*Ibidem*, livre 7, chap.1-25.

liturgiste comme celui qui est consacré à la célébration de la troisième personne de la Trinité. Cela n'était pas évident en soi, l'Esprit étant aussi présent lors du baptême du Christ et la Pentecôte pouvant être liée aux apôtres.

Guillaume Durand fait de la Pentecôte pour l'Esprit ce qu'est Pâques pour le Christ, en affirmant qu'à la Nativité on célèbre le Père, à Pâques le Fils et à la Pentecôte le Saint-Esprit⁵⁸, l'octave de Pentecôte étant alors le moment de célébration de la Trinité. Le choix de ces trois dates pour célébrer les trois personnes de la Trinité conduit à une construction christocentrique de celle-ci, le Père étant célébré au moment où le Fils né, et l'Esprit au moment où le Christ l'envoie. En effet, même si Guillaume Durand n'a de cesse de rappeler que les œuvres de la Trinité sont indivisibles⁵⁹, il attache spécifiquement à la personne du Christ l'envoi de l'Esprit-Saint sur les apôtres, en reliant ce moment à la résurrection⁶⁰ et en évoquant le fait que le Christ a donné deux fois l'Esprit-Saint, une fois sur terre et une fois dans le ciel⁶¹, présentation qui se retrouve dans les instructions synodales aux fidèles⁶². Le terme de Paraclet, qui désigne l'Esprit, convient aussi au Christ selon Guillaume Durand⁶³. La fête de la Pentecôte est donc avant tout la fête du don du Saint-Esprit par le Christ, ce qui correspond à l'idée vue précédemment que l'Esprit est avant tout conçu comme un don, qui ne peut en soi être objet de prière.

Cette célébration du don du Saint-Esprit est présentée comme la fête la plus importante du calendrier avec Pâques, ce qui explique qu'on ne baptise solennellement que les samedis de Pâques et de Pentecôte⁶⁴. Pour Guillaume Durand, ces deux fêtes sont « les plus grandes et les plus nécessaires entre toutes »⁶⁵. Cette égalité dans l'importance s'explique par le fait que ces deux fêtes conduisent à célébrer le Christ, en effet à Pâques il faut prier debout à cause de la joie de la résurrection et à la Pentecôte en raison de l'envoi du Saint-Esprit⁶⁶.

L'importance de la Pentecôte peut se remarquer par la place que cette fête occupe dans le calendrier, en effet c'est l'ensemble de la semaine de Pentecôte qui est marquée par des célébrations. Ainsi, dans le chapitre concernant les vêtements ecclésiastiques, il est indiqué que, de la vigile de Pentecôte jusqu'au samedi suivant, il faut porter des vêtements blancs car

⁵⁸*Ibidem*, livre 6, chap.114-1.

⁵⁹*Ibidem*, livre 4, chap.49-2.

⁶⁰*Ibidem*, livre 6, chap.1-111.

⁶¹*Ibidem*, livre 6, chap.84-3.

⁶²Synodal d'Angers : « le quarantième jour le Christ est monté aux cieus, le cinquantième il a envoyé le Saint-Esprit aux apôtres, comme il l'avait annoncé. » (O. Pontal, (éd.), *Les statuts synodaux t.I* ... p. 230).

⁶³G. Durand, *Rationale*, livre 6, chap.107-8.

⁶⁴*Ibidem*, livre 6, chap.83-3.

⁶⁵*Ibidem*, livre 6, chap.106-1.

⁶⁶*Ibidem*, livre 5, chap.5-16.

il s'agit, lors de la messe, de célébrer, non la Passion, mais l'Exaltation causée par la ferveur accordée par le Saint-Esprit lorsqu'il descendit sur les apôtres⁶⁷. Cette semaine est aussi marquée par un jeûne qui a lieu lors de la vigile de Pentecôte et les mercredi, vendredi et samedi suivants⁶⁸. Il s'agit cependant d'un jeûne particulier, qualifié de « jeûne d'allégresse » et qui doit avant tout montrer le détachement à l'égard du monde à la suite de la réception de l'Esprit-Saint, à l'image des apôtres⁶⁹. Il s'agit à nouveau d'une double relation liée à l'Esprit-Saint, car celui qui est empli de l'Esprit-Saint jeûne sans peine et l'Esprit-Saint descend sur ceux qui jeûnent. L'obligation liturgique du jeûne⁷⁰ apparaît ainsi comme la cause et le signe de la sanctification. La sanctification est aussi manifestée par le fait que lors de ces jeûnes les cantiques de joie ne sont pas supprimés⁷¹. Enfin l'importance de la fête de Pentecôte, en plus de sa durée, peut être identifiée par le fait que c'est à partir de la Pentecôte que les vingt six dimanches suivants sont datés.

Pendant une semaine est donc célébré l'envoi par le Christ, monté au ciel lors de l'Ascension, de l'Esprit-Saint sur les apôtres. La Pentecôte ne peut donc être comprise que comme une part du cycle pascal dont elle est l'achèvement et l'accomplissement. Cependant, c'est ce statut d'accomplissement qui en fait une fête de l'Esprit. On a en effet pu noter pour le sacrement de la confirmation que la référence à l'Esprit-Saint servait à marquer la finalisation de l'œuvre de sanctification entamée par la rédemption obtenue lors du baptême, il en est de même pour la fête de Pentecôte.

La fête de Pentecôte : la référence à l'Esprit pour une liturgie de perfection

La fête de Pentecôte est une célébration de la descente de l'Esprit Saint sur les apôtres, mais elle fait de manière plus générale référence à l'Esprit-Saint, c'est ainsi que dans le cadre des festivités de Pentecôte Guillaume Durand évoque des lâchers de feux, de fleurs - représentant la diversité des dons et des vertus - et de colombes⁷². La Pentecôte ne célèbre donc pas simplement l'Esprit tel qu'il est apparu aux apôtres mais l'Esprit agissant et sanctifiant dont l'autre forme visible est la colombe.

Dans le calendrier, le temps entre Pâques et la Pentecôte doit être passé en pénitence pour être

⁶⁷*Ibidem*, livre 3, chap.18-4.

⁶⁸*Ibidem*, livre 6, chap.110-1, 112-1, 113-1.

⁶⁹*Ibidem*, livre 6, chap.110-1.

⁷⁰*Ibidem*, livre 6, chap.110-3.

⁷¹*Ibidem*, livre 6, chap.110-3, 113-1.

⁷²*Ibidem*, livre 6, chap.107-11.

digne de recevoir le Saint-Esprit⁷³, de même c'est pour cela qu'il faut jeûner durant la vigile de Pentecôte⁷⁴. La Pentecôte apparaît bien comme l'aboutissement d'une attente, formulée de manière impérative par Guillaume Durand lorsqu'il évoque l'inspiration de l'Esprit pour la prédication et qu'il affirme que celui qui parle de lui-même ment et donc qu'il faut attendre que Dieu parle⁷⁵. Or c'est à la Pentecôte que la prédication reçoit l'inspiration divine. Cette attente se retrouve pour la vigile où la messe se fait sans introït car l'Église ne possède pas encore pleinement l'Esprit-Saint qu'elle recevra le lendemain⁷⁶.

L'octave de Pentecôte constitue pour Guillaume Durand la perfection dont Pâques était le commencement⁷⁷. En effet, les sept semaines précédents la Pentecôte correspondent pour lui à la perfection des bonnes œuvres tandis que l'octave en est l'achèvement et l'accomplissement⁷⁸. La Pentecôte est présentée comme un moment de perfection : Guillaume Durand associe les antiennes et les psaumes chantés à Pâques à la vie active marquée par la diversité tandis que ceux de la Pentecôte sont associés à la vie contemplative et donc à l'uniformité. Il précise même que les antiennes de Pâques s'adressent à tout le monde tandis que celles de Pentecôte distinguent une élite⁷⁹. Cette élite n'est pas une élite monastique ou cléricale, en effet Guillaume Durand indique que le samedi suivant la Pentecôte – les samedis des quatre temps servant aux ordinations – l'Esprit descend sur les ordinants et sur ceux qui jeûnent⁸⁰. Cette élite chrétienne se forme au sein d'une Église dont la fête de Pentecôte sert à la fois à marquer la naissance et la possession de l'Esprit-Saint.

La fête de Pentecôte : l'Église et l'Esprit

Guillaume Durand utilise la Pentecôte comme un temps de distinction entre l'Église et l'ancien peuple élu, cette distinction se fait par l'Esprit car c'est dans par sa dimension spirituelle que l'Église se distingue des juifs. Ainsi, cinquante jours après la Pâques juive le peuple d'Israël reçoit la loi tandis que cinquante jours après la crucifixion les apôtres reçoivent l'Esprit-Saint, qui est une nouvelle loi⁸¹. La célébration de la Pentecôte juive est restreinte à des actions terrestres : remise des dettes, libération des esclaves, tandis que la Pentecôte

⁷³*Ibidem*, livre 6, chap.27-4.

⁷⁴*Ibidem*, livre 6, chap.7-17.

⁷⁵*Ibidem*, livre 6, chap.100-4.

⁷⁶*Ibidem*, livre 6, chap.106-6.

⁷⁷*Ibidem*, livre 6, chap.107-5.

⁷⁸*Ibidem*, livre 6, chap.107-1.

⁷⁹*Ibidem*, livre 6, chap.107-5.

⁸⁰*Ibidem*, livre 6, chap.113-3.

⁸¹*Ibidem*, livre 6, chap.107-9.

terrestre voit l'Esprit produire leur équivalent spirituel : effacement de la faute, délivrance des liens de servitude⁸².

Mais l'Église, au XIIIe siècle, ne désigne pas une simple communauté de fidèles, elle est une structure, institutionnelle aussi bien que physique qui encadre la population. L'évocation de l'Esprit-Saint permet de lier cette structure à sa dimension spirituelle. Une illustration concrète étant que les lâchers de colombes ont lieu dans l'église⁸³ car la Pentecôte est le moment où l'Église possède pleinement l'Esprit-Saint⁸⁴. Le début de la messe de Pentecôte – L'Esprit du Seigneur a rempli l'Univers – doit être interprété selon Guillaume Durand comme le fait qu'il n'existe pas de vie spirituelle hors de l'Église⁸⁵, ce sont d'ailleurs les dons du Saint-Esprit qui séparent les fidèles des impies⁸⁶.

La Pentecôte est incontestablement la fête de l'Esprit-Saint, mais pas celle d'un culte distinct de la troisième personne de la Trinité. En effet, comme dans le reste de la liturgie, la référence à l'Esprit renvoie à un accomplissement, un achèvement de l'œuvre de la Trinité. Cet achèvement se manifeste ici dans la constitution d'une communauté de perfection, sanctifiée par la vertu de l'Esprit-Saint. Cette sanctification n'est possible qu'au sein de l'Église, héritière du don initial fait à la Pentecôte. La référence à l'Esprit-Saint lors de la Pentecôte permet ainsi d'affirmer la dimension spirituelle de la structure ecclésiastique, qu'il s'agisse de l'institution ou du bâtiment. L'importance liturgique de la Pentecôte en fait l'une des principales dates du calendrier, y compris pour les laïcs. Afin d'achever ce travail sur la fête de Pentecôte il faut à présent s'interroger sur le sens donné à cette fête et à cette date hors du clergé.

La fête de Pentecôte : le moment privilégié d'une « liturgie laïque » ?

La fête de Pentecôte est l'un des repères chronologiques les plus cités dans les chansons de geste. Elle est présentée comme l'une des fêtes les plus importantes dans *Aiol*⁸⁷, chanson de geste d'avant 1173⁸⁸, où elle est citée neuf fois⁸⁹ alors que Pâques n'est citée que cinq fois et Noël quatre.

82 *Ibidem*, livre 6, chap.107-9.

83 *Ibidem*, livre 6, chap.107-11.

84 *Ibidem*, livre 6, chap.106-6.

85 *Ibidem*, livre 6, chap.107-7.

86 *Ibidem*, livre 6, chap.107-5.

87 J. Normand et G. Raynaud, *Aiol : chanson de geste publiée d'après le manuscrit unique de Paris*, Paris, 1877, vers 82.

88 J. Flori, « L'idéologie aristocratique dans « Aiol » », *Cahiers de civilisation médiévale*. 27e année (n°107), Juillet-septembre 1984, p. 217.

89 J. Normand et G. Raynaud, *Aiol...*, aux vers 82, 997, 3040, 3970, 4175, 6503, 8159, 10186 et 10547.

La Pentecôte semble en premier lieu être la date privilégiée de l'adoubement, Jean Flori a déterminé que pour l'Allemagne la moitié des cas connus entre le XI^e et le XIII^e siècles ont eu lieu à la Pentecôte⁹⁰, dont celui des deux fils de Frédéric Barberousse à Mayence en 1184⁹¹. Dans d'autres territoires aussi, la Pentecôte apparaît comme un moment privilégié pour l'adoubement :

1060 : Adoubement de Foulque, neveu de Geoffroy Martel, comte d'Anjou⁹².

1086 : Adoubement d'Henri, fils cadet de Guillaume le conquérant⁹³.

1097 : Remise d'arme à Louis, futur Louis VI, fils de Philippe I, roi de France⁹⁴.

1181 : Adoubement de Arnoul, fils de Baudoin de Guines, formé par le comte de Flandres, seul date précise de la biographie d'Arnoul⁹⁵.

1209 : Adoubement de Louis VIII⁹⁶.

1222 : Adoubement de Philippe Hurepel, demi-frère de Louis VIII, avec le comte Thibault IV de Champagne et un grand nombre de jeunes gens. Louis IX n'est pas adoubé à la Pentecôte mais dans l'urgence avant son sacre⁹⁷.

1306 : Adoubement du fils d'Edouard I par son père, en compagnie de 277 chevaliers⁹⁸.

Ces pratiques qui concernent principalement les élites semblent confirmées par le témoignage des chansons de geste. Dans *Aiol*, on attend la date de Pentecôte pour adouber un chevalier et c'est à la Pentecôte qu'*Aiol* fait adouber ses deux fils⁹⁹. De même dans *Raoul de Cambrai* c'est à la Pentecôte que se fait l'adoubement d'un chevalier et c'est cette date qui est choisie pour la prise d'arme d'un fils¹⁰⁰. Enfin dans *Chrétien de Troyes* c'est à la Pentecôte que Perceval se voit remettre l'épée qui lui est destinée et le représente, étant comme lui, faillible¹⁰¹. Plus qu'une

90J. Flori, *L'essor de la chevalerie, XIe-XIIIe siècles*, Genève, 1986, p.16.

91M. Parisse, « Exercice et perte du pouvoir d'un prince Henri le Lion », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 23e congrès*, Brest, 1992, p.78.

92J. Flori, *L'essor...*, p.69.

93J. Flori, *L'essor...*, p.58.

94J. Flori, *L'essor...*, p.70-71.

95J. Flori, *L'essor...*, p.295.

96J. Richard, « L'adoubement de Saint Louis », *Journal des savants*, 1988, N°3-4, p.208.

97J. Richard, « L'adoubement... », p.208.

98V. Gontero, « Les gemmes dans l'œuvre de Chrétien de Troyes », *Cahiers de civilisation médiévale*. 45e année (n°179), Juillet-septembre 2002, p.244.

99J. Normand et G. Raynaud, *Aiol...*, respectivement aux vers 6503 et 10547.

100P. Meyer, A. Longnon, *Raoul de Cambrai, chanson de geste*, Paris, 1882, respectivement aux vers 578 et 3760.

101E.J. Bik « Le forgeron lacustre, «an inconsistent legend»? », *Cahiers de civilisation médiévale*, 35e année

autre, la date de Pentecôte est choisie pour l'entrée dans la chevalerie, c'est à dire l'entrée dans l'âge adulte – on compte habituellement l'âge depuis son adoubement – par une cérémonie qui revêt un caractère collectif fondamental : on a pu voir que les adoubements collectifs étaient fréquents, de plus il peut y avoir plusieurs co-adoubeurs¹⁰². Le choix privilégié de la Pentecôte pour l'adoubement doit être relié au fait qu'elle est aussi le temps des assemblées chevaleresques, ce qu'illustre les chansons de geste.

Que ce soit dans *Aiol*¹⁰³ ou *Raoul de Cambrai*¹⁰⁴, la Pentecôte constitue le moment privilégié où le roi tient sa cour. Pour ce qui est de la figure du roi chevaleresque, dans *Perlesvaus*, roman en prose rédigé entre 1191 et 1250 s'inspirant du Perceval de Chrétien de Troyes, c'est Dieu qui s'adresse à Arthur pour lui dire de tenir sa cour à la Pentecôte¹⁰⁵.

La Pentecôte est aussi, moins fréquemment, le moment d'un autre changement de statut : le mariage. C'est durant l'octave de Pentecôte qu'à lieu le mariage entre Aiol et Mirabelle¹⁰⁶, dans la chanson d'Aye d'Avignon, c'est à la Pentecôte que l'empereur décide pour Aye du mariage de celle-ci¹⁰⁷ et c'est encore à cette date qu'ont lieu les fiançailles de Geoffroy Plantagenêt¹⁰⁸ en 1127 selon la chronique de Jean de Marmoutier.

La Pentecôte est donc un temps choisi où la collectivité assiste à la constitution, ou à l'évolution, du statut d'un individu. On peut ainsi noter que Geoffroy Martel, comte d'Anjou passe le pouvoir à son neveu Foulque lors de l'adoubement de celui-ci, Geoffroy souhaitant se faire moine. De même la remise d'arme au futur Louis VI coïncide-t-elle avec l'affirmation de la capacité du fils du roi à participer à l'avenir du gouvernement du royaume. Cette définition du statut n'est pas toujours positive, car c'est aussi à la Pentecôte qu'Aiol se voit moqué pour sa pauvreté par les habitants de Poitiers¹⁰⁹. Il s'agit maintenant de déterminer si la date de Pentecôte est simplement un repère, ou si le choix d'une date du calendrier chrétien relie les cérémonies laïques qui s'y déroulent au domaine religieux.

Étant une pratique médiévale, l'adoubement ne peut s'extraire de toute dimension religieuse,

(n°137), Janvier-mars 1992, p.16.

102D. Barthélemy, « Note sur l'adoubement dans la France des XIe-XIIe siècles », *Les âges de la vie au Moyen Âge*, Paris, 1992, p.116.

103J. Normand et G. Raynaud, *Aiol...*, vers 3970 et 4175.

104P. Meyer, A. Longnon, *Raoul...*, vers 567 et 4782.

105G. Cătălina. « Royauté et chevalerie céleste à travers les romans arthuriens (XIIe-XIIIe s.) », *Cahiers de civilisation médiévale*, 46e année (n°182), Avril-juin 2003, p.117.

106J. Normand et G. Raynaud, *Aiol...*, vers 8159.

107F. Guessard, P. Meyer, *Aye d'Avignon : chanson de geste*, Paris, 1861, vers 3165.

108J. Flori, *L'essor...*, p.305.

109J. Normand et G. Raynaud, *Aiol...*, vers 997.

ce qui explique que la cérémonie ait lieu lors d'une fête chrétienne et soit précédée d'un office religieux¹¹⁰. Cependant, les valeurs liées à cette cérémonie semblent clairement distinctes de celles qui sont diffusées par l'institution ecclésiastique : l'adoubement est avant tout présenté comme une pratique utilitaire et laïque où l'accent est mis sur la dignité de l'adoubeur, l'importance des fêtes et la richesse des dons¹¹¹. Faut-il dans ce cas considérer comme accidentelle l'attachement à la date de Pentecôte, celle-ci étant plus fréquente simplement car elle est une date connue du calendrier ?

Une autre voie d'explication est possible : si l'on considère que les valeurs promues lors de la Pentecôte ne semblent pas être celles qui sont diffusées par l'institution ecclésiastique, alors il faut peut être chercher un temps où les valeurs de l'institution et de la noblesse n'étaient pas aussi distinctes. Or il existe, du IXe au XIIe siècle, une série d'*ordines* concernant la remise d'armes qui peuvent permettre de comprendre la prévalence de la Pentecôte. En effet, dans le texte de l'*Ordo* d'Erdmann (entre 880 et 960), repris dans l'*Ordo* de Ratold de Corbie (vers 980) comme dans l'*ordo ad armandum* de Cambrai (fin du XIe siècle)¹¹², on trouve la louange des hommes bons qui, par la vertu du Saint-Esprit résistent et repoussent les ennemis de l'Église. Dans l'*Ordinatio militis* (fin XIIe siècle)¹¹³, est évoqué le glaive du chevalier qui est l'Esprit-Saint, verbe de Dieu, le chevalier ayant alors pour devoir de défendre l'Église. Il semble alors possible de comprendre que la Pentecôte soit le moment où le chevalier reçoit lui-aussi le verbe de Dieu, non sous la forme d'une flamme mais sous celle d'une épée.

Cette conception est compatible avec les valeurs de l'institution ecclésiastique à partir du moment où le chevalier emploie cette épée pour la défense de l'Église. Il est probable que cette notion ait fait l'objet d'un glissement de sens entre le Xe et le XIIe siècle, désignant initialement une mission qui validait les chevaliers au sein d'un ordre du monde chrétien, elle les place après la réforme grégorienne au service de l'institution ecclésiastique et en particulier de la défense de ses biens. On peut ainsi noter que l'*Ordo ad armandum* de Cambrai, destiné aux avoués de l'Église, reprend une part de la liturgie royale du don du glaive où le roi, avec ce glaive et l'aide du Saint-Esprit doit repousser les adversaires de l'Église¹¹⁴. La compatibilité entre la Pentecôte et l'adoubement se fonde bien sur une référence au Saint-Esprit qui révèle une compatibilité entre les valeurs de l'Église dans une perspective grégorienne et une certaine justification de la mission chevaleresque.

110J. Flori, *L'essor...*, p.82.

111 *Ibidem*, p.320.

112 *Ibidem*, on trouve l'édition des trois textes aux pages 370, 372 et 381.

113 *Ibidem*, p.382.

114 *Ibidem*, p.102.

Conclusion : la référence liturgique à l'Esprit en fait un don

La liturgie ne développe pas un culte de l'Esprit-Saint, Guillaume Durand allant jusqu'à préciser qu'on ne peut pas lui adresser de prières. Cela n'est pas lié à la volonté de réduire la part de la troisième personne de la Trinité, mais de la définir.

En effet, à chaque fois qu'il est fait référence à l'Esprit, il est le don attendu, le lien avec le monde céleste, sanctifiant la communauté sur laquelle il se répand mais aussi ceux qui l'apportent. Car, dans l'œuvre de Guillaume Durand, ce don est associé à l'institution ecclésiastique, l'évêque est celui qui apporte le don de l'Esprit-Saint et la sanctification collective célébrée à la Pentecôte ne peut se faire que dans le cadre de l'Église. Même pour les élites laïques, la validation du statut chevaleresque par la remise d'une arme identifiée à l'Esprit-Saint les place au service de l'Église. Celui-ci apparaît ainsi comme un don conditionné à l'intégration au sein d'un système qui définit l'institution ecclésiastique comme seule détentrice de l'Esprit-Saint.

ANNEXE 6-1 : REPRÉSENTER L'ESPRIT-SAINT

Introduction : Quels sont les figures de l'Esprit-Saint entre le XIIe et le XIVe siècles ?

L'objectif de ce travail n'est pas de réaliser une synthèse complète sur la représentation de la troisième personne de la Trinité. On se contentera, par des sondages, de chercher à définir sous quelles formes l'Esprit-Saint se manifeste dans l'imaginaire médiéval entre le XIIe et le XIVe siècles. L'étude s'appuie sur un corpus d'environ 300 enluminures tirées des bases Initiale, Liberfloridus, Mandragore et Enluminures ainsi que d'*exempla* appartenant à la base de données ThEMA. La combinaison des deux a pour but d'identifier si les images de l'Esprit-Saint dans des textes enluminés, relevant donc d'un monde d'élites, entrent en résonance avec les « images » employées par les prédicateurs.

La représentation de l'Esprit-Saint pose un premier problème sur le plan pratique : l'Esprit est par définition invisible, il est le souffle de Dieu, de nature spirituel par opposition au monde matériel. Il s'agit donc dans un premier temps de trouver quelles ont été les images employées pour rendre visible et donc accessible, l'Esprit-Saint. La seconde question est celle des scènes de représentation. En effet, on trouve dans l'Ancien Testament l'évocation d'un esprit de Dieu que l'on retrouve dans le Nouveau Testament et qui a été associé au Paraclet promis par le Christ, devenu à partir des conciles de Nicée-Constantinople (381) troisième personne de la Trinité. On peut donc identifier quatre occasions de représentation de l'Esprit-Saint : l'illustration de scènes bibliques évoquant l'esprit de Dieu, les scènes liées au Paraclet, les représentations de la Trinité et l'illustration de scènes postérieures aux événements bibliques et où l'Esprit-Saint joue un rôle. Il va alors s'agir d'identifier si certaines de ces occasions sont privilégiées dans la représentation de l'Esprit-Saint et, bien entendu, de relier cette représentation à l'image choisie lors de ces occasions.

L'image du Saint-Esprit : le choix privilégié de la colombe

Dans l'Écriture, l'Esprit-Saint apparaît à la Pentecôte sous la forme de « langues divisées comme du feu » (Ac 2, 2-4) : ces langues sont utilisées pour le représenter durant l'ensemble de la période¹. Il est aussi possible de noter l'existence, très rares, de Trinités triandriques où l'Esprit-Saint est figuré sous forme humaine, identique dans ces cas-là aux deux autres personnes de la

¹ Vers 1020 : B.M. de Rouen, ms. 0274, f° 084v. Vers 1407 : Bib. Mazarine, ms. 0415, f° 177v.

Trinité². Cependant, une image domine très largement, celle de la colombe, renvoyant à la citation de Jean le Baptiste : « J'ai vu l'Esprit-Saint descendre telle une colombe venant du ciel » (Jn 1, 32-34).

Ainsi, sur 60 enluminures représentant la Pentecôte relevées entre le XIIe et le début du XVe siècle, la colombe est présente 53 fois : 45 fois associée aux flammes, 7 fois seule et une fois associée au Christ. Les autres représentations étant le Christ seul (deux fois) et les flammes seules (cinq fois). De même, sur 107 Trinités, c'est la colombe qui représente le Saint-Esprit dans 103 cas, en-dehors de trois Trinités triandriques³ et d'une représentation du Saint-Esprit par un ange blond⁴. On remarque même l'existence d'une binité où sont représentés le Père et une colombe à côté de lui⁵. Pour le reste des représentations du Saint-Esprit, soit 102 enluminures illustrant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament et l'inspiration ou la bénédiction par l'Esprit-Saint, seules deux enluminures n'emploient pas l'image de la colombe mais respectivement celle des flammes et du doigt de Dieu. On trouve ainsi la colombe employée pour représenter l'Esprit-Saint descendant sur la Vierge lors de l'Annonciation⁶, parfois avec des flammes⁷, ou encore servant à figurer les dons du Saint-Esprit qui ornent un arbre de Jessé⁸. Un cas particulier révèle que la colombe fait partie des éléments essentiels de représentation de l'Esprit-Saint et dans quel sens elle tient ce rôle. En effet, sur une page portant une enluminure de Joël inspiré par le Saint-Esprit et parlant au peuple (c'est-à-dire le type vétéro-testamentaire de la Pentecôte), on trouve un dessin préparatoire en marge⁹. Seul l'essentiel est présent : une nuée, la vague masse du peuple, quelques flammes et surtout un trait noir central, qui relie la nuée à la masse et correspond à la future colombe. À travers ce dessin, on peut souligner que l'image de la colombe sert à la fois à relier l'Ancien et le Nouveau Testament, par une figure unique de l'Esprit-Saint, et qu'elle représente l'Esprit comme un lien entre les mondes terrestre et céleste.

On peut ainsi immédiatement remarquer que l'usage de la colombe comme image du Saint-Esprit dépasse très largement le cadre du baptême du Christ. Cela peut se comprendre comme une

2 F. Boespflug, Y. Zaluska « Le dogme trinitaire et l'essor de son iconographie en Occident de l'époque carolingienne au IVe Concile du Latran (1215) », *Cahiers de civilisation médiévale*, 37e année (n°147), Juillet-septembre 1994, p.189.

3 B.M. Avignon, ms. 0136, f°184 (vers 1370) et ms. 0111, f°023 (vers 1400) et Bib. Ste-Geneviève, ms. 1130, f°223 v. (début XIIIe).

4 B.M. Reims, ms. 0255, B, f°018 (1395).

5 B.M. Avignon, ms. 0111, f°189v. (vers 1400).

6 Paris, Bib. Sainte-Geneviève, ms. 0551, f°1 (1333-1365).

7 B.M. Amiens, ms. Lescalopier 016, f°13v. (XIVe siècle).

8 B.M. Dijon, ms. 002, f°148 (2e quart XIIe siècle). Ce motif, qui évoque la venue du Christ, revient souvent alors qu'on ne trouve aucun cas de dons du Saint-Esprit représentés par des flammes en dehors de la Pentecôte.

9 Bib. Mazarine, ms. 0015, f°345 (milieu XIIIe).

conséquence de la représentation traditionnelle de la Trinité : en effet au IXe siècle il n'existait pas de représentation ayant fait école. A un lexique de base (segments de ciel, rayon, nimbe, mandorle, main, Dieu christomorphe) s'ajoutait une unique représentation verticale de la Trinité : celle du baptême du Christ où se succèdent la main de Dieu, la colombe et le Christ¹⁰. Il n'existe donc pas de registre autonome d'images pour le Saint-Esprit, l'usage dominant de la colombe étant une référence à l'intégration de l'Esprit au sein de la Trinité.

Ceci est confirmé par la représentation du baptême du Christ : jusqu'au XIVe siècle, on peut en effet compter 8 cas sur 19 où la colombe est absente ; au XVe siècle elle est absente dans la moitié des 10 cas et au XVIe siècle dans les trois cas où il y a une colombe, on en trouve deux où le Père est aussi présent. Le baptême du Christ, d'où est tirée l'image la plus employée du Saint-Esprit, n'est en aucun cas une scène de représentation privilégiée de celui-ci. A l'inverse, on a pu remarquer une prédominance de la colombe dans les représentations de la Pentecôte. Or, deux enluminures révèlent que dans la Pentecôte, l'Esprit est vu comme un don du Christ, soit en associant l'Ascension et la Pentecôte¹¹, soit en représentant la colombe comme un lien entre le Christ et les flammes descendant sur les apôtres¹². La colombe est donc bien une référence trinitaire, une image de l'Esprit comme don de la Trinité, ce qui permet d'expliquer un emploi distinct des évocations du texte biblique. F. Boespflug et Y. Zaluska identifient à partir du XIIe siècle, une « dé-scripturisation » des représentations trinitaires, illustrée par le développement du Trône de Grâce – le Père porte le crucifix entre les jambes, la colombe reliant la tête du Père et du Fils – qui dès l'origine ne se réfère pas à l'Écriture¹³. L'usage de la colombe pour représenter l'Esprit-Saint en-dehors du baptême du Christ, qui est antérieure au XIIe siècle¹⁴, participe d'une logique identique. L'usage de la colombe n'est ni une illustration de l'Écriture, ni la révélation d'une réflexion autonome sur l'Esprit, mais révèle en revanche une réflexion sur le rôle de l'Esprit au sein de la Trinité.

La colombe et la Trinité : fonction du Saint-Esprit au sein de la Trinité

On trouve principalement deux aspects dominants de la colombe : une colombe descendant du ciel et se situant entre le Père et le Fils¹⁵, tout deux d'apparence humaine ; et une représentation

10 F. Boespflug, Y. Zaluska « Le dogme trinitaire... », p.185.

11 B.M. Amiens, ms. 0023, f°246 (premier quart XIIIe).

12 B.M. Beaune, ms. 0017, f°48 (première moitié XIIIe)

13 F. Boespflug, Y. Zaluska « Le dogme trinitaire... », p.239.

14 On peut ainsi noter vers 1020 une Pentecôte où les flammes sortent du bec de la colombe plongeant vers les apôtres (B.M. Rouen, ms. 0274, f° 084v).

15 Bib. Mazarine, ms. 0212, f°192 v., (1225-1245).

associée au trône de grâce¹⁶. La première représentation est dominante au XIII^e siècle, avec 47 occurrences, pour 6 du Trône de grâce. Cette figure se retrouve principalement comme enluminure de la lettre D du Psaume 109 : « le Seigneur dit à mon seigneur : « Siège à ma droite, et je ferai de tes ennemis le marchepied de ton trône ». C'est entre la fin du XII^e siècle et le début du XIII^e que la colombe est ajoutée pour former une Trinité du psautier¹⁷, même si on observe encore beaucoup de binités du psautier. Le choix de la représentation de la colombe descendant du ciel, très souvent d'une nuée et la tête tournée vers le bas, renvoie à celui qui est fait pour le baptême du Christ et la Pentecôte. Ce type de représentation, s'il confirme la signification de la colombe comme représentation avant tout trinitaire de l'Esprit ne lui donne cependant pas un sens particulier dans les relations au sein des personnes de la Trinité.

En revanche au XIV^e on peut observer une évolution. Tout d'abord, le trône de grâce s'impose comme représentation trinitaire par rapport à la Trinité du psautier. Or, les représentations du trône de grâce, dès le XII^e siècle, montrent le rôle de lien entre le Père et le Fils joué par l'Esprit-Saint : la colombe sert à relier la tête des deux autres personnes de la Trinité. Ce lien est représenté de deux manières principales pour le trône de grâce : soit par les ailes, soit par le bec et la queue de l'oiseau qui permettent le contact entre les têtes du Père et du Fils. Mais cela s'observe aussi dans les représentations proches de celles de la Trinité du psautier. En effet on peut observer que certaines colombes descendant du ciel de manière verticale possèdent deux lignes partant de leur bec et qui relient les têtes du Père et du Fils¹⁸. Même si cette représentation n'est pas dominante, elle tend à montrer qu'au XIV^e siècle, l'image de la colombe renvoie au rôle du Saint-Esprit, réaffirmé lors du concile de Lyon de 1274, comme élément d'unité entre le Père et le Fils.

Cette influence de la représentation du trône de grâce construite sur la représentation plus « naturelle » de la Trinité du psautier montre une identité d'intention qui peut être observée dès le XIII^e siècle. En effet, c'est à cette période que le trône de grâce est associé à l'eucharistie, le trône sur lequel est assis le Père étant aussi un autel¹⁹. A la même époque les ateliers de Limoges fabriquent des colombes eucharistiques qui servent de tabernacles mobiles contenant les hosties et sont suspendus au-dessus de l'autel²⁰. Or, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, à au moins

16 Bib. Mazarine, ms. 0212, f°192 v., (1225-1245).

17 F. Boespflug, Y. Zaluska « Le dogme trinitaire... », p.239.

18 B.M. Avignon ms. 0121, f° 35 (entre 1330 et 1340).

19 F. Boespflug, Y. Zaluska « Le dogme trinitaire... », p.230.

20 Musée de Cluny, n°inventaire Cl. 1957 (premier quart du XIII^e siècle).

deux reprises²¹, on peut noter que la colombe descendant de manière verticale tient dans son bec une hostie. La représentation de la colombe contribue donc à la construction d'un imagier christocentrique par la mise en valeur de l'eucharistie. Ce lien entre la représentation de l'Esprit par une colombe et la Trinité, une Trinité christocentrée, doit être pris en compte dans l'étude du second domaine de représentation de la colombe : l'inspiration par l'Esprit-Saint.

La colombe d'inspiration

L'inspiration par le Saint-Esprit, en dehors de la Pentecôte, est systématiquement représentée par une colombe. De plus, on observe que l'apparence de celle-ci diffère de celle de la colombe de Pentecôte. En effet, deux représentations dominent : soit le bec de la colombe est au contact de l'oreille du personnage²², soit elle lui fait face²³, cette seconde représentation semblant devenir majoritaire au XIIIe siècle. En-dehors de ces deux représentations qui se trouvent dans 30 des 47 enluminures étudiées, on trouve trois cas moins fréquents : la colombe apportant un rouleau de parchemin déployé²⁴ (huit fois), la colombe touchant la tête du personnage²⁵ (cinq fois), la colombe touchant la bouche du personnage²⁶ (quatre fois), ce dernier cas semble une particularisation de la colombe faisant face au personnage.

Quels sont les personnages inspirés par l'Esprit dans ces représentations ?

Dans un premier temps, il faut poser la question particulière de la présence de la colombe dans l'Annonciation. En effet, dans une enluminure du milieu du XIIIe siècle, la colombe est représentée à l'oreille de la Vierge²⁷, du côté opposé à l'ange. Il est possible que dans ce cas particulier, la colombe représente d'avantage le message divin que la venue de l'Esprit Saint pour la conception du Christ.

Parmi les personnages de l'Ancien Testament on trouve : les prophètes (Abdias, Esdras, Hababuc, Joël, Malachie, Sophonie), le roi David (jouant du psalterion ou affrontant Goliath) et la mère des Maccabées. Pour le Nouveau Testament, sont représentés les quatre évangélistes et deux Pères de l'Église latine (Jérôme traduisant la Bible et Grégoire inventant le chant grégorien). Cette représentation de l'Esprit apportant la vérité divine par la voix des prophètes puis par la rédaction

21 B.M. Clermont-Ferrand, ms. 0062, f°276v. (vers 1250-1260) et Bib. Mazarine, ms. 0029, f°230, (1275-1299), cette seconde étant une enluminure du psaume 109.

22 B.M. Dijon, ms. 0180, f°1 (premier tiers du XIIe siècle).

23 B.M. Amiens, ms. 0023, f.297 (premier quart du XIIIe siècle).

24 Bib. Ste-Geneviève, ms. 0009, f°143 v. (1180-1199).

25 Bib. Mazarine, ms. 0036, f°214 (1220-1230).

26 B.M. Dijon, ms. 0028, f.113 (seconde moitié du XIIIe siècle).

27 B.M. Limoges, ms. 0002, f°69.

du Nouveau Testament et les œuvres des Pères semble relativement classique. Le choix de la colombe permet d'affirmer le lien entre l'esprit de Dieu évoqué dans l'Ancien Testament et le Saint-Esprit progressivement constitué en troisième personne de la Trinité. La colombe est ici le signe d'une vérité divine apportée aux hommes par le biais de l'inspiration personnelle.

Les deux enluminures où la colombe inspire des personnages différents deviennent alors d'autant plus remarquables.

Sur la première, datant de la fin du XIIe siècle, l'Esprit inspire une allégorie de l'Église représentée par une femme²⁸. Sur la seconde, tirée de la première page d'un commentaire des Psaumes de Pierre Lombard daté de la première moitié du XIIIe siècle, c'est ce dernier qui est représenté en saint Jérôme écrivant sous l'inspiration du Saint-Esprit²⁹. On peut alors remarquer que la colombe sert dans ces deux cas à souligner à la fois que l'Église bénéficie du même type d'inspiration que les prophètes – en effet la représentation de la colombe est semblable à celle employée pour les prophètes – et qu'il en est de même pour les auteurs que l'institution ecclésiastique soutient et diffuse, le commentaire des Psaumes étant postérieur à 1215. Il est possible de rapprocher de cette signification, d'autres mises en image de l'Esprit-Saint. Le retable de Stavelot³⁰ propose une Pentecôte où les apôtres sont illuminés par le Saint-Esprit à l'intérieur d'une église dont ils sont associés aux piliers. On peut aussi remarquer que dans au moins quatre représentations de la Pentecôte³¹, la colombe descend sur les apôtres en étant placée à la verticale de Pierre, image qui rappelle les représentations d'annonce de la Pentecôte par le Christ où la colombe est au-dessus de ce dernier³². Lors de la Pentecôte, fondation de l'Église comme communauté, l'Esprit est spécifiquement approprié à Pierre, lié à l'Église comme institution.

L'enluminure illustrant l'œuvre de Pierre Lombard permet de rappeler que ces illustrations, loin d'être des images explicatives destinées à l'éducation des illettrés sont réservées à une élite. À l'inverse les *exempla*, parfois rédigés en langue vulgaire, véhiculent largement les images qu'ils contiennent. Il s'agit alors d'étudier les correspondances et les distinctions qui existent entre ces deux modes « d'illustration ».

28 B.M. Limoges, ms. 0002, f°69.

29 Bib. Mazarine, ms. 0212, f°001 (1225-1249).

30 Musée de Cluny, n°inventaire Cl. 13247, 3^e quart du XIIe siècle.

31 Bib. Ste Geneviève, ms. 1273, f°018v (1225-1249), Bib. Mazarine, ms. 0414, f°046v (2^e quart du XIIIe siècle), B.M. Avignon, ms. 135, f°179, (XIVe siècle), B.M. Amiens, ms. 0023, f°246 (premier quart XIIIe), cette dernière enluminure représente à la fois l'Ascension et la Pentecôte et Pierre se retrouve aussi à la verticale du Christ montant au ciel.

32 Bib. Ste Geneviève, ms. 0090, f°123v, (1254-1270).

Les images du Saint-Esprit dans les recueils d'*exempla* : la colombe, l'eau et le feu

Largement majoritaire dans les enluminures, la colombe, comme figure de l'Esprit-Saint, est concurrencée par d'autres images dans les recueils d'*exempla*. En effet l'Esprit est aussi associé au feu et à l'eau. L'association entre l'Esprit et le feu trouve son origine dans la Pentecôte, où les dons du Saint-Esprit descendent comme des flammes sur les apôtres. C'est ainsi que dans deux *exempla* tirés du *Ci nous dit*³³ (début du XIVe siècle) les flammes sont évoquées le jour de Pentecôte, sans mention de la colombe et dans le *Bonum universale de apibus*³⁴ (1256-1263) les propriétés du feu sont mises en relation avec les dons du Saint-Esprit. A cette première signification de l'association entre l'Esprit et le feu s'ajoute celle de la purification, qui correspond aussi à l'association entre l'Esprit et l'eau. Ainsi l'Esprit « fait la lessive dans le cœur des hommes »³⁵, il est un « fleuve clair qui purifie l'âme »³⁶, il est aussi comparée au feu qui raffine l'or et l'argent tandis qu'il « efface les hérésies et les superstitions du cœur des fidèles »³⁷. L'évocation de l'eau et du feu en association avec l'Esprit-Saint renvoie à sa double dimension purificatrice et sanctifiante, qui sont associées dans la liturgie à l'œuvre du Saint-Esprit lors du baptême et de la confirmation. On peut ainsi remarquer que, comme dans les enluminures, le « lieu d'origine » de la colombe - le baptême du Christ - est celui où elle est le moins évoquée.

En revanche, dans les *exempla*, la colombe remplit une double fonction de représentation. De même que le terme de *spiritus* désigne à la fois la troisième personne de la Trinité et une faculté de l'âme humaine, la colombe est employée pour figurer l'Esprit-Saint descendant sur terre mais aussi les âmes humaines, le plus souvent lorsqu'elles montent au ciel. C'est par exemple le cas lorsque Césaire de Heisterbach (v.1180-v.1240) expose que sainte Scolastique entra au ciel sous la forme d'une colombe³⁸. Ce n'est donc pas la colombe, figure de l'Esprit-Saint qu'il faut étudier mais un complexe de relations entre la colombe et différents éléments qui nourrissent un sens particulier de l'Esprit-Saint.

La figure de la colombe : un mode de définition du Saint-Esprit

Certaines des associations observées dans les enluminures se retrouvent dans les *exempla*. Ainsi,

33 N°117, 1-14 et n°488, 1-6. (G. Blanchez (éd.), *Ci nous dit. Recueils d'exempla moraux*, Paris, 1979-1986).

34 N° 2,52, 2 (G. Colvenere, *Bonum universale de apibus*, Douai, 1627).

35 Clutius (éd.), *Jacobus de Voragine. Sermones aurei*, 1760, p.87 a-b. (rédigé entre 1275 et 1285).

36 Clutius (éd.), *Jacobus...* p.128 a-b.

37 Clutius (éd.), *Jacobus...* p.128 a-b.

38 J.A. Coppenstein, *Homiliae de infantia Servatoris*, 1615, p.147, col.B.

la colombe qui place son bec à l'oreille est un signe du statut de prophète³⁹ : on retrouve donc dans le récit, non seulement l'idée mais aussi l'image des enluminures. La colombe est aussi associée à l'eucharistie dans les *exempla* : elle prive de l'hostie le prêtre indigne jusqu'à ce qu'il se soit confessé⁴⁰ mais, d'après l'*historia occidentalis* de Jacques de Vitry (1219-1226) elle apporte aussi l'hostie qui constitue l'unique nourriture d'une recluse du village de Vernon⁴¹. Cette ingérence de l'Esprit-Saint dans le fonctionnement ordinaire de la cérémonie eucharistique n'est cependant pas une contestation mais une confirmation : en effet la colombe ordonne à la recluse de recevoir l'hostie des mains du prêtre le dimanche « en l'honneur de la dignité du sacerdoce » et, si le prêtre indigne se voit voler l'hostie par la colombe, cela signifie que l'indignité est sanctionnée par un agent céleste et non terrestre. On retrouve ici l'association entre la colombe et l'eucharistie qui était déjà présente dans les enluminures et les tabernacles mobiles : la présence de la colombe constitue une confirmation céleste du rite terrestre, au siècle où l'on souligne la dimension centrale de ce sacrement, la Fête-Dieu étant instaurée en 1264.

Le lien entre la colombe comme symbole de l'Esprit-Saint et le culte du Christ dans l'eucharistie ne se limite pas à ce contexte. En effet dans le *Ci nous dit*, le jour de la Pentecôte est présenté de la manière suivante : le Christ est intermédiaire, il envoie le Saint-Esprit sous forme de langues de feu sur les apôtres⁴². On retrouve ici l'idée que l'Esprit est avant tout un don de la Trinité, ce qui est confirmé par certains *exempla* où la colombe sert de signe de sainteté. En effet, dans les plus complets d'entre eux, la colombe apparaît sur une croix⁴³ ou descendant d'une nuée⁴⁴. Dans la version de Césaire de Heisterbach la colombe descend même de la croix vers le frère cistercien, rendant ainsi encore plus visible l'image de l'Esprit comme don du Christ, intermédiaire placé au centre de la Trinité.

La colombe est un indice de sainteté utilisé à de multiples reprises dans les *exempla*, descendant sur les saints en train de dire la messe⁴⁵, lors de leur baptême⁴⁶ ou pour interdire de détruire leurs

39 L'*exempla* de la fin du XIIIe siècle raconte que pour faire désigner Mahomet comme prophète, on emploie une colombe habituée à manger du blé dans son oreille. (H. Bizarri (éd.), *Castigos e documentos para bien vivir ordenados por el rey don Sancho IV*, 2001, chapitre 21, p.202).

40 Tiré du *Specchio di vera penitenza* (1348-1355) du dominicain Jacopo Passavanti (G. Varanini, G. Baldasari (éd.), *Racconti esemplari di predicatori del due e trecento*, Rome, 1993, t.2).

41 J.-F. Hinnebush, *The Historia occidentalis of Jacques de Vitry. A critical Edition*, Fribourg, 1972, 5 (3).

42 G. Blanchez (éd.), *Ci nous dit...*, n°088, 1-18.

43 J.A. Coppenstein, *Fasciculus moralitatis venerabilis fr. Caesari Heisterbacensis monachi*, 1615, p.121 col. A-B (début XIIIe siècle) et O. Legendre (éd.), *Collectaneum exemplorum et visionum Clarevallense e codice Trecenti 946*, Brepols, 2005, 21 (vers 1165-1181).

44 O. Legendre (éd.), *Collectaneum...* 23.

45 J.A. Coppenstein, *Fasciculus...*, p.120, col.B, à propos de Cunibert de Cologne et Herbert de Cologne.

46 J.A. Coppenstein, *Fasciculus...*, p.120, col.B, à propos de Basile de Césarée.

livres⁴⁷. Si ces temps correspondent à des moments d'évocation classique de l'Esprit-Saint (eucharistie, baptême, inspiration), l'emploi de la colombe s'explique aussi par une association symbolique plus générale entre celle-ci et la pureté de l'âme. Plus précisément, la colombe est employée pour marquer un contraste, soit celui d'une purification⁴⁸, soit celui qui existe entre le statut terrestre et la valeur spirituelle d'un individu⁴⁹. L'âme sainte se confond ainsi avec le Saint-Esprit, conception mystique et monastique de l'Esprit-Saint qui se trouve confirmée lorsque Césaire de Heisterbach présente les vertus de la colombe comme s'appliquant parfaitement aux religieux : dépourvue de fiel, elle nourrit les petits des autres, choisit les meilleures graines et vole en groupe⁵⁰. On trouve à au moins deux reprises⁵¹, au XIVe siècle, l'histoire de la concubine d'un prêtre, effrayée des peines de l'enfer et se jetant dans un feu ardent, son âme sortant des flammes sous la forme d'une colombe. Or, l'Esprit est à la fois décrit comme un feu purificateur et comme le résultat de la purification, la présence de la flamme et de la colombe dans ce texte semble être une union de ces deux images. Dans le *Ci nous dit*⁵², un *exemplum* compare l'Esprit habitant le corps à l'occupant d'une maison qui la quitte en raison des péchés que commettent certains chrétiens, de l'excès de mal dans lequel ils vivent et parce qu'ils permettent à leur chair de commander à leur esprit. Or, dans *Les évangiles des domnés*⁵³ (1230-1250) de Robert de Gretham, c'est une colombe qui s'échappe de la bouche du moine qui renie Dieu et son baptême après avoir été séduit par la fille d'un Égyptien ; c'est aussi la colombe qui revient après que le moine eut jeûné et prié avec un ermite pendant trois semaines. A travers ces différents *exempla*, on observe que c'est par l'image de la colombe qu'est exprimée l'idée selon laquelle l'âme sainte se confond avec l'Esprit-Saint. Cependant, par sa mobilité, la colombe représente aussi le fait que cette unité n'est jamais définitive et suppose une persévérance dans la vie sainte et que c'est uniquement au moment de la mort que le jugement apparaît visible.

47 Clutius (éd.), *Jacobus...* p.105 b, à propos de Grégoire, dont Pierre le Diacre interdit de brûler les livres.

48 Par exemples, Jacques de Voragine emploie par deux fois la figure de la corneille noire se changeant en blanche colombe (Clutius (éd.), *Jacobus...*, 86 a-b et 87b).

49 La colombe sert par exemple à représenter l'âme d'un moine cistercien lépreux et méprisé par un frère lépreux car il n'est pas noble (O. Legendre (éd.), *Collectaneum...*, 135). On retrouve une idée assez proche dans le *Ci nous dit*, à propos du martyr de saint Quentin, du corps duquel sort le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe et dont il nous est dit qu'il ne se donna jamais pour noble alors qu'il l'était car la noblesse suprême est de servir le Roi qui de tout ses serviteurs fait des rois qui règneront éternellement avec lui (G. Blanchez (éd.), *Ci nous dit...*, n°756, 1-3).

50 J.A. Coppenstein, *Fasciculus...*, p.153 col.B.

51 Dans le *Liber de introductione loquendi* (1321-1347) de Philippe de Ferrare (*exempla* 155) et dans l'exempla 63 du dominicain Domenico Calvaca, écrit vers 1330-1342 (G. Varanini, G. Baldasari (éd.), *Racconti esemplari di predicatori del due e trecento*, Rome, 1993, t.3).

52 G. Blanchez (éd.), *Ci nous dit...*, n°286, 1-4.

53 Édition M. Haitken, 1922, 4.

Conclusion : un sens autonome et cohérent de l'image de l'Esprit-Saint

Les enluminures ne sont pas une mise en image du texte biblique qu'elles illustreraient. En revanche, on peut noter une cohérence entre le discours tenu par celles-ci et celui des *exempla*. La représentation de l'Esprit-Saint est donc le résultat de la production d'un complexe d'associations entre l'Esprit, ses figures et les autres sens de sa figure dominante, la colombe⁵⁴. Il devient alors possible d'étudier ces représentations comme le discours de l'institution qui les produit : l'Esprit est un don de la Trinité, inspirant et sanctifiant et ce don est contenu dans l'institution ecclésiastique. Par ce biais, l'institution affirme l'origine divine de son autorité, en associant l'Esprit à Pierre lors de la Pentecôte et se place au-delà de toute autorité terrestre, car si la colombe condamne le mauvais clerc, c'est que seul l'Esprit et son institution peuvent le juger.

54 Il n'existe qu'une exception, c'est précisément lorsque l'image est pure illustration du texte : les colombes apportées lors de la présentation au temple (ex : Bib. Ste-Geneviève, ms. 0102, f°289, vers 1265-1275).

Annexe 6-2 : Représenter l'Esprit-Saint (objets et enluminures cités)

I/Objets cités



Retable de la Pentecôte réalisé pour l'abbaye de Stavelot (Troisième quart du XIIIe siècle)
Musée de Cluny, n°inventaire Cl.13247



Colombe eucharistique en émail des ateliers de Limoges (Premier quart du XIIIe siècle).
Musée de Cluny, n°inventaire Cl.1957

II/Enluminures citées



Pentecôte, vers 1020.
B.M. Rouen, ms. 0274 (Sacramentaire) f°84v.



Saint Grégoire écrivant inspiré par le Saint-Esprit, premier tiers XIIe siècle.
B.M. Dijon, ms. 0180 (Sacramentaire) f°1.

Arbre de Jessé, deuxième quart XIIe siècle
B.M. Dijon, ms. 0002 (Bible) f°148.



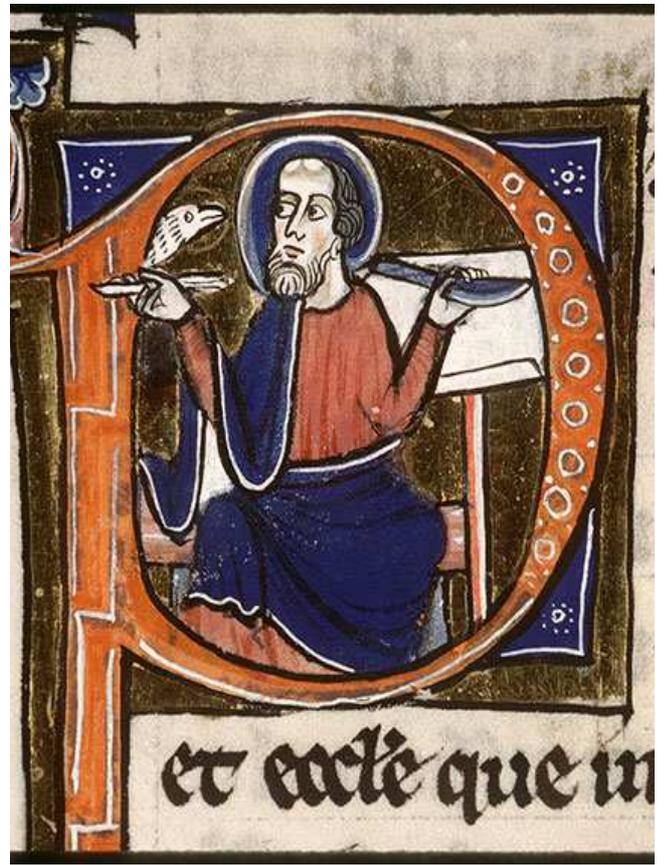
Quam vidit super iudam & iherusalem
indiebus ozie. ioatham. achaz. et ezechie
regum iuda. Audite celi & auribus percipe

Habacuc inspiré par le Saint-Esprit, 1180-1199
Bib. Ste-Geneviève (Bible) f°143v.





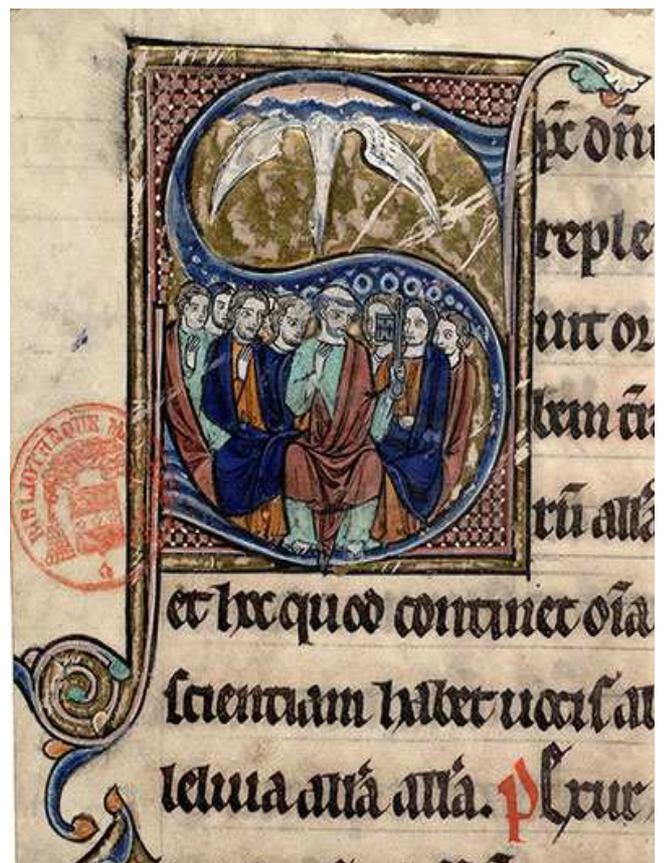
Allégorie de l'Église, 1180-1199.
Bib. Ste-Geneviève, ms. 0009 (Bible), f°258v.



Saint Paul écrivant inspiré par le Saint-Esprit,
premier quart XIIIe siècle.
B.M. Amiens, ms. 0023 (Bible) f°297.

Ascension et Pentecôte, premier quart XIIIe
siècle.
B.M. Amiens, ms. 0023 (Bible) f°246v.

Pentecôte, deuxième quart XIIIe siècle
Bib. Mazarine, ms. 0414 (Missel à l'usage de
l'abbaye de St-Denis de Paris) f°46v.





David et Goliath , 1220-1230.
Bib. Mazarine, ms. 0036 (Bible), f°214.



Trinité, 1225-1245
Bib. Mazarine, ms. 0212 (Commentaire sur les
Psaumes de Pierre Lombard) f°192v.

Auteur (Pierre Lombard?) écrivant inspiré par
le Saint-Esprit, 1225-1245
Bib. Mazarine, ms. 0212 (Commentaire sur les
Psaumes de Pierre Lombard) f°1.

Pentecôte, 1225-1249
Bib. Ste-Geneviève, ms. 1273 (Psautier) f°18v.





Dessin préparatoire , 1245-1255.
Bib. Mazarine, ms. 0015 (Bible), f°345.



Joël, inspiré par l'Esprit-Saint, s'adressant au peuple , 1245-1255.
Bib. Mazarine, ms. 0015 (Bible), f°345.

Pentecôte, première moitié XIIIe siècle
B.M. Beaune, ms. 0017 (Missel à l'usage
d'Autun) f°48.



Trône de Grâce, 1250-1260
B.M. Clermont-Ferrand, ms. 0062 (Missel)
f°134v.





Cyrus inspiré par le Saint-Esprit , seconde moitié du XIIIe siècle.
B.M. Dijon, ms. 0028 (Bible glosée), f°113.



Annonciation, 1250-1260.
B.M. Limoges, ms. 0002 (Graduel à l'usage de l'abbaye Notre-Dame de Fontevrault) f°69.

Trinité, 1250-1260
B.M. Clermont-Ferrand, ms. 0062 (Missel)
f°276v.



Annonce de la Pentecôte, 1254-1270
Bib. Ste-Geneviève, ms. 0090 (Missel à l'usage de l'abbaye Ste-Geneviève de Paris)
f°123v.





Présentation au Temple, 1265-1275
 Bib. Ste-Geneviève, ms. 0102 (Sacramentaire
 à l'usage de Paris, adapté à l'usage de Senlis)
 f°289.



Trinité, 1275-1299
 Bib. Mazarine, ms. 0029 (Bible), f°230.

Trinité, 1330-1340
 B.M. Avignon, ms. 0121 (Psautier-heures) f°35.



Annonciation, 1333-1365
 Bib. Ste-Geneviève, ms. 0551 (Légende dorée
 f°1.





Annonciation, deuxième quart du XIVe siècle.
B.M. Amiens, ms. 0016 (Heures à l'usage
d'Amiens), f°13v.

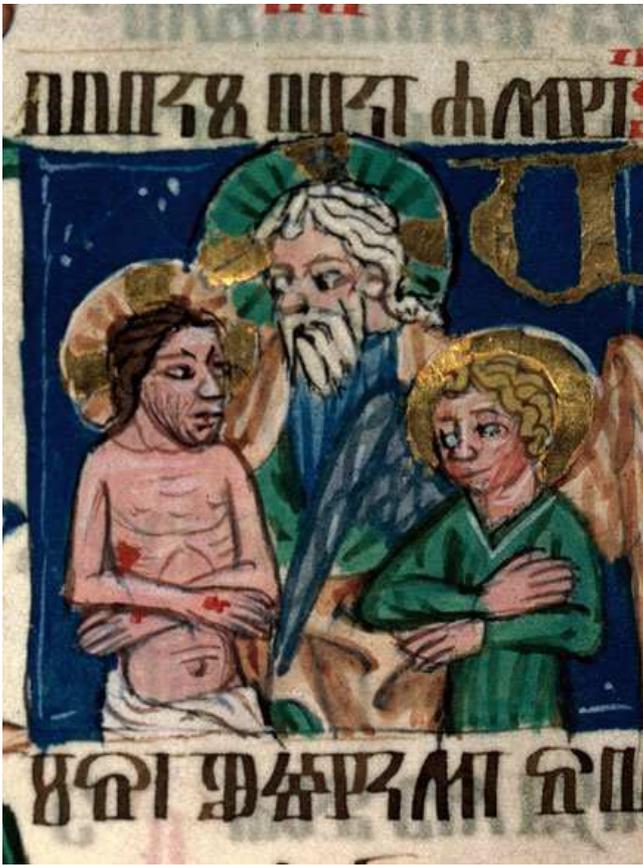


Pentecôte, seconde moitié du XIVe siècle
B.M. Avignon, ms. 0135 (Missel romain)
f°179v.

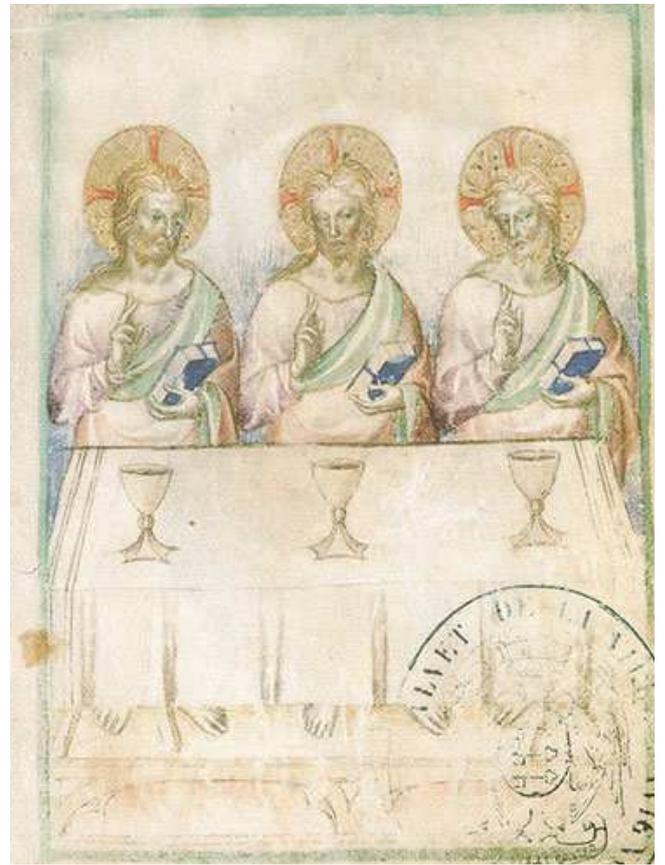
Trinité, vers 1370
B.M. Avignon, ms. 0136 (Missel romain) f°184.

Trinité, troisième tiers du XIVe siècle
Bib. Ste-Geneviève, ms. 1130 (Le pèlerinage
de Jésus-Christ de Guillaume de Digulleville
f°223v.





Trinité , 1395.
B.M. Reims, ms. 0255 (Epistolier-
évangélique), B f°18.



Trinité, vers 1400.
B.M. Avignon, ms. 0111 (Heures à l'usage de
Rome) f°23.

Dieu le Père et Saint-Esprit, vers 1400.
B.M. Avignon, ms. 0111 (Heures à l'usage de
Rome) f°189v.



Pentecôte, 1407
Bib. Mazarine, ms. 0415 (Missel) f°177v.



ANNEXE 7 : BIBLIOGRAPHIE

Instruments de travail

Dictionnaire de droit canonique, R. Naz (dir.), Paris, 1935-1965.

Dictionnaire de spiritualité, M. Viller (dir.), Paris, 1937-1995.

Dictionnaire du Moyen Âge, C. Gauvard, A. De Libera, M. Zink, (dir.), Paris, 2002.

Glossarium mediae et infimae latinitatis, C. Du Cange, Paris, 1937 (Niort, 1678).

The Oxford Dictionary of the Christian Church, Cross F.L., Livingstone E.A.,(éd.), Oxford, 1972.

Etudes

Agamben G., *L'État d'exception*, Paris, 2003.

Alphandéry P., Dupront A., *Le christianisme et l'idée de croisade*, Paris, 1995.

Amargier P., « Mouvements populaires et confréries du Saint Esprit à Marseille au seuil du XIII^{ème} siècle », *Cahiers de Fanjeaux n°11, La religion populaire en Languedoc*, 1976, p. 305-319.

Amargier P. , *La parole rêvée, essai sur la vie et l'oeuvre de Robert d'Uzès, O.P. (1263-1296)*, Aix-en-Provence, 1982.

Amargier P. , « Robert d'Uzès, prédicateur », *Cahiers de Fanjeaux 32, La prédication en pays d'Oc (XIIe-début XVe siècle)*, Toulouse, 1997, p.159-170.

Amargier P. , Guiral P. , *Histoire de Marseille*, Paris, 1983.

Aurell M. , « Messianisme royal de la couronne », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, Année 52, n°1, 1997, pp.119-155.

Aurell M. , Boyer J-P. , Coulet N., *La Provence au Moyen Âge*, Aix, 2005.

Bain E., *Église, richesse et pauvreté dans l'Occident médiéval. L'exégèse des Evangiles aux XIIe et XIIIe siècles*, Turnhout, 2014.

Baladier C. , « *Intensio* de la charité et géométrie de l'infini chez Guillaume d'Auxerre », *Revue de l'histoire des religions*, 3, 2008, p.347-391.

Baldwin J. W. , *Masters, princes and merchants, the social views of Peter the chanter and his circle*, Princeton, 1970.

Baldwin J. W., « Paris et Rome en 1215 : les réformes du IV^e concile de Latran », *Journal des savants*. 1997, N°1. pp. 99-124.

Barmine A., « Une source méconnue des Dialogues de Nicétas de Maronée », *Revue des études byzantines*, tome 58, 2000. pp. 231-243.

- Barthélemy D. , « Note sur l'adoubement dans la France des XIe-XIIe siècles », *Les âges de la vie au Moyen Âge*, Paris, 1992, p.107-117.
- Bataillon L-J. , « De la lectio à la praedicatio : commentaires bibliques et sermons au XIIIe siècle », *Revue des sciences philosophiques et théologiques* 70, Paris, 1986, p.559-574.
- Batut J-P., « Le Filioque, pomme de discorde entre l'Orient et l'Occident ? ». *Revue des études slaves*, Tome 68, fascicule 3, 1996. pp. 385-398.
- Baudot O., « la confrérie du Saint-Esprit à Vence et en Provence », *Provence Historique*, 1984, p.235-244.
- Beaulande V., *Le malheur d'être exclus ? Excommunication, réconciliation et société à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2006, p. 271-272.
- Becquet J., « La réforme des chapitres cathédraux en France aux XIe et XIIe siècles », *Bulletin philologique et historique*, 1975, p.31-41.
- Benedetti M. (dir.), *Valdesi medievali*, Turin, 2009
- Bériou N., *La prédication de Ranulphe de la Houblonnière, sermons aux clercs et aux simples gens à Paris au XIIIe siècle*, Paris, 1987, t.I et II.
- Bériou N., « Saint-François, premier prophète de son ordre dans les sermons du XIIIe siècle », *Mélanges de l'Ecole Française de Rome, Moyen-Âge, Temps Modernes*, T.102, n°2, 1990, pp.535-556
- Bériou N., *L'avènement des maîtres de la parole*, Paris, 1998.
- Bériou N., *Les sermons et la visite pastorale de Federico Visconti, archevêque de Pise (1253-1277)*, Rome, 2001.
- Bernard F., « Les confréries communales du Saint-Esprit du Xe au XXe siècle », *Mémoires de l'académie de savoie*, N° 6, VII, 1963, p.17-68
- Berndt R., « Le *Contra Haereticos* de l'archevêque Hugues de Rouen : les dissidents normands », *Expériences religieuses et chemins de perfection dans l'occident médiéval*, Paris, 2012, p.177-188.
- Bianchi L., *Censure et liberté intellectuelle à l'université de Paris (XIIIe-XIVe siècle)*, Paris, 1999.
- Bienvenu J-M., « Pauvreté, misères et charité en Anjou aux XIe et XIIe siècles », *Le Moyen Âge, revue d'histoire et de philologie*, t.72, 1966, p. 387-424 et t.73, 1967, p. 189-216.
- Biget J-L., « L'extinction du catharisme urbain : les points chauds de la répression », *Cahiers de Fanjeaux* 20, *Effacement du catharisme ?*, Toulouse, 1985, p.305-340
- Bik E.J., « Le forgeron lacustre, «an inconsistent legend» ? », *Cahiers de civilisation médiévale*, 35e année (n°137),Janvier-mars 1992. pp. 3-25.

- Bligny B., « L'Eglise et le siècle de l'an mil au début du XIIe siècle », *Cahiers de civilisation médiévale*, 27e année (n°105-106), Janvier-juin 1984. pp. 5-33.
- Boespflug F., Zaluska Y., « Le dogme trinitaire et l'essor de son iconographie en Occident de l'époque carolingienne au IVe Concile du Latran (1215) ». *Cahiers de civilisation médiévale*. 37e année (n°147), Juillet-septembre 1994. pp. 181-240.
- Boisset L., « Les conciles provinciaux français et la réception des décrets du 2e concile de Lyon (1274) », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. 69, n°182, 1983, p.29-59.
- Bolton B., *Innocent III : Studies on papal authority and pastoral care*, Aldershot, 1995.
- Bonenfant P., « Les origines et le caractère de la réforme de la bienfaisance publique aux Pays-Bas sous le règne de Charles-Quint ». *Revue belge de philologie et d'histoire*. Tome 6 fasc. 1-2, 1927. pp. 207-230
- Bonenfant P., « L'origine des villes brabançonnes et la « route » de Bruges à Cologne », *Revue belge de philologie et d'histoire*. Tome 31 fasc. 2-3, 1953. pp. 399-447.
- Bonenfant P., « Hôpitaux et bienfaisance publique dans les anciens pays-bas des origines à la fin du XVIIIe siècle », *Annales de la société Belge d'Histoire des Hôpitaux*, 1965, vol.3, Bruxelles.
- Boriosi M., « Culture franciscaine en provence angevine (vers 1250, vers 1300) », M-M. De Cevins, J-M. Matz, (éd.), *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (milieu du XIIIe-fin XVe siècle)*, Rome, 2005, p.231-252.
- Bourdieu P., « Les modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales. La production de l'idéologie dominante*, Vol. 2, n°2-3, juin 1976 , p. 122-132.
- Bourdieu P., *Le sens pratique*, Paris, 1980.
- Bourreau A., « Propositions pour une histoire restreinte des mentalités », *Annales E.S.C.*, n°6 (novembre-décembre) 1989, p. 1491-1504.
- Bourreau A., « Hypothèse sur l'émergence lexicale et théorique de la catégorie de séculier au XIIe siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 22e congrès*, Amiens, 1991. pp. 35-43.
- Bourreau A., « Les moines anglais et la construction du politique (début du XIIIe siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 54e année, N. 3, 1999. pp. 637-666.
- Bourreau A., « La censure dans les universités médiévales (note critique) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 55e année, N° 2, 2000. pp. 313-323.
- Bourrin-Derruau M., *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité (Xe-XIVe siècle)*, t.1 *Du château au village (Xe-XIIIe siècle)* et t.2 *La démocratie au village*, Paris, 1987.

- Bourin M., Durand R., *Vivre au village au Moyen Âge. Les solidarités paysannes du XIe au XIIIe siècles*, Rennes, 2000.
- Boyer J-P., « *Sapientis est ordinare*. La monarchie de Sicile-Naples et Thomas d'Aquin (de Charles I à Robert) », M-M. De Cevins, J-M. Matz, (éd.), *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (milieu du XIIIe-fin XIVe siècle)*, Rome, 2005, p.277-312.
- Boyer J-P , Pécout T. (dir.), *La Provence et Fréjus sous la première maison d'Anjou (1246-1382)*, Aix en Provence, 2010.
- Brooke R., *Early franciscan government*, Cambridge, 1959.
- Brodman J., *Charity and religion in medieval Europe*, Washington, 2009.
- Brown P., *Augustine of Hippo*, Londres, 1967.
- Buc P., « Vox clamantis in deserto ? Pierre le Chantre et la prédication laïque », *Revue Mabillon*, t.65, 1993, p.5-47
- Bynum C.W. , *Jesus as mother, studies in the spirituality of the High Middle Ages*, Londres, 1982.
- Caille J., « Le consulat de Narbonne », *Les origines des libertés urbaines*, Rouen, 1990, p.243-249.
- Canart P., « Nicéphore Blemmyde et le mémoire adressé aux envoyés de Grégoire IX (Nicée, 1234) », *Orientalia christiana periodica*, vol. 25 (1959) p. 310-325.
- Capelle G.C. « Autour du Décret de 1210 : Amaury de Bène, étude sur son panthéisme formel », *Bibliothèque Thomiste*, Paris, 1932.
- Carrier N., Mouthon F., *Paysans des Alpes : Les communautés montagnardes au Moyen Âge*, Rennes, 2010.
- Caron P.G., « Les élections épiscopales dans la doctrine et la pratique de l'Eglise », *Cahiers de civilisation médiévale*, 11e année (n°44), octobre-décembre 1968, p.573-585.
- Carraz D., *L'ordre du temple dans la basse vallée du Rhône, ordres militaires, croisades et sociétés méridionales*, Lyon, 2005.
- Castaldo A., *L'Église d'Agde, (Xe-XIIIe siècle)*, Paris, 1970.
- Challet V., « Au miroir du Tuchinat, relations sociales et réseaux de solidarité dans les communautés languedociennes à la fin du XIVe siècle », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n°10, 2003, [en ligne, version papier = p.71-87]
- Charansonnet A., *L'université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons de Philippe de Chateauroux (1190 ? - 1273)*, Lyon, 2001.
- Charbonnier P., « Les chartes urbaines dans la France centrale : un mouvement

- seigneurial ? », *Les origines des libertés urbaines*, Rouen, 1990, p.265-278
- Chatillon J., « Une ecclésiologie médiévale, l'idée de l'Eglise dans la théologie de l'école de Saint-Victor au XIIe siècle », *Irenikon*, 1949, p.115-138
- Châtillon J., *Le mouvement canonial au Moyen Âge, réforme de l'Eglise, spiritualité et culture*, Paris, 1992.
- Chiffolleau J., « Charité et assistance en Avignon et dans le comtat Venaissin (fin XIIIe-fin XVe) », *Cahiers de Fanjeaux 13, Assistance et charité*, Toulouse, 1978, p.59-85
- Chiffolleau J., *La comptabilité de l'Au-delà*, Rome, 1980.
- Chiffolleau J., « Vie et mort de l'hérésie en Provence et dans la vallée du Rhône du début du XIIIe au début du XVe siècle », *Cahiers de Fanjeaux 20, Effacement du catharisme ?*, Toulouse, 1985, p.73-100
- Chiffolleau J., « Entre le religieux et le politique : les confréries en Provence et en Comtat Venaissin à la fin du Moyen Âge », *Le mouvement confraternel au Moyen Âge*, Ecole Française de Rome, Rome, 1987 p.9-36.
- Chiffolleau J., « Dire l'indicible, remarques sur la catégorie du nefandum du XIIe au XVe siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 45e année, N. 2, 1990. pp. 289-324.
- Cohn N., *Les fanatiques de l'apocalypse, millénaristes révolutionnaires et anarchistes mystiques au Moyen Âge*, Paris, 1983.
- Chomel V., « A propos d'un livre récent : bourgs francs, communautés rurales et escartons en Dauphiné », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*. Année 11, n°3, année 1956, p. 347-360.
- Colliot-Thélène C., *Max Weber et l'histoire*, Paris, 1990
- Collomb P., « Les statuts du chapitre cathédral de Lyon (XIIe-XVe siècle) : première exploration et inventaire », *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1995, tome 153, livraison 1. pp. 5-52
- Colomb-Gérard J., « Le problème de la vie commune au chapitre de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers du IXe au XIIe siècle », *Cahiers de civilisation médiévale*. 13e année (n°52), Octobre-décembre 1970. pp. 305-322
- Congar Y., *Esquisses du Mystère de l'Eglise*, Paris, 1941.
- Congar Y., *L'Eglise, de saint Augustin à l'époque moderne*, Paris, 1970.
- Congar Y., *Je crois en l'Esprit Saint, t.I.*, Paris, 1979
- Congar Y., *Etudes d'ecclésiologie médiévale*, Londres, 1983.
- Congar Y., *Je crois en l'Esprit Saint, t.III*, Paris, 1985
- Constable G., *Culture and spirituality in medieval Europe*, Aldershot, 1996

- Constable G., Rouche M. (dir.), *Auctoritas, mélanges offerts à Olivier Guillot*, Paris, 2006.
- Coulet N., « Jalons pour une histoire religieuse d'Aix au bas Moyen-Âge », *Provence Historique*, 1972, p.203-260
- Coulet N., « Les jeux de la Fête-Dieu d'Aix, une fête médiévale », *Provence Historique*, 1981, p.313-339
- Coulet N., « Les confréries du Saint-Esprit en Provence, pour une enquête », *Mélanges Mandrou (Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités)*, Paris, 1985, p.204-217.
- Coulet N., « Trois bibliothèques d'archevêques d'Aix-en-Provence dans la deuxième moitié du XIVe siècle », M-M. De Cevins, J-M. Matz, (éd.), *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (milieu du XIIIe-fin XIVe siècle)*, Rome, 2005, p.161-171.
- Coulet N., « Les confréries », T. Pécout (dir.) *Marseille au Moyen Âge, entre Provence et Méditerranée*, Méolans-Revel, 2009, p.319-322.
- Couvreur G., *Les pauvres ont-ils des droits ?*, Rome, 1961.
- Cross R., *Duns Scotus on God*, Aldershot, 2005
- Cursente B., « Une affaire de non-hérésie en Gascogne en l'année 1208 », M. Zerner (dir.), *Inventer l'hérésie ? Discours polémiques et pouvoirs avant l'inquisition*, Nice, 1998, p.257-262
- Cygler F., « L'ordre de Cluny et les « rebelliones » au XIIIe siècle », *Francia* 19/1, 1992.
- Cygler F., « chanoines réguliers et le chapitre général », M. Parisse (dir.), *Les chanoines réguliers. Emergence et expansion (XIe-XIIIe siècle)*, Saint-Etienne, 2009, p.266-295.
- Dalarun J., « Parole di *simplices*, da Celestino V alle sante donne d'Italia tra duecento e trecento », *Aspetti della spiritualità ai tempi di Celestino V*, Casamari, 1993, p.27-56.
- Dalarun J., *François d'Assise ou le pouvoir en question. Principes et modalités du gouvernement dans l'ordre des Frères Mineurs*, Bruxelles, 1999.
- Dalarun J., « Dieu changea de sexe, pour ainsi dire ». *La religion faite femme. XIe-XVe siècle*, Paris, 2008.
- Daniel C., *Les prophéties de Merlin et la culture politique (XIIe-XVIe siècle)*, Turnhout, 2006.
- Randolph Daniels E., « The double procession of the holy spirit in Joachim of Fiore's Understanding of History », *Speculum*, vol. 55 (Juillet 1980), p. 469-483.
- Darrouzès J., « Conférence sur la primauté du pape à Constantinople en 1357 ». *Revue des études byzantines*, tome 19, 1961. pp. 76-109.
- Darrouzès J., « Les documents byzantins du XIIe siècle sur la primauté romaine ». *Revue des études byzantines*, tome 23, 1965. pp. 42-88.
- Davis C.T., « Le pape Jean XXII et les spirituels. Ubertain de Casale », *Cahiers de Fanjeaux*

- 10, *Franciscains d'Oc. Les Spirituels ca 1280-1324*, Fanjeaux, 1975, p.263-283
- Delacroix-Besnier C., « Manuel Calécas et les Frères Chrysobergès, grecs et prêcheurs ». *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*. 32e congrès, Dunkerque, 2001. pp. 151-164.
- Delaruelle E., « Les fresques de Tahull, le décor du sanctuaire de Saint-Sernin de Toulouse et Saint-Jacques de Compostelle », *Actes du 2e congrès internationale d'études pyrénéennes*, Luchon-Pau, 1954, p.37-42.
- Delaruelle E., *La piété populaire au Moyen Âge*, Turin, 1980.
- Delmaire B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIVe siècle*, Arras, 1994
- Demurger A., *Moines et guerriers, les ordres religieux-militaires au Moyen Âge*, Paris, 2010
- Depreux P., « Les carolingiens et le serment », M.F. Auzépy, G.Saint-Guillain (éd.) *Oralité et lien social au Moyen Âge*, Paris, 2008, p.63-80
- Deregnacourt J-P. , *Autour de la mort à Douai, attitudes, pratiques et croyances 1250-1500*, thèse microfiches, Lille, 1993
- Dereine C., « Vie commune, règle de Saint-Augustin et chanoines réguliers au XIe' siècle », *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 41.1946, p.365-406
- Dereine C., , « L'élaboration du statut canonial des chanoines réguliers, spécialement sous Urbain II », *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t.46, 1951, p.534-565.
- Dereine C., , « La spiritualité « apostolique » des premiers fondateurs d'Affligem », *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t.54, 1959, p.41-65.
- Dericquebourg R., « Max Weber et les charismes spécifiques », *Archives de sciences sociales des religions*, 137, janvier - mars 2007, p.1-23
- Dessi R.M. , Lauwers L., (dir.), *La parole du prédicateur, Ve-XVe siècle*, Nice, 1997
- Dessi R.M. (dir.), *Prêcher la paix et discipliner la société, Italie, France, Angleterre (XIIIe-XVe siècles)*, Turnhout, 2005.
- Devriendt J., *Le « Psaltérion à 10 cordes » de l'abbé Joachim de Flore Introduction et commentaire*, Thèse de théologie catholique, ss. dir. F. Boespflug, Strasbourg, 2001.
- Dobiache-Rojdestvensky O., *La vie paroissiale en France au XIIIe siècle d'après les actes épiscopaux*, Paris, 1911.
- Dubois J., *Histoire monastique en France au XIIIe siècle*, Londres, 1982
- Duby G., *Hommes et structures du Moyen Âge*, 1973, Paris.
- Dufeil M-M., *Guillaume de Saint-Amour et la polémique universitaire parisienne, 1250-1259*, Paris, 1972.
- Dufeil M-M. , « Trois sens de l'histoire affrontés vers 1250-1260 », *1274, année charnière*,

Paris, 1977, p.815-848.

Duparc P., « Confréries du Saint-Esprit et communautés d'habitants au Moyen Âge », *Revue historique du droit français et étranger*, t.177, 1958, p.349-367, p.553-585.

Durand-Dol F., *Origines et premiers développement de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit dans les limites de la France actuelle (fin XIIIe-fin XIIIe siècles)*, thèse de doctorat, ss. dir. D. Le Blévec, 2011.

Durand-Dol F., « La confrérie du Saint-Esprit de Marseille. Nouvelle approche. », *Provence historique* t. LXIII, janv-fév 2013, p. 121-144 .

Duvernoy J., « La prédication dissidente », *Cahiers de Fanjeaux* 32, *La prédication en pays d'Oc (XIIIe-début XVe siècle)*, Toulouse, 1997, p.111-124.

Falque-Vert H., *Les hommes et la montagne en Dauphiné au XIIIe siècle*, Grenoble, 1997.

Field S., Lerner R., Piron S. (dir.), *Marguerite Porete et le miroir des simples âmes*, Paris, 2013.

Flori J., « L'idéologie aristocratique dans « Aiol » », *Cahiers de civilisation médiévale*. 27e année (n°107), Juillet-septembre 1984. pp. 205-221.

Flori J., *L'essor de la chevalerie, XIe-XIIIe siècles*, Genève, 1986.

Fontette (de) M., « Les mendiants supprimés au 2^e concile de Lyon (1274). Frères sachets et frères pies », *Cahiers de Fanjeaux* 8, *Les mendiants en pays d'Oc au XIIIe siècle*, Fanjeaux, 1973, p.194-216.

Foreville R. « Les testaments agathois du Xe au XIIIe siècle », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 106e année, N. 1, 1962. p. 18-33.

Foreville R., *Le cartulaire du chapitre cathédral Saint-Etienne d'Agde*, *Cahiers de Fanjeaux* 13, *Assistance et charité*, Toulouse, 1978, Paris, 1995.

Fossier R., « Les communautés villageoises en France du Nord au Moyen Âge », *Les communautés villageoises en Europe occidentale et au temps modernes (quatrième journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran 8-10 septembre 1982)*, Auch, 1984, p.29-53

Fossier R., « Les « communes rurales » au Moyen Age », *Journal des savants*, 1992, pp. 235-276.

Foulon J-H., *Eglise et réforme au Moyen-Âge. Papauté, milieux réformateurs et ecclésiologie dans les Pays de la Loire au tournant des XIe-XIIIe siècles*, Bruxelles, 2008.

Fournée J., « Les chanoines réguliers dans l'ancien diocèse de Bayeux », *Cahier des Annales de Normandie* n°23, 1990. Recueil d'études en hommage à Lucien Musset. pp. 255-280.

Fournié M., *Le Ciel peut-il attendre ? Le culte du Purgatoire dans le Midi de la France (1320-1520)*, Paris, 1997

- Frachette C., « Mœurs des clercs et situation matérielle des églises du Forez en 1379 », *Papauté, monachisme et théories politiques, t.II Les Eglises locales*, Lyon, 1994, p.485-502.
- Franchi A., « Il concilio di liono II e la contestazione dei francescani delle marche », *Picenum Seraphicum* 11 (1974), p.53-75.
- Freyhan R., « The evolution of the Caritas figure in the Thirteenth and Fourteenth centuries », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, Vol. 11 (1948), pp. 68-86.
- Gaudemet J., « Le droit romain dans la pratique et chez les docteurs aux XIe et XIIe siècles », *Cahiers de civilisation médiévale*, 8e année (n°31-32), Juillet-Décembre 1965, p.365-380.
- Gaudemet J., *Les élections dans l'Eglise latine*, Paris, 1979.
- Gaudemet J., *Formation du droit canonique et gouvernement de l'Eglise de l'Antiquité à l'âge classique*, Strasbourg, 2008.
- Gazzini M., *Confraternite e società cittadina nel medioevo italiano*, Bologne, 2006.
- Geremek B., « Mouvements hérétiques et déracinement social au bas Moyen Âge », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 37e année, N. 1, 1982, pp. 186-192.
- Gilson E., *Jean Duns Scot, introduction à ses positions fondamentales*, Paris, 1952
- Giordanengo G., « Le pouvoir législatif du roi de France (XIe-XIIe siècles) », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartres*, 1989, t.147, p.283-310.
- Giordanengo G., « Scientia canonum. Droit et réforme dans l'oeuvre de Geoffroy, abbé de Vendôme (1093-1132) ». *Cahiers de civilisation médiévale*. 35e année (n°137), Janvier-mars 1992. pp. 27-47.
- Giraud C. , *Per Verba Magistri, Anselme de Laon et son école au XIIe siècle*, Turnhout, 2010.
- Girbea C., « Royauté et chevalerie céleste à travers les romans arthuriens (XIIe-XIIIe s.) », *Cahiers de civilisation médiévale*, 46e année (n°182), Avril-juin 2003. pp. 109-134.
- Gondras A-J, « L'évolution des questions de la présence de Dieu dans les êtres d'Alexandre de Halès à Saint Bonaventure », *1274, année charnière*, Paris, 1977, p.713-724.
- Gonnet G. (éd.), *Enchiridion fontium valdensium*, t. 1, Turin, 1958.
- Gonnet G. (éd.), *Enchiridion fontium valdensium*, t. 2, Turin, 1998.
- Gonnet J., « La figure et l'oeuvre de Vaudès dans la tradition historique et selon les dernières recherches » *Cahiers de Fanjeaux 2, Vaudois Languedociens et pauvres catholiques*, Fanjeaux, 1967, p.87-109
- Gonnet J. « Le cheminement des vaudois vers le schisme et l'hérésie (1174-1218) ». *Cahiers de civilisation médiévale*, 19e année (n°76), Octobre-décembre 1976. pp. 309-345.
- Gonon M. , « La vie religieuse en Forez au XIVe siècle et son vocabulaire d'après les testaments », *Bulletin Du Cange*, 1960, p. 233-286.

- Gonon M., *Les institutions et la société en Forez*, Mâcons, 1960.
- Gonon M., « Les confréries en Forez au XIVe siècle », *Bulletin de la Diana*, t.47, 1971-72, p.219-233
- Gontero V., « Les gemmes dans l'oeuvre de Chrétien de Troyes », *Cahiers de civilisation médiévale*. 45e année (n°179), Juillet-septembre 2002. pp. 237-254.
- Gouguenheim S., *La sibylle du Rhin. Hildegarde de Bingen, abbesse et prophétesse rhénane*, Paris, 1996.
- Gouron A., « Coutume contre loi chez les premiers glossateurs », A.Gouron, A. Rigaudière (dir.), *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'Etat*, Montpellier, 1988, p.117-130
- Gouron A., « Le rôle des maîtres français dans la renaissance juridique du XIIe siècle », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres*, 133e année, n°1, 1989, p.198-207.
- Gramain M., « Les institutions charitables dans les villages du Biterrois aux XIIe et XIIIe siècles », *Cahiers de Fanjeaux 13, Assistance et charité*, Toulouse, 1978, p.111-130
- Grand R., *Les paix d'Aurillac*, Paris, 1945.
- Grava Y., « Assistances et solidarité communales à Martigues et dans les pays de l'étang de Berre au Moyen Âge », *Provence Historique*, 1984, p.393-406
- Grémois A., « La présence cistercienne dans les villes du Midi : un investissement limité ? », *Cahiers de Fanjeaux 44, Moines et religieux dans la ville (XIIIe-XVe siècle)*, Toulouse, 2009, p.167-188
- Grévin B., « Les mystères rhétoriques de l'état médiéval », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, Année 63, n°2, 2008, pp.271-300.
- Grumel V., « Autour du voyage de Pierre Grossolanus, archevêque de Milan, à Constantinople, en 1112. Notes d'histoire et de littérature », *Échos d'Orient*, tome 32, N°169, 1933. pp. 22-33.
- Hayez A-M., « Jean XXII et Avignon, une cité épiscopale régie par un pape », *Cahiers de Fanjeaux, t.45, Jean XXII et le Midi*, Toulouse, 2012, p.131-158.
- Henriet P., « En quoi peut-on parler d'une spiritualité de la réforme grégorienne ? », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 236, 2010, p. 71-91.
- Herde P., *Celestino V, papa*, Alberto M. Ghisalberti, (dir.) *Dizionario Biografico degli Italiani*, Roma 1979.
- Ingham M.B. *Initiation à la pensée de Jean Duns Scot*, Paris, 2009
- Iogna-Prat D., *Ordonner et exclure*, Paris, 1998.
- Iogna-Prat D., *Études clunisiennes*, 2002, Paris.

- Jacqueline B., *Episcopat et papauté chez saint Bernard de Clairvaux*, Saint-Lo, 1975.
- Jeuneau E., « *Nani gigantum humeris insidentes* ». Essai d'interprétation de Bernard de Chartres », *Vivarium*, V, 1967, p. 79-99.
- Jolivet J., Habrias H. (éd.), *Pierre Abélard, colloque international de Nantes*, , Rennes, 2003.
- Jomini M.N., Moser M-H., Rod Y., *Les hôpitaux vaudois au Moyen Âge*, Lausanne, Lutry, Yverdon, Lausanne, 2005.
- Julien P., *D'ors et de prières, art et dévotion à Saint-Sernin de Toulouse*, Toulouse, 1996.
- Kantorowicz E., *Oeuvres, Les Deux corps du roi*, Paris, 2000.
- Kelly J.N.D., *The Athanasian Creed*, Londres, 1964.
- Kienzle B.M., « Hélinand de Froidmont et la prédication cistercienne dans le Midi (1145-1229) », *Cahiers de Fanjeaux* 32, *La prédication en pays d'Oc (XIIe-début XVe siècle)*, Toulouse, 1997, p.37-67.
- Kienzle B.M., *Cistercians, Heresy and Crusade in Occitania, 1145-1229*, Oxford, 2001.
- König-Pralong C., *Le bon usage des savoirs, scolastique, philosophie et politique culturelle*, Paris, 2011.
- Krynen J., « « De nostre certaine science... » remarques sur l'absolutisme législatif de la monarchie médiévale française », A.Gouron, A. Rigaudière (dir.), *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'Etat*, Montpellier, 1988, p.131-144.
- Kumaoka S., « Les jugements du légat Gérard d'Angoulême en Poitou au début du XIIe siècle », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1997, tome 155, livraison 1, p. 315-338.
- Lambert E., *Le Pèlerinage de Compostelle*, Toulouse, 1959
- Lartigaut J., *Les campagnes du Quercy après la guerre de cent ans (1440-1500)*, Toulouse, 1978.
- Lauranson-Rosaz C., *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gevaudan) du VIIe au XIe siècle*, Le puy en Velay, 1987
- Lauwers M., « Expérience béguinale et récit hagiographique », *Journal des savants*, 1989, p.61-103.
- Lauwers M., « Un écho des polémiques antiques ? A Saint-Victor de Marseille à la fin du XIe siècle », M. Zerner (dir.), *Inventer l'hérésie ? Discours polémiques et pouvoirs avant l'inquisition*, Nice, 1998, p.57-67
- Le Blevec D., « Une institution d'assistance en pays rhodanien : les frères pontifes », *Cahiers de Fanjeaux* 13, *Assistance et charité*, Toulouse, 1978, p.87-110
- Le Blevec D., « L'assistance à Pont-Saint-Espirit », *Provence Historique*, 1984, p.407-424
- Le Blevec D., *La part du pauvre : l'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XIIème siècle*

au milieu du XV^{ème} siècle, Rome, 2000.

Le Bras G., « Paris seconde capitale de la chrétienté », *Revue d'histoire de l'Église de France*. Tome 37. N°129, 1951. pp.5-17.

Le Bras G., « La part du monachisme dans le droit et l'économie du Moyen Âge ». *Revue d'histoire de l'Église de France*, Tome 47. N°144, 1961. pp. 199-213.

Leclercq J., « Simoniaca heresis », G.B. Borino, *Studi Gregoriani*, Rome, 1947, I, p.523-530.

Lefort F., « La légende de saint Bénézet, constructeur du pont d'Avignon au XII^e siècle. Examen historique et critique », *Revue des questions historiques*, t. 23, 1878, p. 556-570.

Le Grand M. « Le chapitre cathédral de Langres. De la fin du XII^e siècle au concordat de 1516 », *Revue d'histoire de l'Église de France*. Tome 16. N°72, 1930. pp. 373-384.

Lerner R., *The heresy of the free spirit in the latter middle ages*, Berkeley, 1972.

Lerner R., « Joachim of Fiore as a link between St. Bernard and Innocent III on the figural significance of Melchisedech », *Mediaeval Studies* 42, 1980, p.471-476.

Lesieur T., « Modèle clunisien de la justice divine et mode de la rationalité ». *Cahiers de civilisation médiévale*. 46^e année (n°181), Janvier-mars 2003. pp. 3-21.

Lobrichon G., « Les réformateurs ont-ils inventés les laïcs ? », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 236, 2010, p. 29-41.

Libera (De) A., *Eckhart, Suso, Tauler, la divinisation de l'homme*, Paris, 1996.

Limouzin-Lamothe R., *La commune de Toulouse et les sources de son histoire (1120-1249)*, Toulouse, 1932

Leveux-Texeira C., « La construction canonique du serment aux XII^e-XIII^e siècles. De l'interdit à la norme », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 151^e année, N. 2, 2007. pp. 821-844.

Leveux-Texeira C., « Les serments collectifs dans le droit canonique pré-classique », M.F. Auzépy, G.Saint-Guillain (éd.) *Oralité et lien social au Moyen Âge*, Paris, 2008, p.247-263

Lorcin M.T. , « Les clauses religieuses dans les testaments du plat pays lyonnais aux XIV^e et XV^e siècles », *Le Moyen Âge*, n°2, 1972.

Lorcin M-T. « La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne : typologie des legs aux pauvres en Lyonnais (XIV^e-XV^e siècles) », *Lyon et l'Europe, mélanges d'histoire offerts à Richard Gascon*, Lyon, 1980, p.65-82.

Lorcin M.T. , « D'abord il dit et ordonna... » *Testaments et société en Lyonnais et Forez à la fin du Moyen Âge*, Lyon, 2007.

Lubac (de) H., *La postérité spirituelle de Joachim de Flore, de Joachim à Schelling*, Paris, 1979.

- Lubac (de) H., *La postérité spirituelle de Joachim de Flore, de St Simon à nos jours*, Paris, 1981.
- Lubac (de) H., *Corpus mysticum. L'Eucharistie et l'Eglise au Moyen Âge*, Paris, 2009.
- Magnou Nortier E., « A l'origine de l'essor urbain et villageois : le rôle de la fiscalité et de la paix (XIe-XIIe) », *Les origines des libertés urbaines*, Rouen, 1990, p.143-162.
- Manselli R., « Les opuscules spirituels de Pierre Jean-Olivi et la piété des béguins de langue d'oc », *Cahiers de Fanjeaux II, La religion populaire en Languedoc du XIIIe siècle à la moitié du XIVe siècle*, Toulouse, 1976, p.187-201
- Manselli R., *Spirituels et béguins du Midi*, Toulouse, 1989.
- Marandet M-C. , *Le soucis de l'au-delà : la pratique testamentaire dans la région toulousaine (1300-1450)*, Perpignan, 1998.
- Martin J-P., « Les motifs dans la chanson de geste. Définition et utilisation » *Cahiers de civilisation médiévale*. 30e année (n°120), Octobre-décembre 1987. pp. 315-329.
- Mayali L., « Lex animata, rationalisation du pouvoir politique et science juridique (12e-14e siècle) », A.Gouron, A. Rigaudière (dir.), *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'Etat*, Montpellier, 1988, p.155-164.
- Mazel F., *La noblesse et l'Eglise en Provence fin Xe, début XIVe*, Paris, 2002.
- Michaud-Quantin P., « La conscience individuelle et ses droits chez les moralistes de la fin du Moyen Âge », *Universalismus und partikularismus im mittelalter*, Berlin, 1968, p.42-55.
- Michaud-Quantin P., *Universitas : expressions du mouvement communautaire dans le Moyen Âge latin* Paris, 1970.
- Miccoli G., *Chiesa Gregoriana*, Florence, 1966.
- Milazzo S., *La théorie du Fluxus chez Albert le Grand*, thèse ss. dir. M-A. Vannier et A.Speer, 2007.
- Milis L., « Ermites et chanoines réguliers au XIIIe siècle », *Cahiers de civilisation médiévale*. 22e année (n°85), Janviermars, 1979. pp. 39-80.
- Mollat M., *Les pauvres au Moyen Âge*, Bruxelles, 2006.
- Montaubin P., « Entre gloire curiale et vie commune : le chapitre cathédral d'Anagni au XIIIe siècle » *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes* T. 109, N°2. 1997. pp. 303-442.
- Monti G.M., *Le confraternite medievali*, Venise, 1927, t.1
- Morerod J-D ., *Genèse d'une principauté épiscopale. La politique des évêques de Lausanne (IXe-XIVe siècle)*, Lausanne, 2000.
- Mottu H., *La manifestation de l'Esprit selon Joachim de Flore*, Paris, 1977.

- Moulin L., « Le pouvoir dans les ordres religieux », *Pouvoirs*, 17, 1981, p.129-134
- Mundy J.H., *Liberty and political power in Toulouse, 1050-1230*, New-York, 1954.
- Mundy J.H., *The repression of catharism at Toulouse*, Toronto, 1985.
- Mundy J.H., *Society and Government at Toulouse in the Age of the Cathars*, Toronto, 1997.
- Musy J., «Mouvements populaires et hérésies au XIe siècle en France», *Revue historique*, 1975, p. 33-76.
- Newman B., *Sister of wisdom, St. Hildegard's theology of the feminine*, Aldershot, 1987.
- Newman B., *From virile woman to womanchrist*, Philadelphie, 1995.
- Nisus A., « La genèse d'une ecclésiologie de communion dans l'oeuvre de Yves Congar », *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, 2010, t.94, p.309-334.
- Obrist B., « Image et prophétie au XIIe siècle : Hugues de Saint-Victor et Joachim de Flore ». *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes* T. 98, N°1. 1986. pp. 35-63.
- Obrist B., « La figure géométrique dans l'oeuvre de Joachim de Flore ». *Cahiers de civilisation médiévale*. 31e année (n°124), Octobre-décembre 1988. pp. 297-321.
- Orcibal J., « Le « Miroir des simples âmes » et la « secte » du Libre Esprit », *Revue de l'histoire des religions*, tome 176 n°1,1969. pp. 35-60.
- Ouedraogo J-M., « La réception de la sociologie du charisme de Max Weber », *Archives des sciences sociales des religions*, n°83, 1993. pp. 141-157
- Ourliac P., « Les communautés villageoises dans le Midi de la France au Moyen Âge », *Les communautés villageoises en Europe occidentale et au temps modernes (quatrième journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran 8-10 septembre 1982)*, Auch, 1984, p.13-27.
- Pacaut M., *Alexandre III, Etude sur la conception du pouvoir pontifical dans sa pensée et dans son oeuvre*, Paris, 1956.
- Palazzo E., « La liturgie de l'Occident médiéval autour de l'an mil. État de la question ». *Cahiers de civilisation médiévale*. 43e année (n°172), Octobre-décembre 2000. Regards croisés sur l'An Mil. pp. 371-394.
- Pansier P., « Les confréries d'Avignon au XIVe siècle », *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1934, p.5-48.
- Paravicini Bagliani A., *Le corps du pape*, Paris, 1997.
- Paravicini Bagliani A., *Boniface VIII. Un pape hérétique ?* Paris, 2003.
- Paravy P., *De la Chrétienté Romaine à la Réforme en Dauphiné. Évêques, fidèles et déviants (vers 1340-vers 1530)*, Rome, 1993.
- Parisse M., « Exercice et perte du pouvoir d'un prince Henri le Lion », *Actes des congrès de la*

- Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 23e congrès, Brest, 1992. pp. 69-90.
- Pasche V., *Pour le salut de mon âme, les Lausannois face à la mort (XIVe siècle)*, Lausanne, 1989.
- Paul J., « Les franciscains et la pauvreté aux XIIIe et XIVe siècles », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, t.52, n°149, 1966, pp.33-37.
- Paul. J. « Le commentaire de Hugues de Digne sur la règle franciscaine », *Revue d'histoire de l'Église de France*. Tome 61. N°167, 1975. pp.231-241.
- Paul J., « Le joachimisme et les joachimites au milieu du XIIIe siècle d'après le témoignage de Fra Salimbene », *1274, année charnière*, Paris, 1977, p.797-813.
- Peano P., « Ministres provinciaux de Provence et spirituels », *Cahiers de Fanjeaux 10, Franciscains d'Oc. Les Spirituels ca 1280-1324*, Fanjeaux, 1975, p.41-65.
- Pécout T., « Une technocratie au service d'une théocratie. Culture et formation intellectuelle des évêques de Provence (milieu XIIIe-milieu XIVe siècle), M-M. De Cevins, J-M. Matz, (éd.), *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (milieu du XIIIe-fin XIVe siècle)*, Rome, 2005, p.96-116.
- Perroy E., *Etudes d'histoire médiévale*, Paris, 1979.
- Piron S., « La critique de l'Eglise chez les spirituels languedociens », *Cahiers de Fanjeaux 38, L'antycléricalisme en France méridionale (milieu XIIIe-début XIVe)*, Toulouse, 2003, p.77-109
- Piron S., « Avignon sous Jean XXII, l'Eldorado des théologiens », *Cahiers de Fanjeaux, t.45, Jean XXII et le Midi*, Toulouse, 2012, p.357-391
- Poirel D., *Livre de la nature et débat trinitaire au XIIe siècle, le De tribus diebus de Hugues de Saint-Victor*, Turnhout, 2002.
- Pollastri S., *La Noblesse napolitaine sous la dynastie angevine : l'aristocratie des comtes (1265-1435)*, thèse de doctorat ss. dir. H. Bresc, 1994.
- Pollastri S., « Jacques Duèze à la cour des angevins de Naples », *Cahiers de Fanjeaux, t.45, Jean XXII et le Midi*, Toulouse, 2012, p.83-100.
- Pysiak J., « Philippe Auguste. Un roi de la fin des temps ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 57e année, N. 5, 2002, p. 1165-1190.
- Racine P., « Communes, libertés, franchises urbaines : le problème des origines ; l'exemple italien », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 16e congrès, Rouen, 1985. pp. 31-66.
- Ratzinger J., *La théologie de l'histoire de saint Bonaventure*, Paris, 1988.
- Reeves M., *The influence of prophecy in the latter middle ages*, Londres, 1993.

- Reeves M., *The prophetic sense of history in medieval and renaissance europe*, Aldershot, 1999.
- Reymond M., « Les confréries du Saint-Esprit au pays de Vaud », RHES, 20 (1926), p.282-301
- Richard J., *Le royaume latin de Jérusalem*, Paris, 1953
- Richard J., « L'adoubement de Saint Louis », *Journal des savants*, 1988, N°3-4. pp. 207-217.
- Rigaudière A., « Législation royale et construction de l'Etat dans la France du XIIIe siècle », Gouron A., Rigaudière A. (dir.), *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'Etat*, Montpellier, 1988, p.203-236.
- Rigaux D., Russo D., Vincent C., *Expériences religieuses et chemins de perfection dans l'Occident médiéval*, Paris, 2012.
- Roberts S.F., « Les consulats du Rouergue et l'assistance urbaine au XIIIe et au début du XIVe siècles », *Cahiers de Fanjeaux 13, Assistance et charité*, Toulouse, 1978 p.131-146.
- Rosé I., *Construire une société seigneuriale, itinéraire et ecclésiologie de l'abbé Odon de Cluny (fin du IXe siècle – milieu du Xe siècle)*, Turnhout, 2008.
- Roseman P.W., *The story of a great medieval book. Peter Lombard's Sentences*, Toronto, 2013.
- Rossiaud J., « Du récit judiciaire à l'histoire, essai sur le Tractatus de bellis et induciis... et la préhistoire municipale de Lyon », P. Guichard et D. Alexandre-Bidon (dir.), *Comprendre le XIIIe siècle, études offertes à Marie-Thérèse Lorcin*, Lyon, 1995, p.73-83.
- Rossiaud J., *Le Rhône au Moyen Âge*, Paris, 2007.
- Rossiaud J., *Lyon 1250-1550, réalités et imaginaires d'une métropole*, Seysel, 2012.
- Rubellin M., « Guichard de Pontigny et Valdès à Lyon : la rencontre de deux idéaux réformateurs », *Revue de l'histoire des religions*, t. 217, fascicule 1, janvier-mars 2000, p. 39-58
- Rubellin M., *Eglise et société chrétienne d'Agobard à Valdès*, Lyon, 2003.
- Rubin M., *Corpus Christi. The eucharist in late medieval culture*, Cambridge, 1991.
- Ruiz D., *Frère Hugues de Digne et son œuvre (édition critique)*, thèse ss dir. A.Vauchez, 2008.
- Russell J.B., *Dissent and reform in the early middle ages*, Berkeley, 1965.
- Saint-Sernin de Toulouse, IXe centenaire*, 1996, Toulouse.
- Schaefer F., *Das Hospital zum hl. Geist auf dem Domhofe zu Köln*, Kreuznach, 1910.
- Schatz K., *La primauté du pape*, Paris, 1992.
- Schmitt J-C., *Mort d'une hérésie. L'Eglise et les clercs face aux béghines et aux béghards du*

- Rhin supérieur du XIVe au XVe siècle*, Paris, 1978.
- Schneider J., *Die Lehre vom Dreieinigen Gott in der Schule des Petrus Lombardus*, Munich, 1961.
- Siecienski A.E., *The Filioque. History of a Doctrinal Controversy*, Oxford, 2010.
- Skubiszewski P., « Une vision monastique de l'Église au XIIe s. A propos d'un livre récent sur les peintures murales de Prüfening ». *Cahiers de civilisation médiévale*. 31e année (n°124), Octobre-décembre 1988. pp. 361-376.
- Sot M., « Mépris du monde et résistance des corps aux XIe et XIIe siècles ». *Médiévales*, N°8, 1985. pp. 6-17.
- Southern R.W., *Saint Anselm, a portrait in a landscape*, Cambridge, 1990.
- Stouff L., *L'Église et la vie religieuse à Arles et en Provence au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2001.
- Théry J., « Cléricalisme et hérésie des bons hommes : l'exemple d'Albi et de l'Albigeois (1276-1329) », *Cahiers de Fanjeaux* 38, *L'antycléricalisme en France méridionale (milieu XIIIe-début XIVe)*, Toulouse, 2003, p.471-500
- Tierney B., *Origins of papal infallibility (1150-1350)*, Leiden, 1972.
- Tits-Dieuaide M.-J., « Les tables des pauvres dans les anciennes principautés belges au Moyen Âge », *Tidjschrift voor Geschiedenis*, t.88, 1975, p.562-583.
- Tobin M., « Le Livre des révélations de Marie Robine († 1399). Étude et édition » *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes* T. 98, N°1. 1986. pp. 229-264.
- Touati F.-O., « Aime et fais ce que tu veux, les chanoines réguliers et la révolution de la charité au Moyen Âge », M. Parisse (dir.), *Les chanoines réguliers. Emergence et expansion (XIe-XIIIe siècle)*, Saint-Etienne, 2009, p.159-210.
- Toussaert J., *Le sentiment religieux, la vie et la pratique religieuse des laïcs en Flandres maritime*, Lille, 1959.
- Trénard L. (dir.), Sivery G., Platelle H., *Histoire de Lille, t. 1 Des origines à l'avènement de Charles Quint*, Lille.
- Trottmann C., *La vision béatifique*, Rome, 1995.
- Trouillard J., « L'impeccabilité de l'esprit, selon Plotin ». *Revue de l'histoire des religions*, tome 143 n°1, 1953. pp. 19-29.
- Tunc S., « De l'élection des abbesses de Fontevraud à leur nomination par le Roi ». *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 99, numéro 3, 1992. pp. 205-213.
- Vandenbroeck P., « L'esprit souffle où il veut : Le mouvement féminin au XIIIe et au XIVe siècle » . *Les Cahiers du GRIF*, Hors-Série N. 2, 1996. *Âmes fortes, esprits libres*. pp. 21-31.

- Van Dijk W-C., « La représentation de saint François d'Assise dans les écrits des spirituels », *Cahiers de Fanjeaux* 10, *Franciscains d'Oc. Les Spirituels ca 1280-1324*, Fanjeaux, 1975, p.203-230.
- Vanni Rovighi S., « Notes sur l'influence de saint Anselme au XIIe siècle. » *Cahiers de civilisation médiévale*. 7e année (n°28), Octobre-décembre 1964. pp. 423-437 et 8e année (n°29), Janvier-mars 1965. pp. 43-58.
- Vaucher A., « Une campagne de pacification en Lombardie autour de 1233. L'action politique des Ordres Mendicants d'après la réforme des statuts communaux et les accords de paix ». *Mélanges d'archéologie et d'histoire* T. 78, 1966. pp. 503-549.
- Vaucher A., « Sainteté laïque au XIIIe siècle : la vie du Bienheureux Facio de Crémone (v. 1196-1272) », *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge et Temps Modernes*, 84, 1972, p. 13-53.
- Vaucher A., *Religion et société dans l'occident médiéval*, Turin, 1980.
- Vaucher A., « Les pouvoirs informels dans l'Église aux derniers siècles du Moyen Âge : visionnaires, prophètes et mystiques », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge, Temps modernes*, T. 96, N°1. 1984. pp. 281-293.
- Vaucher A., « Le prophétisme médiéval d'Hildegarde de Bingen à Savonarole », *Public Lecture Series* n°20, Collegium Budapest, 1999, p.1-28.
- Vaucher A., *Saints, prophètes et visionnaires, le pouvoir surnaturel au Moyen Âge*, Paris, 1999.
- Vaucher A. (dir.), *Prophètes et prophétisme*, Paris, 2012.
- Vaucher A., *Les hérétiques au Moyen Âge*, Paris, 2014.
- Verdeyen P., « État des travaux sur Guillaume de Saint-Thierry depuis 1976 », *Revue des Sciences Religieuses*, t. 73, 1999, p. 17-20.
- Verdeyen P., *Guillaume de Saint-Thierry, premier auteur mystique des Pays-Bas*, Turnhout, 2003.
- Verdon L., *La voix des dominés, communautés et seigneuries en Provence au bas Moyen Âge*, Rennes, 2012.
- Viaux D., *La vie paroissiale à Dijon à la fin du Moyen Âge*, Dijon, 1988.
- Vidal H., « Le pape législateur, de Grégoire VII à Grégoire IX », A.Gouron, A. Rigaudière (dir.), *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'Etat*, Montpellier, 1988, p.261-275.
- Vittoz R., *Les confréries de Lausanne au Moyen Âge*, Lausanne, 1985
- Von Moos P., *Entre histoire et littérature, communication et culture au Moyen Âge*, Florence, 2005.

- Weber M., *Ethique du protestantisme et esprit du capitalisme*, Paris, 1964.
- Weber M., *Le judaïsme antique*, Paris, 1970.
- Weber M., *Economie et société, t.1*, Paris, 1971.
- Weber M., *Confucianisme et taoïsme*, Paris, 2000.
- Weber M., *Hindouïsme et bouddhisme*, Paris, 2003.
- Weber M., *Sociologie de la religion*, Paris, 2006.
- Weingart R., *The logic of divine love. A critical analysis of the soteriology of Peter Abailard*, Oxford, 1970
- Welter L., « Le chapitre cathédral de Clermont », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France* , t.41, 1955, p.5-42
- West D., « Between flesh and Spirit : Joachite Pattern and Meaning in the Cronica of Fra Salimbene », *Journal of medieval history* 3 (1977) p.339-352.
- Wilmart A., « Les méditations sur le Saint-Esprit attribuées à Saint-Augustin », *Revue d'ascétique et de mystique*, n°25, janvier 1926, p.17-62.
- Zerner M., *La croisade albigeoise*, Paris, 1979.
- Zimmermann M., *Écrire et lire en Catalogne*, Madrid, 2003.
- Zorzi D., *Valori religiosi nella letteratura provenzale. La spiritualità trinitaria*, Milan, 1954.

ANNEXE 8 : SOURCES CONSULTÉES

ARCHIVES

Archives Communales de la ville de Riom : BB 7 et GG 109-126.

Archives Départementales du Gard : E BB 36 et E GG 34

Archives Départementales de l'Hérault : G 394, G 402 et 62 H 8

Archives Départementales de la Loire : Séries B 1852 à B 1901 (B 1893 manquant)

Archives Départementales du Puy-de-Dôme : 3 E 113 DP 1 AA-BB...-BB9, 3 E 113 DEP 2 CC 165-CC 186-CC 373-DD 18-GG35, 3 G 8-8-12, 3 G PS 84-149, 4 G 186-533, 5 G 102, 34 G 24-25-26, 26 G 22/982-22/983-23

Archives Départementales du Vaucluse : Séries 3 E 17/191 f°23, 3E 38 art. 697 f°107-109, 5 E art. 158, H-Dépôt Avignon Aumône du Saint-Esprit art.3 f°1-14.

Bibliothèque Municipale Avignon : Ms 4233 et Ms 5700 (notes de Pierre Pansier)

Bibliothèque du Patrimoine de Clermont-Ferrand: MS 601 (délibérations de la ville recopiées par Jacques Antoine Dulaure)

Les informations concernant le pays de Vaud sont tirées de la mise en ligne des Archives Communales Vaudoises antérieures à 1961 : <http://www.panorama.vd.ch/suchinfo.aspx>

SOURCES ÉDITÉES

Actes pontificaux¹

1073-1085 Grégoire VII (P.L. 148) 15 actes pour 12 ans

(Col. 374D) sans date, Concernant le monastère féminin Sainte-Croix (Haut-Rhin)), construit par Léon IX

(Col. 430 A) 1075, Lettre à Siegfried, archevêque de Mayence

(Col. 494 B) 1077, A Richer de Sens

(Col. 495 B) 1077, A Rainier, évêque d'Orléans

(Col. 500D-501 A) 1077, Aux Germain

(Col. 505 D-506 A) 1078, A Rainier d'Orléans

(Col. 518 D) sans date, Aux habitants de Ravenne

(Col. 456 D) 1076, Lettre aux Germain à propos de l'excommunication d'Henri

(Col. 635 D) 1081, Aux habitants des Flandres à propos de l'excommunication de l'évêque de Thérouanne

(Col. 396 D) sans date, Aux évêques qui désobéissent aux décrets apostoliques sur la simonie et le nicolaïsme

(Col. 417 D) sans date, Sur la simonie

(Col. 460 B-C) 1076, A Henri, évêque de Liège, à propos d'une excommunication

(Col. 509 A) 1078, Aux Germain

Col. 523 C-523 D) 1078, Au duc Welf

(Col. 537 C) 1079, Aux archevêques de Rouen, Tours et Sens ; confirmation du primat de l'archevêque de Lyon et explication de l'origine des grades dans l'Église

¹Edition dans la Patrologie Latine, ne sont retenus que les actes où figure une référence à l'Esprit.

1088-1099 Urbain II (P.L. vol. 151) 11 actes pour 11 ans

- (Col. 434 A) 1095, Lettre aux chanoines d'Angoulême confirmant l'attribution d'une prévôté
(Col. 434 D) 1095, Confirmation des possessions et droits du monastère d'Aubechie
(Belgique, diocèse de Cambrai)
(Col. 441 C et D) 1095, Lettre à l'abbé Hugues de Cluny à propos de la récupération des dîmes des laïcs
(Col. 451 B) 1096, Lettre aux moines de Saint-Pierre de Binson (diocèse de Soissons)
(Col. 457 A) 1096, Controverse entre moines et chanoines lors du concile de Tours
(Col. 0380 D) 1094, Lettre à Lambert évêque d'Arras, à propos des privilèges de l'Église d'Artois
(Col. 0327 D) 1091, Confirmation de l'ordination de l'évêque de Metz
(Col. 0300 B) 1089, Bulle adressée aux chanoines réguliers de Saint-Jean de Ripoll (Catalogne)
(Col. 0360 B) 1093, Approbation de la proposition de vie régulière des chanoines de Saint-Paul de Narbonne
(Col. 0408 C) 1095, Confirmation du mode de vie des chanoines de l'Église de Maguelone
(Col. 418 C) 1095, Lettre apostolique à l'évêque Pierre de Carcassonne à propos de la vie régulière des clercs de Saint-Nazaire

1099-1118 Pascal II (P.L. vol. 163) 14 actes pour 19 ans

- (Col. 174 B) 1105, à Hugues abbé de Cluny
(Col 207 B) 1107, Aux moines de Saint-Gilles, à propos de l'excommunication de Bertrand, comte de Toulouse
(Col. 259 D) 1109, Privilège pour le monastère de Marmoutier
(Col. 471 C à 472 A) 1112, Concile du Latran : action du concile contre l'hérésie des investitures
(Col. 108 A) 1103, Au comte Robert de Flandres à propos de l'expulsion de l'Église des schismatiques de Liège, soutiens de l'empereur Henri
(Col. 154 C) 1105, Lettre à Anselme de Canterbury, à propos de l'excommunication par le concile du Latran de ceux qui favorisent les investitures
(Col. 0094 C) 1102, Au roi Henri d'Angleterre à propos des investitures
(Col. 100 C) 1102, A Yves, évêque et aux chanoines de Chartres
(Col. 99 B) 1102, Bulle de fondation de monastère
(Col. 135 A) 1104, Bulle de fondation de monastère
(Col. 228D) 1107, Bulle de fondation de monastère
(Col. 299 A) 1112, Bulle de fondation de monastère
(Col. 159 B) 1105, Confirmation de l'érection de la collégiale Sainte-Marie de Bruges
(Col. 165 B) 1106, Privilège donné à l'abbaye de Fontevraud

1118-1119 Gélase II (P.L. vol. 163) 1 acte pour 1 an

- (Col. 499 B), 1118, Aux chanoines de Saint-Fridgien de Lucques pour confirmer leurs droits et leurs libertés

1119-1124 Calixte II (P.L. vol. 163) 5 actes pour 5 ans

- (Col. 1214 C) 1121, Ordre donné à Alphonse, comte de Toulouse, de réparer le dommage fait au monastère Saint-Gilles, sous peine d'excommunication

(Col. 1277 A) 1123, Don d'une église au monastère Sainte-Croix de Bordeaux
(Col.1289A) sans date, Dernier jour du concile du Latran, question de la consécration des évêques de Corse par l'Église de Pise
(1265 C) 1123, Bulle de fondation de monastère
(Col. 1125 C) 1119, Confirmation des privilèges du monastère de Vendôme

1124-1130 Honorius II (P.L. vol. 166) 1 acte pour 6 ans

(Col. 1260 A) 1126, Formule d'excommunication lors du synode de Lyon

1145-1153 Eugène III (P.L. vol. 180) 5 actes pour 8 ans

(Col. 1610 B) 1148, privilèges pour un monastère
(Col. 1488 D) 1152, A Arnold, archevêque de Cologne, remise du pallium
(Col. 1122 B) 1146, Au clergé et au peuple de Tournai, restitution de l'évêché de Tournai
(Col. 1284 C) 1147, Annonce de l'organisation d'un concile à Trèves
(Col. 1440 D) vers 1150, A Henri, archevêque de Mayence

1154-1159 Adrien IV (P.L. vol. 188) 2 actes pour 5 ans

(Col. 1531 B.) sans date, Aux évêques et archevêques d'Allemagne à propos des injures faites par Frédéric ^{1er} aux légats du pape
(Col. 1593 C) sans date, A l'abbé Odon et aux moines de Saint-Denis, exhortés à se reposer sur la règle de saint Benoît

1159-1181 Alexandre III (P.L. vol. 200) 7 actes pour 22 ans

(Col. 393 D) sans date, A l'abbé de Cîteaux Gilbert et au reste de son ordre, confirmation des privilèges de l'ordre
(591 D) sans date, Autorisation donnée aux évêques suffragants de l'Église de Palerme de consacrer l'archevêque
(594 C) sans date, Aux archevêques, évêques et abbés rassemblés dans le chapitre cistercien
(1183 A) sans date, Aux clercs de Salamanque, consécration de l'évêque Pierre
(1183 D) sans date, recommandation de l'évêque Pierre au roi Alphonse de Castille
(1184 D) 1179, Invitation de l'archevêque de Pise à venir à la célébration du concile (Latran III)
(1106 A) sans date, Confirmation des privilèges des Prémontrés

1181-1185 Lucius III (P.L. vol. 201) 1 acte pour 4 ans

(1239 D A) sans date, Confirmation des privilèges des Prémontrés

1185-1187 Urbain III (P.L. vol. 202) 4 actes pour 3 ans

(Col. 1497 B) sans date, A l'archevêque de Magdebourg à propos des actions de Frédéric I^{er} contre l'Église romaine
(Col. 1400 A) 1186, Confirmation du privilège des chanoines d'Arrouaise
(Col. 1416 A) 1186, A Guillaume, prieur de Grandmont
(Col. 1483 C) sans date, A un monastère clunisien

1187-1191 Clément III (P.L. vol. 204) 1 acte pour 4 ans

(Col. 1312 B) 1187, A l'abbé Hugues et au couvent clunisien Saint-Germain d'Auxerre

1191-1198 Célestin III (P.L. vol. 206) 1 acte pour 7 ans
(Col. 1147 D) 1195, Aux clercs, magnats et peuple de Chypre

Auteurs médiévaux

- Anonyme, *Casus monasterii Petrihusensis*, O. Fegger (éd.), Constance, 1956.
- Anonyme, *Summa Parisiensis*, T.P. Mac Laughlin (éd.), Toronto, 1952.
- Adhémar de Chabannes, *Historium Libri Tres*, MGH SS, 4.
- Alain de Lille, « La somme *Quoniam Homines* d'Alain de Lille », P. Glorieux (éd.), *Archives d'histoire littéraire et doctrinale du Moyen Âge*, t. 20, 1953, p. 113-359.
- Alain de Lille, *Liber Secundus, Contra Waldenses*, P.L. 210.
- Albert le Grand, *Commentarii in I Sententiarum*, *Opera Omnia*, vol. 25-28, A. Borgnet (éd.), Paris, 1890-1899.
- Albert le Grand, *Summa theologiae, Opera Omnia*, vol. 32-33, A. Borgnet (éd.), Paris, 1890-1899.
- Albert le Grand, *Compilatio de novo spiritu. Hec continet C errores minus tribus.*, *Geschichte der deutschen Mystik im Mittelalter*, W. Preger (éd.), Leipzig, 1962.
- Alexandre de Halès, *Glossa in quatuor libros sententiarum Petri Lombardi*, Collège S. Bonaventure (éd.), Florence, 1951.
- Alexandre de Halès, *Summa theologica*, Rome, 1979.
- Angelo Clareno, *Liber chronicarum sive tribulationum ordinis minorum di Frate Angelo Clareno*, G. Boccali (éd.), Santa Maria degli Angeli, 1999.
- Annales Palidenses, année 1158*, M.G.H., SS, 16.
- Annales Minorum seu trium ordinum a S. Francisco institutorum*, L. Wadding (éd.), t.3, Rome, 1732.
- Anselme de Cantorbéry, *De processione Spiritus Sancti*, F.-S. Schmitt, M. Corbin, A. Galonnier, P. Gilbert, (éd.), *La conception virginale et le péché originel*, Paris, 1990.
- Anselme de Cantorbéry, *Monologion*, F.S. Schmitt (éd.), *S. Anselmi, Opera Omnia*, t.1, Stuttgart 1968.
- Anselme de Havelberg, *Anticinemon. On the unity of the faith and the controversies with the Greeks*, A. Criste, C. Neel (trad.), Colledgeville, 2010.
- Anselme de Havelberg *Epistola apologetica pro ordine canonicorum regularium*, P.L., 188.
- Bernard de Clairvaux, *Sermons pour l'année*, Paris, 1990.
- Bernard de Clairvaux, *Sancti Bernardi, Opera*, J. Leclercq, H. Rochais (éd.), Rome, 1974.
- Bernard de Clairvaux, *De Praecepto et Dispensatione Liber*, P.L. 182.
- Bernard de Clairvaux, *De Consideratione*, P.L. 182.
- Bernard de Fontcaude, *Libra contra Waldenses*, P.L., t. 204.
- Bernard Gui, *Vita Gregorii papae X*, L. A. Muratori, *Rerum Italicarum scriptores ab anno aerae Christianae quingentesimo ad millesimumquingentesimum*, t. 3, Milan, 1975.
- Bernon de Reichenau, *Libellus De Quibusdam Rebus Ad Missae Officium Pertinentibus*, P.L., 142.
- Bonaventure, *Commentaria in quatuor libros Sententiarum, Opera Omnia*, t.1, Quaracchi,

1882.

Bonaventure, *Les sept dons du Saint-Esprit*, M. Ozilou (trad.), Paris, 1997.

Burchard de Worms, *Decretum*, P.L. 140.

Césaire de Heisterbach, *Dialogus Miraculorum*, *Césaire en ligne*, GAHOM (EHES).

Chronica XXIV generalium ordinis minorum, *Analecta Franciscana*, T. 3, Quaracchi, 1897.

Conrad de Clairvaux, *Exordium magnum cisterciense*, P.L. 185.

Eberwin de Steinfeld, Lettre 472 adressée à Bernard de Clairvaux, P.L. 182.

Élisabeth de Schönau, *Die Visionen der hl. Elisabeth und die Schriften der Aebte Ekbert und Emecho von Schönau*, F.W.E. Roth (éd.), Brünn, 1884.

Etienne Langton, *Der Sentenzenkommentar des Kardinals Stephan Langton*, A.M. Landgraf (éd.), Münster, 1952.

Eustache d'Ely, «Sermo in festiuitate omnium sanctorum», *Documenta Amalriciana*, CCCM 232, Turnhout, 2010.

Garnier de Rochefort, *Contra Amaurianos*, CCCM 232, Turnhout, 2010.

Geoffroy d'Auxerre, *Vita Prima Bernardi*, P.L. 185.

Geoffroy Babion, *In Die pentecoste, sermo secundus* (attribué à Hildebert de Lavardin) P.L., t. 171.

Gerhoh de Reichersberg, *De quarta vigilia Noctis*, MGH, *Libellus de Lite*.

Gerhoh de Reichersberg, *De investigatione Antechristi*, MGH *Libelli de Litte*.

Gerhoh de Reichersberg, *Commentarium in Psalmos*, P.L. 193.

Gilles de Rome, *Un trattato inedito di Egidio Colonna*, «*De Ecclesiastica Potestate*», G. Boffito (éd.), Florence, 1908.

Guibert de Gembloux, *Guiberti Epistolae*, A. Derolez (éd.), CCCM 66 Turnhout, 1988.

Guibert de Nogent, *Dei Gesta per Francos*, CCCM, Turnhout, 1996.

Guillaume Durand, *Rationale divinarum officiorum*, CCCM, Turnhout, 1995.

Guillaume de Saint-Thierry, *Commentarius in Cantica canticorum*, P.L. 180.

Guillaume de Saint-Thierry, *De contemplando Deo*, P.L. 180.

Guillaume de Saint-Thierry, *Lettre aux frères du Mont-Dieu (lettre d'or)*, J. Déchanet éd., Paris, 1985.

Hildegarde de Bingen, *Hildegard von Bingen : Lieder*, P. Barth, M.-I. Ritscher, J. Schmitd-Görg (éd.), Salzburg, 1969.

Hildegarde de Bingen, *Hildegardis Bingensis, Epistolarium*, L. Van Acker, M. Klaes-Hachmoller (éd.), CCCM 91, Turnhout, 1991.

Honorius Augustodunensis, *Elucidarium*, P.L. 172.

Honorius Augustodunensis, *Gemma Animae*, P.L., t. 172.

Hugues de Digne, *Frère Hugues de Digne et son œuvre (édition critique)*, D. Ruiz (éd.), Thèse de doctorat d'Histoire, Université Paris X Nanterre, sous la direction de A. Vauchez, 2008.

Hugues de Fleury, *Tractatus de Regia potestate* P.L. 163.

Hugues de Rouen, *Dialogi*, livre 7 dans *Thesaurus novus anecdotorum*, vol. 5, E. Martène, U. Durand, Paris, 1717.

Hugues de Saint-Victor, *De Sacramentis*, P.L. 176.

Humbert de Silva Candida, *Adversus Simoniacos*, MGH, *Libelli de Lite*.

Innocent III, Sermon 25 pour la Pentecôte, P.L. 217.

Innocent III, Lettre à Pierre, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, P.L. 214.

Innocent III, *Libellus de eleemosyna*, P.L. 217.

- Innocent III, *Encomium caritatis*, P.L. 217.
- Jean de Saint-Victor, *Sermo in festiuitate omnium sanctorum*, *Documenta Amalriciana*, CCCM 232, Turnhout, 2010.
- Joachim de Flore, *Le « Psaltérion à 10 cordes » de l'abbé Joachim de Flore*, J. Devriendt, (éd. et trad.), Thèse de théologie catholique, sous la direction de F.Boespflug, Université de Strasbourg, 2001.
- Landolfo, *Historia Mediolanensis*, MGH, SS, 8.
- Manegold de Lautenbach, *Opusculum contra Wolfelmum coloniensem*, M.G.H., *Quellen zur Geistesgeschichte des Mittelalters*, t.8.
- Marguerite Porete, *Le Mirouer des simples ames*, R. Guarnieri, P. Veredeyen (éd.), CCCM 69, Turnhout, 1986.
- Odon de Deuil, *De profectioe Ludovici VII in orientem*, Livre 1, V. Berry (éd.), *Columbia record of civilisation* 42, New-York, 1948.
- Otton de Freising, *Chronica sive historia de duabus civitatibus*, MGH, *Scriptores in usum scholarium*, Hanovre, 1912.
- Otton de Freising, *Gesta Frederici I Imp.*, MGH, *Scriptores in usum scholarium*, Hanovre, 1912
- Philippe le Chancelier, « Chant pour la fête de Pentecôte », dans H. Spitzmuller (éd.), *Poésie latine et chrétienne du Moyen Âge, IIIe-XVe siècle*, Paris, 1971, p. 357-358.
- Pierre Abélard, *De l'unité et de la trinité divines*, J. Jolivet (trad.), Paris, 2001.
- Pierre Abélard, *Theologia Summi Boni*, CCCM, t. 13, Turnhout, 1987.
- Pierre Abélard, *In die Pentecostes*, P.L. 178.
- Pierre le Chantre, *Verbum abbreviatum*, P.L. 205.
- Pierre Damien, *Liber Gratissimus*, P.L. 145.
- Pierre Damien, Sermon 21, *De spiritu sancto et ejus gratia*, P.L. 144.
- Pierre Damien, Sermon 72, *In dedicatione ecclesiae*, P.L. 144.
- Pierre Damien, *Liber gratissimus*, P.L. 145
- Pierre Lombard, *Les quatre livres des Sentences. Premier livre*, M. Ozilou (trad.), Paris, 2012.
- Pierre Lombard, *Les quatre livres des Sentences. Deuxième livre*, M. Ozilou (trad.), Paris, 2013.
- Pierre Lombard, *Les quatre livres des Sentences. Troisième livre*, M. Ozilou (trad.), Paris, 2014.
- Pierre Lombard, *Les quatre livres des Sentences. Quatrième livre*, M. Ozilou (trad.), Paris, 2015.
- Pierre de Poitiers, *Sententiae Petrus pictaviensis*, P. S. Moore, J. N. Garvin, M. Dulong (éd.), Notre-Dame Indiana, 1943-1950.
- Pierre le Vénéral, *Letters*, t.1, G. Constable (éd.), Cambridge, 1967.
- Richard de Saint-Victor, *Sermons et opuscules spirituels inédits, t.1 l'édit d'Alexandre ou les trois processions*, Bruges, 1951.
- Richard de Saint-Victor, *La Trinité*, G. Salet (trad.), Paris, 1999.
- Radulphe de Coggeshall, *Chronicon Anglicanum, Rerum britannicum medii aevi scriptores*, 66, London, 1875.
- Raoul Glaber, *Raoul Glaber : Les cinq livres de ses histoires (900-1044)*, M. Prou (éd.), Paris, 1886.
- Robert d'Uzès, *La parole Révée. Essai sur la vie et l'œuvre de Robert d'Uzès*, P. Amargier

(éd.), Aix-en-Provence, 1982.

Rupert de Deutz, *De Trinitate et operibus ejus*, Prologue, P.L. 167.

Rupert de Deutz, *Les œuvres du Saint-Esprit*, t. 1-2, Paris, 1967.

Rupert de Deutz, *Super quaedam capitula regulae divini benedicti abbatis*, P.L. 170.

Salimbene de Adam, *Cronica I-II (1168-1249)* CCCM, t.115, Brepols, 1997

Simon de Tournai, *Les Disputationes de Simon de Tournai*, J. Warichez (éd.), Louvain, 1932.

Thomas d'Aquin, *Contra errores graecorum*, Paris, 1984.

Thomas d'Aquin, *Somme théologique. La Trinité, Ia Q33-43*, H.-F. Dondaine (éd.), Paris, 1997.

Vies de saints

Vitae BB Vitalis et Gaufredi, primi et secundi abbatum Saviniacensium, E. Sauvage (éd.), *Analecta Bolandiana*, 1, 1882.

Vita Sancti Norberti, chapitre 4, P.L. 170.

Vita altera de Robert d'Arbrissel, P.L. 162.

Sancti Bernardi abbatis claraevallensis vita et res gestae libris septem comprehensae, P.L. 185,

Vie de Norbert de Xanten, M.G.H., SS, 12.

Vita et obitus beati Petri confessoris, Celestini papa quinti, P. Herde, *Côlestin V : der Engelpapst*, Stuttgart, 1981.

Recueils variés

Alberigo G. (éd.), Mignon J. (trad.), *Les conciles oecuméniques*, Paris, 1994.

Amargier P., *Le cartulaire de Trinquetaille*, Aix-en-Provence, 1972.

Avril J. (éd.), *Les statuts synodaux français du XIII^{ème} siècle, tome III. Les statuts synodaux angevins de la seconde moitié du XIII^{ème} siècle*, Paris, 2001.

Avril J. (éd.), *Les statuts synodaux français du XIII^{ème} siècle, tome V. Les statuts synodaux des anciennes provinces de Bordeaux, Auch, Sens et Rouen (fin XIII^e siècle)*, Paris, 2001.

Baluze E., *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. II, Paris, 1708.

Bériou N., *Les sermons et la visite pastorale de Federico Visconti, archevêque de Pise (1253-1277)*, Rome, 2001.

Bériou N., *La prédication de Ranulphe de la Houblonnière, sermons aux clercs et aux simples gens à Paris au XIII^e siècle*, Paris, 1987.

Bonenfant P., *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles (actes des XIII^e et XIII^e siècles)*, Bruxelles, 1953.

Bruguier-Roure L., *Chronique et cartulaire des église, maison, pont et hôpitaux du Saint-Esprit (1265-1791)*, Nîmes, 1889-1895.

Bullarum diplomatum et privilegiorum sanctorum Romanorum pontificum Taurinensis editio, Tomassetti L. (éd.), 1857-1872.

Cohendy M., Thomas A., « Strophes au Saint-Esprit suivies des statuts d'une confrérie du Saint-Esprit en dialecte auvergnat », *Romania*, t.8, 1879, p.211-221.

Dalarun J. (dir.), *François d'Assise, Ecrits, Vies, Témoignages*, t.1 Paris, 2010.

Delaborde H.F., *Oeuvres de Rigord et Guillaume le Breton, historiens de Philippe Auguste*, Paris, 1882.

Denifle H., Châtelain E., *Chartularium Universitatis Parisiensis*, Paris, 1889-1897.

- Denzinger H., *Enchiridion symbolorum*, 1991.
- Döllinger I., *Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters. Dokumente vornehmlich zur Geschichte der Valdesier und Katharer*, Munich, 1890.
- Foreville R., *Le cartulaire du chapitre cathédral Saint-Etienne d'Agde*, Paris, 1995.
- Fredericq P., *Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, Gent, 1889.
- Gonnet G., *Enchiridion fontium valdensium*, t. 1, Turin, 1958.
- Gonnet G., *Enchiridion fontium valdensium*, t. 2, Turin, 1998.
- La Roncière (de) C., Loye J., Coulon A., Cenival P., (éd.), *Les registres d'Alexandre IV, t.1, 1902-1959*.
- Mansi J-D., *Sacrorum conciliorum*, Florence, 1759-1798.
- Meyer P., *La chanson de croisade contre les Albigeois*, Paris, 1875-1879.
- Michel F., *Histoire de la Guerre de Navarre par Guillaume Anelier*, Paris, 1856.
- Paulin M., *Les grandes chroniques de France, selon qu'elles sont conservées en l'église Saint-Denis de France*, t.4, Paris, 1838.
- Pontal O. (éd.), *Les statuts synodaux français du XIII^e siècle, tome I. Les statuts de Paris et le synodal de l'Ouest*, Paris, 1971.
- Pontal O. (éd.), *Les statuts synodaux français du XIII^e siècle, tome II. Les statuts de 1230 à 1260*, Paris, 1983.
- Rouquette J., *Bullaire de l'Église de Maguelone*, Montpellier, 1911.
- Tock B-M., *Les chartes des évêques d'Arras (1093-1203)*, Paris, 1991.
- Vic (de) C., Vaissète J., *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1874-1892.